

Enquête de suivi des actions de soutien à la parentalité

Enquête 2012

Rapport national

l'acse

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances

Enquête de suivi des actions de soutien à la parentalité



Statut du document

Le présent document constitue le **rapport national de la mission réalisée par Pluricité** pour le compte de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) : réalisation de l'enquête de suivi d'un des programmes nationaux financés par l'Acsé, le programme « parentalité ».

Ce rapport présente les principaux résultats de l'enquête. Il contient, outre l'analyse générale de ces actions, deux annexes :

- La 1^{ère} annexe présente, de manière spécifique, les actions relevant des CLAS (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité)
- La 2^{ème} annexe présente une synthèse territoriale actions soutenues par l'Acsé et contribuant à la parentalité (prenant en compte, en complément des actions faisant l'objet du présent rapport, le programme de réussite éducative et les ateliers santé ville).

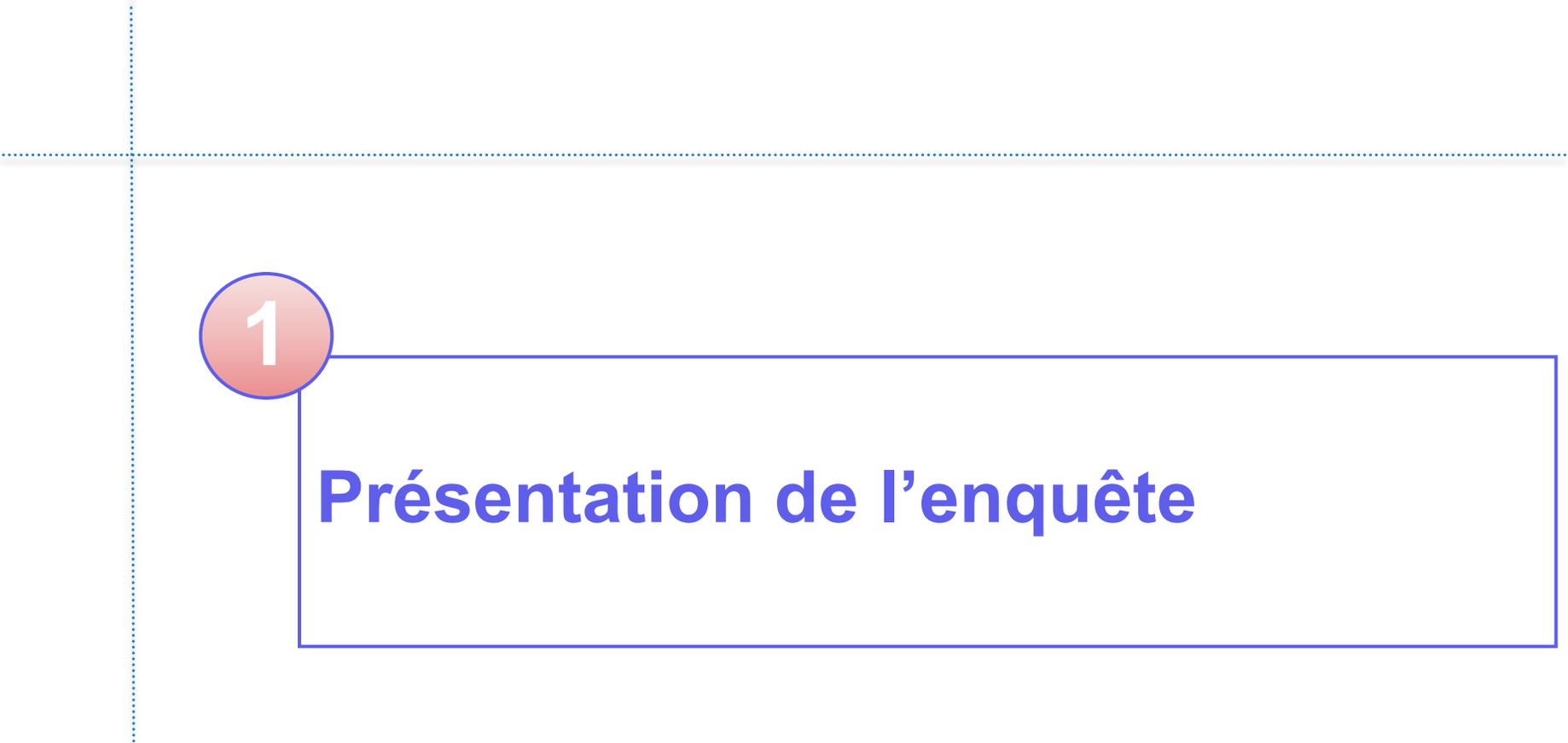
D'autres documents sont également réalisés dans le cadre de cette enquête :

- *Base de données complète des réponses brutes à l'enquête, format tableur Ms Excel*
- *Verbatim des réponses texte, format traitement de texte Ms Word.*

Ce rapport est un document interne réalisé à la demande de l'Acsé. Les résultats présentés et les commentaires développés n'engagent que leurs auteurs.

Vous souhaitant bonne lecture de ce rapport,
Nicolas Hervieu, Alix de Saint-Albin
pour Pluricité, le 23 novembre 2012

1 - Présentation de l'enquête	4
2 - Synthèse de l'enquête : les chiffres-clés	12
3 - Profil des actions liées au soutien à la parentalité	16
4 - Résultats détaillés des actions, au global	30
5 - Annexe 1 : résultats détaillés des actions pour les CLAS	57
6 - Annexe 2 : synthèse territoriale des actions contribuant au soutien à la parentalité	84



1

Présentation de l'enquête

Bref rappel sur le programme « soutien à la parentalité »

- L'implication des parents est une condition incontournable de la réussite scolaire et éducative des enfants. Dans cet esprit, l'Acisé permet chaque année près de 1 000 actions de soutien à la parentalité et contribue à la mise en cohérence des dispositifs existants, la plupart de ceux-ci étant pilotés par le ministère des affaires sociales (direction générale de la cohésion sociale).
- Les actions de soutien à la parentalité se sont développées au cours des vingt dernières années. Celles-ci peuvent prendre des formes très diverses : points info-famille, maisons des parents, ateliers parents-enfants, constitution de réseaux d'écoute, d'aide et d'accompagnement aux parents (REAAP) mais aussi actions des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) qui conjuguent accompagnement à la scolarité et travail avec les parents et sur leurs liens avec l'établissement scolaire.
- Pour accompagner cette évolution, développer les actions en direction des quartiers prioritaires et de leurs habitants, et renforcer la cohérence de l'ensemble de ces actions, l'Acisé siège au Comité national de soutien à la parentalité, institué en novembre 2010.
- Les structures financées dans ce cadre par l'Acisé sont très diverses :
 - Centres sociaux,
 - CAF,
 - CCAS,
 - Missions locales,
 - Etablissements scolaires,
 - Collectivités locales,
 - Associations familiales,
 - Associations de parents...

Enjeux et objectifs de l'enquête

- **Cette enquête de suivi s'inscrit dans la démarche initiée par l'Acisé ces dernières années pour structurer ses interventions, à partir d'une connaissance approfondie des actions concernées.**
- **Ces enquêtes relèvent de trois objectifs principaux :**
 - Améliorer la lisibilité de ces programmes d'intervention,
 - Rendre compte de manière détaillée de l'utilisation des fonds alloués par l'Acisé,
 - Contribuer à la réflexion sur les orientations à donner à ces programmes d'intervention.
- **Dans ce cadre, le soutien à la parentalité est un programme récent : cette première enquête, inédite dans ce domaine, vise d'abord à donner à voir les actions concernées, à les décrire, et à commencer à structurer ce programme.**
- **C'est pourquoi le choix a été fait, pour cette enquête, d'une approche large du soutien à la parentalité. Cela se traduit notamment à deux niveaux :**
 - Le périmètre des actions enquêtées est volontairement élargi au-delà des actions ayant été instruites comme relevant directement du soutien à la parentalité. D'autres types d'actions, contribuant également à la parentalité, ont également été concernées afin d'interroger leurs porteurs sur le volet « parentalité » de leurs actions. Il s'agit notamment d'actions « accès à l'éducation », ou relevant des dispositifs CLAS ou Ecole ouverte. Cette question de périmètre est précisé plus loin dans le rapport.
 - Ce rapport, qui présente une analyse globale de cet ensemble d'actions, a vocation à être complété par une analyse encore plus large des actions soutenues par l'Acisé et pouvant contribuer à la parentalité au niveau territorial (prenant notamment en compte le programme de réussite éducative et les ateliers santé ville).

Méthodologie et déroulement de l'enquête

- **Cette enquête a été administrée au moyen d'un questionnaire en ligne, et annoncée par un envoi de courriers personnalisés à chaque organisme financé par l'Acsé en 2011 dans le cadre de ce programme. Chaque organisme et son (ses) action(s) correspondante(s) disposait d'un identifiant unique assurant l'authenticité de la réponse.**
- Ce lien unique reprenait les informations déjà connues par l'Acsé (nom du projet, type d'action, service financeur, montant de la subvention Acsé, nombre d'actions concernées pour l'organisme).
- Certains organismes avaient plusieurs questionnaires à renseigner en fonction du nombre d'actions financées par l'Acsé (jusqu'à 25).
- **Le déploiement de l'enquête a été réalisé en plusieurs temps à l'automne 2012 :**
 - **Premier courrier d'annonce** de l'enquête le 4 septembre auprès de 1 966 organismes ,et par e-mail le 7 septembre auprès de 751 organismes, puis 158 envois courrier le 7 septembre **pour ceux n'ayant pas reçu l'e-mail.**
 - **Deuxième contact par courrier** le 27 septembre, auprès de 1 622 organismes, non répondants à cette date, **et une relance par courriel** le 28 septembre auprès de 464 organismes.
 - Enfin, **dernière relance par e-mail** le 15 octobre, auprès de 321 organismes non-répondants à cette date.
 - Une hotline téléphonique et e-mail a été assurée durant toute la durée de l'enquête, pendant les horaires de bureau (environ 800 échanges, 450 mails et 350 appels téléphoniques reçus).
 - Entre la première sollicitation le 4 septembre et la clôture définitive de l'enquête le 23 octobre, les porteurs de projet ont eu un **délai maximal de 7 semaines** pour renseigner leur questionnaire (un peu moins dans les cas où les contacts ont été obtenus plus tardivement).
 - Des organismes disposant d'un nombre important d'actions, décliné au niveau local, ont fait l'objet d'un appui spécifique pour les aider à répondre à l'enquête (AFEV).
- **Le pilotage de la mission a été assuré par l'Acsé** (Direction des études, de l'évaluation et du suivi des interventions, et Direction de l'éducation, de la santé, de la famille et de la jeunesse), avec notamment un comité de pilotage de lancement le 17 juillet, un comité de pilotage de préparation de ce rapport le 18 octobre, ainsi que des échanges réguliers pendant la passation de l'enquête et l'analyse des résultats.

Conditions de passation de l'enquête

■ Contact avec les porteurs de projet devant répondre à l'enquête

- Cette enquête était la première de ce type. Elle a été globalement bien acceptée, même si des confusions pouvaient subsister avec d'autres types de remontées d'informations indépendantes de l'enquête (demande de bilan financier, précisions administratives...).
- Le destinataire du courrier/e-mail n'était pas toujours le bon, ce qui impliquait un délai supplémentaire pour que celui-ci prenne connaissance de l'enquête.
- La recherche du bon interlocuteur est parfois compliquée (cas des mairies notamment), avec un contact non identifié (porteur de projets inconnu). Il faut alors passer les « barrages » des secrétariats.
- Concernant l'agencement du questionnaire : beaucoup de personnes contactées souhaitaient connaître, dès le départ, les projets pris en compte dans le cadre de l'enquête pour être en mesure, le cas échéant, de transmettre le questionnaire à la personne compétente sur ces projets. En vue des enquêtes futures il pourrait être envisagé d'insérer, dès le début du questionnaire, le tableau récapitulatif de ces actions (qui apparaissait cette année après quelques questions préalables).

■ Les cas de non réponses s'expliquent par :

- un manque de temps des interlocuteurs,
- l'impossibilité d'identifier le bon interlocuteur pour répondre au questionnaire, la mauvaise ou non réception du courrier et/ou de l'e-mail par la personne concernée (les coordonnées pouvaient être parfois trop « générales »),
- un changement de responsable du projet rendant difficile, voire impossible, le renseignement du questionnaire.

Le périmètre de l'enquête

- **Dans le fichier de départ, 2 743 organismes étaient concernés par l'enquête, pour 4 472 actions.**
 - Les 26 actions instruites par le siège de l'Acse dans le cadre de ce programme avaient été exclues du périmètre de cette enquête, du fait de leur spécificité.
- **Le questionnaire permettait de distinguer certaines actions, qui sont ainsi sorties du périmètre de l'enquête :**
 - Du fait de l'approche « élargie » de la parentalité ayant conduit à interroger des organismes dont les actions ne relèvent pas directement de la parentalité, il était demandé en début de questionnaire de « confirmer que l'action relève, au moins en partie, du soutien à la parentalité ». Afin d'aider les répondants en cas de doute, un encadré de définition et d'exemples permettait de situer son action. Au final, **624 actions ont été indiquées comme n'étant pas concernées**, et sont donc sorties du le champ de l'enquête.
 - Il était également demandé de confirmer que l'action prévue avait bien eu lieu : **7 actions ont été indiquées comme n'ayant finalement pas eu lieu**, et sont donc sorties du champ de l'enquête.
- **Au final, ce sont donc 3 841 actions, portées par 2 309 organismes, qui sont inscrites dans le périmètre de l'enquête. 2 410 actions au total ont été renseignées.**

Cela représente un taux de réponse de près de 63% pour cette première enquête.

- *Note de lecture : pour le graphique ci-dessous comme pour la suite du rapport, la mention « N » à côté des graphiques indique le nombre d'actions pour lesquelles une réponse a été obtenue (cet effectif pouvant varier selon les questions, certaines ne concernant que certains types d'actions en particulier).*

Taux de réponse à l'enquête



N = 3 841 actions interrogées et concernées par l'enquête

Réponses à l'enquête : détail par type d'action, à partir de la nomenclature des interventions de l'Acsé

	Type d'action (nomenclature Acsé)	Nombre d'actions concernées	Nombre de répondants (actions renseignées)	Taux de réponse
Soutien à la parentalité et accompagnement des jeunes		899	676	75%
	6130- Soutien à la parentalité et accompagnement des jeunes (s.a.i.*)	370	282	76%
	6131- Soutien à la fonction parentale	382	294	77%
	6132- Accueil et accompagnement des jeunes (dont Point d'écoute jeune)	69	45	65%
	6133- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAPP)	44	28	64%
	6134- Petite enfance (favoriser la disponibilité des parents)	34	27	62%
Autres types d'actions (concernées également par l'enquête car pouvant relever, même partiellement, du soutien à la parentalité)		2 942	1 734	59%
	1120- Accès à l'éducation (s.a.i.*)	1247	667	54%
	1121- Ecole Ouverte	103	73	71%
	1122- Accompagnement scolaire - CLAS	1260	802	64%
	1128- Mesures de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire	248	145	59%
	1130- Expérimentation Coup de Pouce Clé	29	16	55%
	4121- Interprétariat social (pour la santé et accès aux soins)	6	2	33%
	4125- Soutien aux établissements d'information, consultation, ou conseil conjugal (EICCF)	39	21	69%
	7131- Prévention des conflits familiaux	10	8	80%
TOTAL		3 841	2 410	63%

* : s.a.i. = sans autre indication

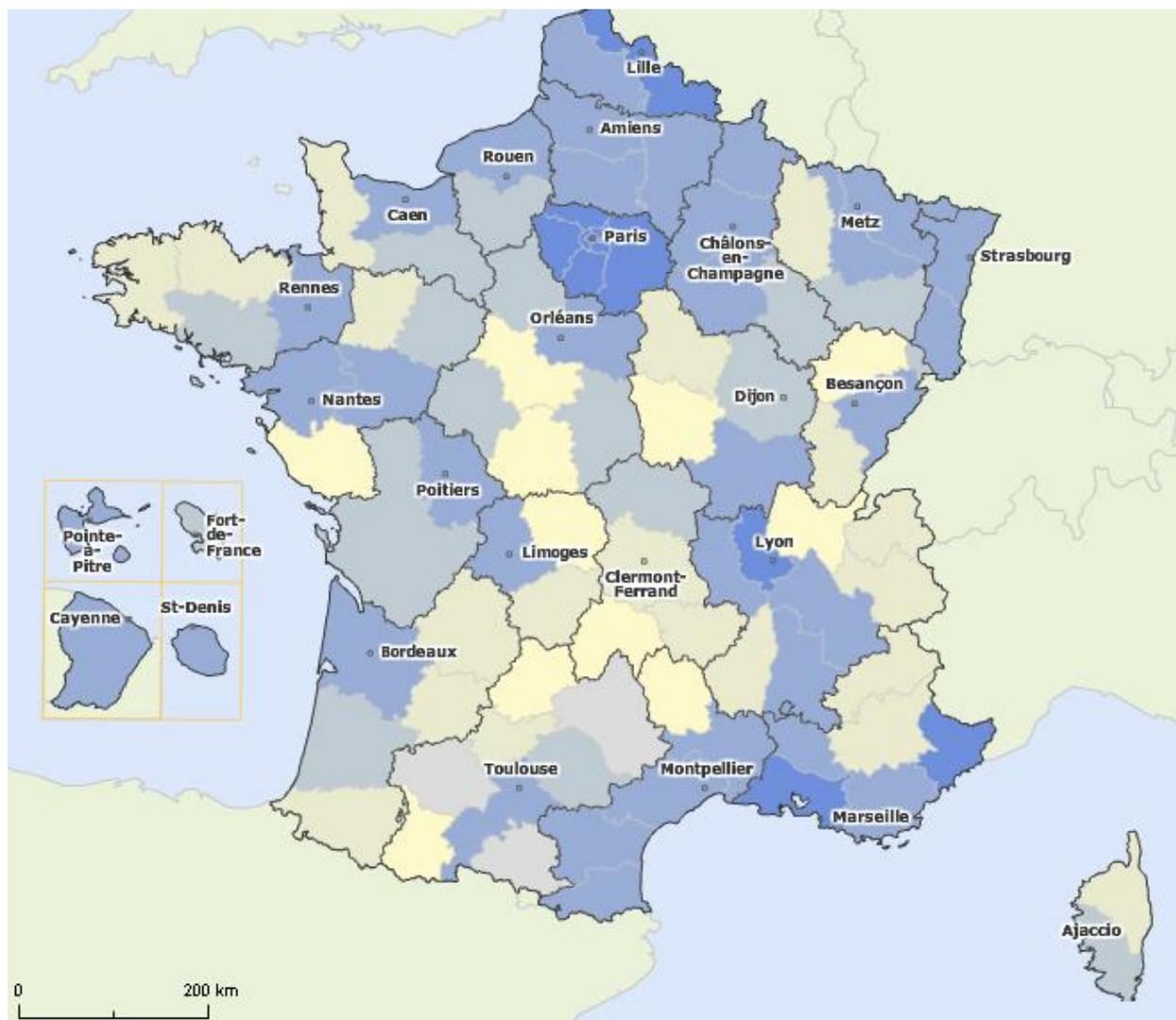
- Dans le détail, le taux de réponse global de **63%** s'avère différencié selon les types d'actions.

- De manière assez logique, ce taux est plus élevé pour les actions relevant directement de la parentalité (**75%** pour l'ensemble de celles-ci, soit la 1^{ère} partie du tableau ci-contre).

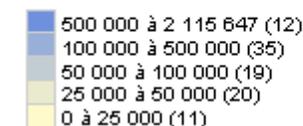
- A l'inverse, ce taux est inférieur (**59%**) pour les actions également prises en compte du fait de l'approche élargie de la parentalité voulue pour cette enquête. Ce taux reste néanmoins assez élevé, ce qui est à noter pour une première enquête de ce type, et tend à confirmer que ces actions s'inscrivent, même en partie, dans le champ émergent de la parentalité.

Cartographie des actions enquêtées, par département

Répartition du volume des crédits Acsé par département en 2011 (périmètre : ensemble des types d'action pris en compte dans cette enquête)



Montant du financement Acsé par département
et par tranche



source : Nomenclature GIS - Acsé

N = 3 841 actions concernées





2

Synthèse de l'enquête : les chiffres-clés

Chiffres-clés 2012 (1/3) : Nombre d'actions et d'organismes

- **Au-delà des 1000 actions environ relevant directement du soutien à la parentalité, l'approche élargie de cette enquête totalise près de 4500 actions soutenues par l'Acsé chaque année (précisément 4472 en 2011).**
- **Ces actions peuvent donc être distinguées en deux groupes :**
 - Pour près de 30% des actions (les 1000 actions évoquées précédemment), le soutien à la parentalité est la raison d'être principale de l'action ;
 - Pour les autres, le soutien à la parentalité est une des dimensions de l'action (parmi d'autres).
- **Ces actions sont portées par plus de 2700 organismes (précisément 2743 en 2011).**
- **Ces organismes sont en majorité des associations (66%), parfois des collectivités (16%) ou des EPLE (établissements publics locaux d'enseignement : collèges ou lycées principalement).**
- **La moitié de ces organismes (47%) fait partie des REAAP (réseaux d'écoute, d'aide et d'accompagnement des parents).**

Chiffres-clés 2012 (2/3) : Origine et contenu des actions

■ A l'origine des actions :

- Trois principaux motifs (ou problématiques) sont avancés comme ayant conduit à la mise en place de ces actions :
 - La volonté de valorisation du rôle et des compétences des parents (pour 52% des actions),
 - Les difficultés des parents à assurer leur rôle de parents (48%),
 - Les difficultés de l'enfant dans le cadre scolaire (41%).
- Les actions sont ainsi mises en place à l'initiative des collectivités locales (dans 37% des cas), des habitants/parents (31%) ou des établissements scolaires (28%).

■ Contenu des actions menées :

- La plupart des actions (54%) relèvent du « **soutien aux enfants ou aux relations enfants/parents** » (pour favoriser le maintien des liens parents/enfants, développer des activités socio-culturelles communes parents/enfants...).
- D'autres actions (26%) sont **des actions « avec les parents », donc menées spécifiquement pour eux, et visant à les impliquer** dans l'action elle-même (pour établir le lien entre parents et professionnels locaux, pour apporter un appui à la scolarité par le dialogue parents/enseignants, pour contribuer à l'appréhension de la scolarité des enfants par leurs parents...).
- Une part plus faible des actions correspond soit à **de l'information en direction des parents** (13% : lieux d'accueil, espaces ressources...) ou à d'autres types d'actions (7% : médiation familiale, formation des professionnels...).

■ Durée et modalités des accompagnements :

- Ces actions se déroulent en général (à 85%) sur toute l'année.
- Les personnes bénéficiaires sont reçues le plus souvent tous les mois, ou tous les 2 mois. Ces accompagnements durent en moyenne 5 mois.
- 38% des actions ne réalisent que des accompagnements collectifs, 14% se concentrent sur de l'individuel. La modalité la plus fréquente (46%) est d'associer des accompagnements individuels et collectifs.

Chiffres-clés 2012 (3/3) : Bénéficiaires, moyens et résultats

■ Les personnes bénéficiaires de ces actions :

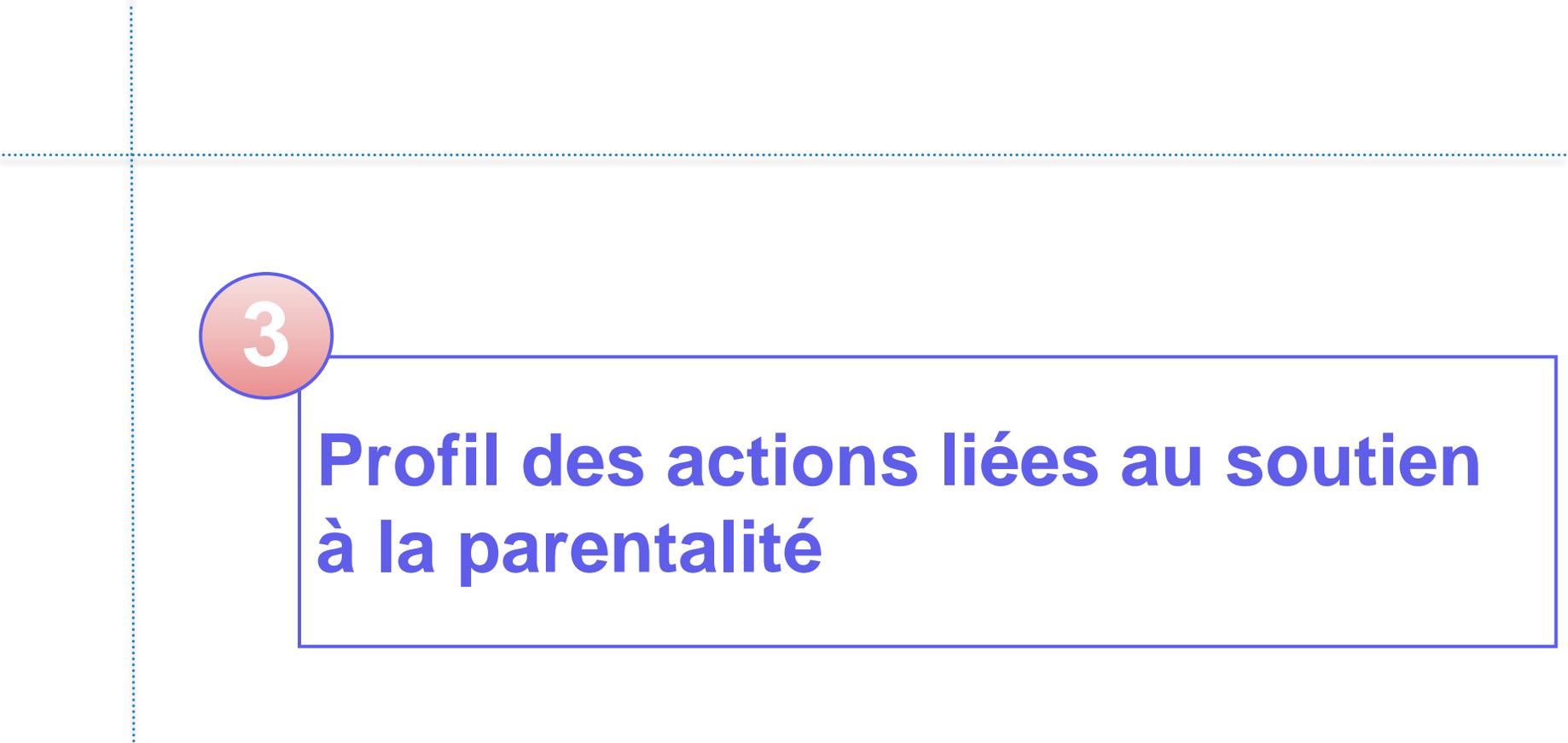
- Au total, ces actions touchent **plus de 300 000 bénéficiaires par an**.
- **84%** d'entre eux sont issus des **quartiers prioritaires** de la politique de la ville.

■ Les moyens et partenaires:

- L'ensemble de ces actions reçoivent près de **10 millions d'euros de l'Acsé par an** (10,8 M€ en 2011).
- Cela représente près d'**un quart du total de leurs financements** (tous financeurs confondus : 41 millions d'euros).
- Le budget moyen d'une action (tous financeurs confondus) est de l'ordre de **27 000 €**.
- Outre l'Acsé, **les financeurs les plus fréquents** sont les communes/intercommunalités (pour 70% des actions), les CAF (pour 38%), les Conseils généraux (pour 37%) et les Ministères (hors Acsé) pour 25%.
- Quant aux **professionnels impliqués** dans ces actions, il s'agit le plus souvent d'éducateurs spécialisés (pour 31% des actions), de psychologues (pour 27%), d'assistantes sociales (pour 23%), de conseillères en économie sociale et familiale (pour 22%) et d'éducateurs de jeunes enfants (pour 19%).

■ Résultats de ces actions :

- Les résultats déclarés comme étant les plus clairement atteints suite à ces actions, sont les suivants :
 - Meilleure appréhension de leur rôle par les parents (pour 60% des actions)
 - Amélioration de la communication entre familles et écoles (pour 40%)
 - Assiduité et amélioration du comportement à l'école (pour 36%)
 - Diminution des conflits entre parents et enfants (pour 31%)
 - Amélioration du partenariat entre les différents professionnels concernés (pour 31%)
 - Adaptation des pratiques des professionnels aux besoins spécifiques des enfants et/ou des parents (pour 22%).
- ✓ A noter : 86% de ces actions 2011 ont été reconduites en 2012.

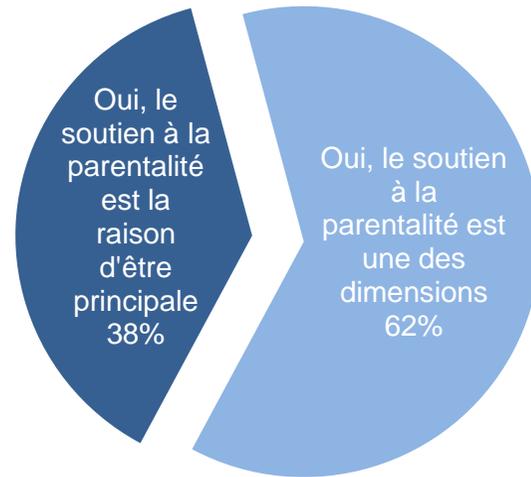


3

Profil des actions liées au soutien à la parentalité

Les actions de soutien à la parentalité : deux ensembles distincts

Confirmez-vous que cette action relève, au moins en partie, du soutien à la parentalité ?

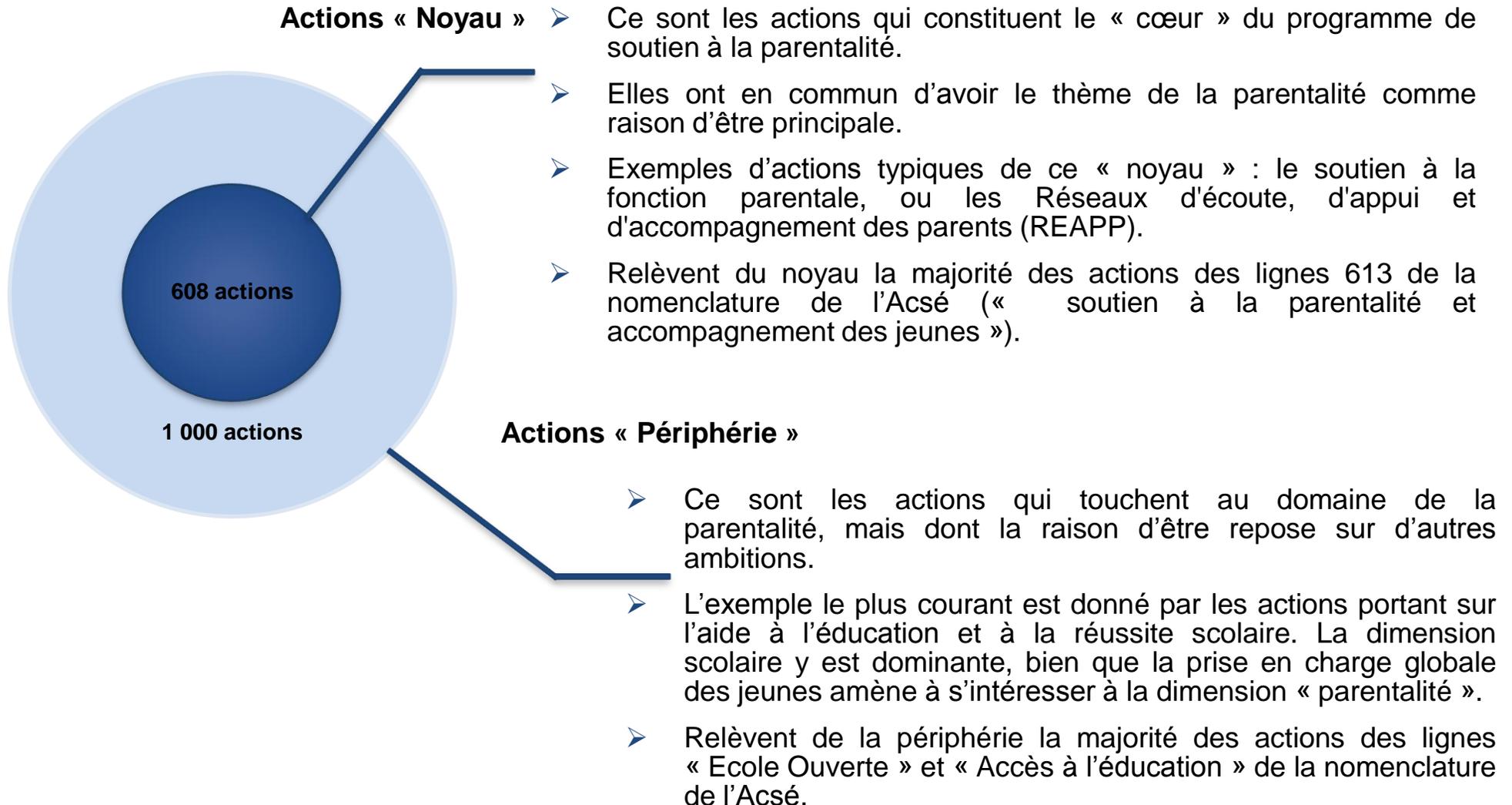


N=1608 répondants à cette question

- ✓ Les actions de soutien à la parentalité, au regard de cette question et des résultats de l'enquête, présentent 2 visages distincts :
 - Des actions dont le soutien à la parentalité est le « **noyau** » et que nous appellerons ainsi dans la suite de ce rapport, pour lesquelles le soutien à la parentalité constitue la raison d'être principale de l'action ;
 - Des actions où le soutien à la parentalité est plutôt « **périphérique** » et que nous appellerons ainsi dans la suite de ce rapport : la parentalité y constitue l'une des dimensions de l'action, parmi d'autres.
- ✓ Cette partie du rapport va donner à voir ces différences en quelques pages sur les aspects principaux. La partie suivante, plus descriptive et approfondie, présente une analyse globale de l'ensemble de ces actions.

Rappel méthodologique : du fait de leur spécificité (confirmée par leurs réponses à cette enquête), les actions relevant des CLAS (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité) font l'objet d'une annexe spécifique en fin de ce rapport. Ces actions ne sont donc pas concernées par l'analyse présentée dans cette partie et la suivante.

Distinction entre le « noyau » du programme et sa « périphérie »



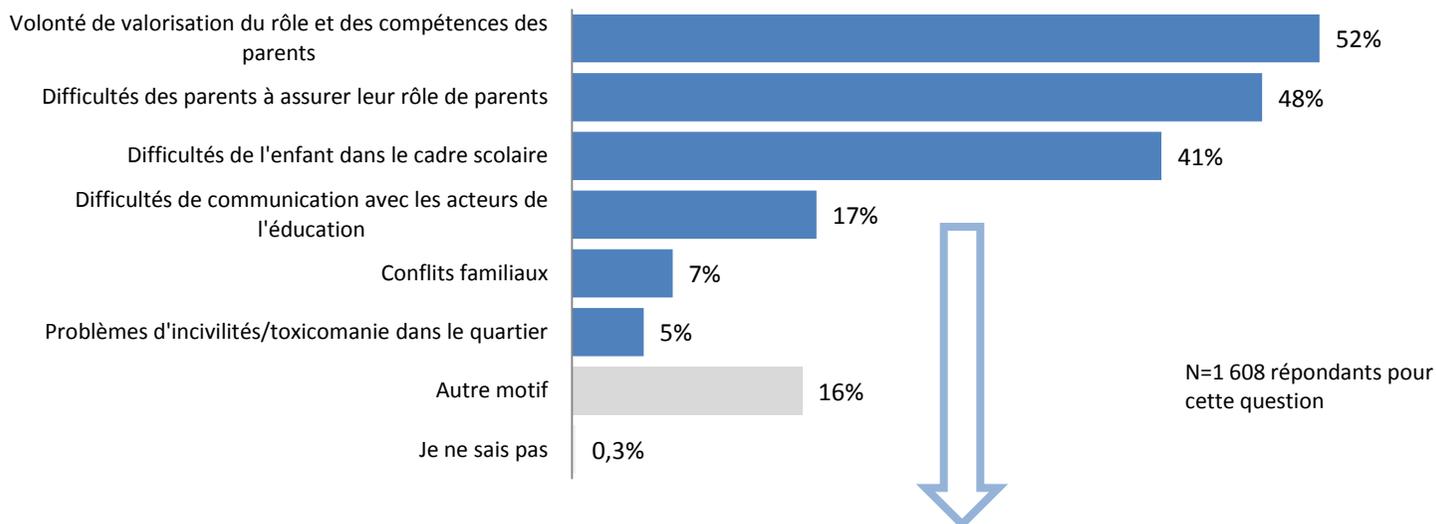
Distinction « noyau » / « périphérie » selon la nomenclature des interventions de l'Acsé

Type d'action (nomenclature Acsé)	Nombre d'actions du noyau	Nombre d'actions de la périphérie	Total	Part des actions du noyau sur l'ensemble des actions
Soutien à la parentalité et accompagnement des jeunes	446	231	677	66%
6130- Soutien à la parentalité et accompagnement des jeunes (s.a.i.*)	180	103	283	64%
6131- Soutien à la fonction parentale	225	69	294	77%
6132- Accueil et accompagnement des jeunes (dont Point d'écoute jeune)	6	39	45	13%
6133- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAPP)	21	7	28	75%
6134- Petite enfance (favoriser la disponibilité des parents)	14	13	27	52%
Autres types d'actions (concernées également par l'enquête car pouvant relever, même partiellement, du soutien à la parentalité)	162	769	931	17%
1120- Accès à l'éducation (s.a.i.*)	130	536	666	20%
1121- Ecole Ouverte	12	61	73	16%
1128- Mesures de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire	15	130	145	10%
1130- Expérimentation Coup de Pouce Clé	1	15	16	6%
4121- Interprétariat social (pour la santé et accès aux soins)	0	2	2	0%
4125- Soutien aux établissements d'information, consultation, ou conseil conjugal (EICCF)	2	19	21	10%
7131- Prévention des conflits familiaux	2	6	8	25%
TOTAL	608	1 000	1 608	38%

* : s.a.i. = sans autre indication

Les motifs à l'origine des actions : différences entre les actions « noyau » et « périphérie »

Quels sont les principaux motifs (ou problématiques) qui vous ont incité à mettre en place cette action ?



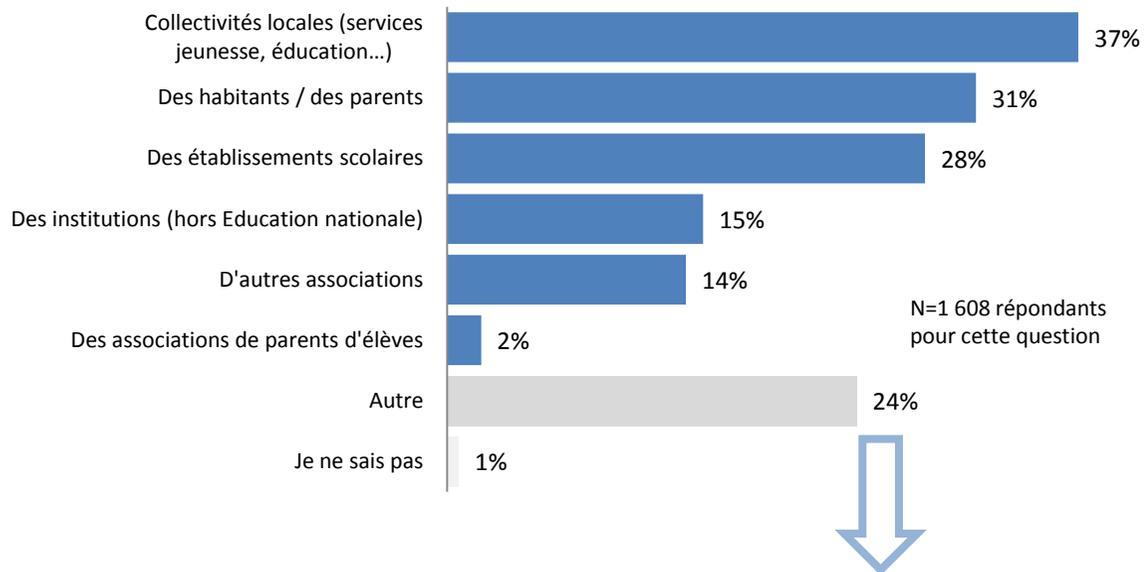
➤ La volonté de valorisation du rôle et des compétences des parents, les difficultés des parents à assurer leur rôle et les difficultés de l'enfant dans le cadre scolaire sont les principaux motifs de mise en place des actions.

Motifs de l'action	Noyau	Périphérie
Volonté de valorisation du rôle et des compétences des parents	73%	39%
Difficultés des parents à assurer leur rôle de parents	71%	35%
Difficultés de l'enfant dans le cadre scolaire	19%	54%
Difficultés de communication avec les acteurs de l'éducation	14%	17%
Conflits familiaux	10%	6%
Problèmes d'incivilités/toxicomanie dans le quartier	3%	7%
Autre motif	6%	25%

➤ On constate de grandes différences entre les actions du noyau et celles de la périphérie. Ainsi, si près de trois quarts des actions du noyau visent bien les 2 premiers motifs précités, plus d'une action sur deux de la périphérie a pour motif les difficultés de l'enfant dans le cadre scolaire.

L'initiative des actions

Qui a été à l'initiative de l'action ?



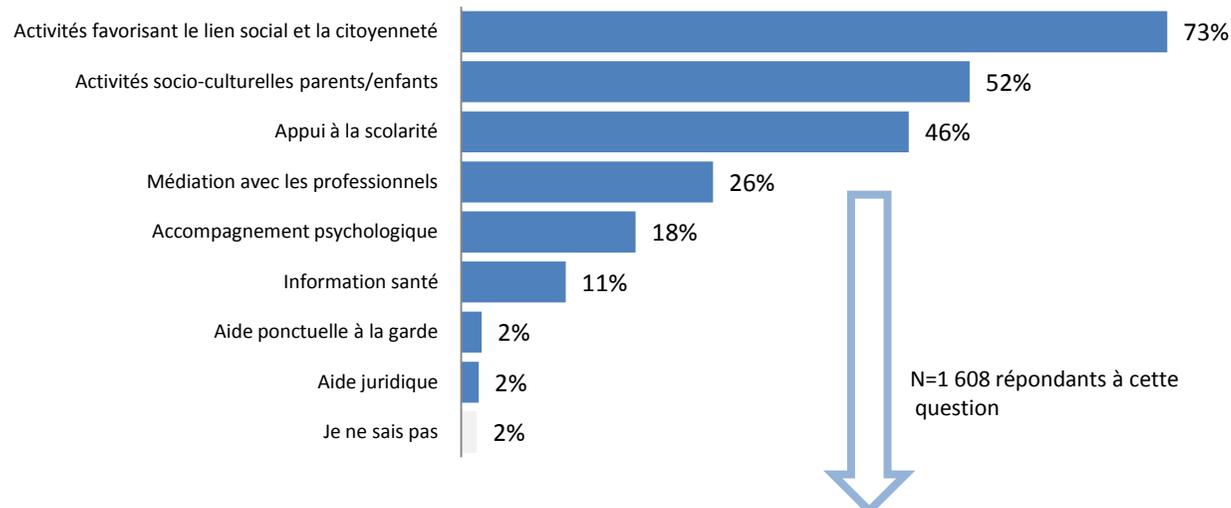
➤ Les collectivités locales, les habitants/les parents et les établissements scolaires sont les principaux acteurs à l'initiative des actions.

➤ Les actions du noyau sont davantage à l'initiative des habitants et/ou des parents, alors que les collectivités locales et les établissements scolaires sont plus fréquemment à l'origine des actions de la périphérie.

Initiative de l'action	Noyau	Périphérie
Collectivités locales (services jeunesse, éducation...)	34%	39%
Des habitants / des parents	43%	24%
Des établissements scolaires	13%	38%
Des institutions (hors Education nationale)	19%	12%
D'autres associations	16%	13%
Des associations de parents d'élèves	1%	2%
Autre	26%	23%

Les modalités de réalisation des actions

Quelles sont les modalités de réalisation de cette action, parmi les propositions suivantes :



➤ Les activités favorisant le lien social et la citoyenneté, les activités socio-culturelles parents/enfants et l'appui à la scolarité sont les principales modalités de réalisation des actions.

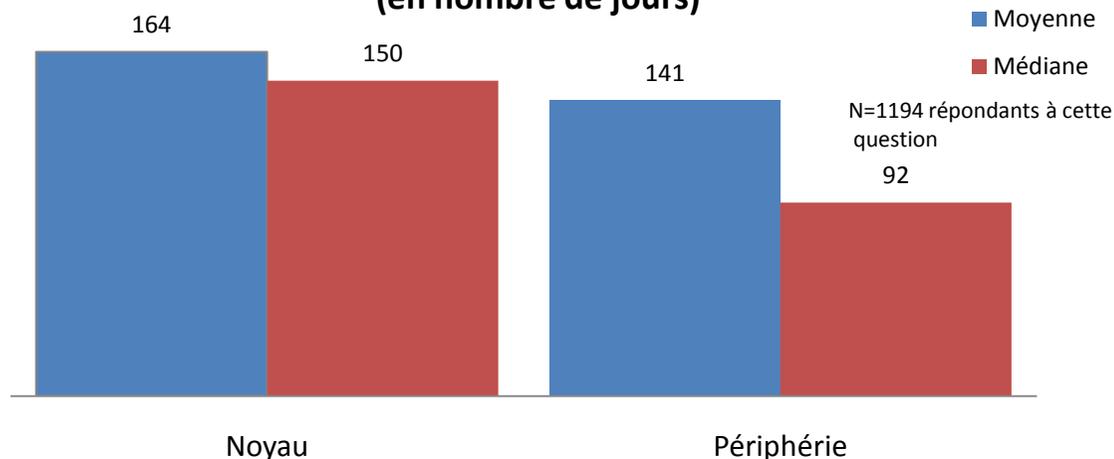
➤ L'appui à la scolarité est une spécificité des actions de la périphérie, avec plus de la moitié des actions, contre à peine un tiers pour les actions du noyau.

Modalités de réalisation de l'action	Noyau	Périphérie
Activités favorisant le lien social et la citoyenneté	72%	73%
Activités socio-culturelles parents/enfants	53%	52%
Appui à la scolarité	29%	56%
Médiation avec les professionnels	35%	20%
Accompagnement psychologique	28%	12%
Information santé	13%	9%
Aide ponctuelle à la garde	2%	2%
Aide juridique	2%	2%

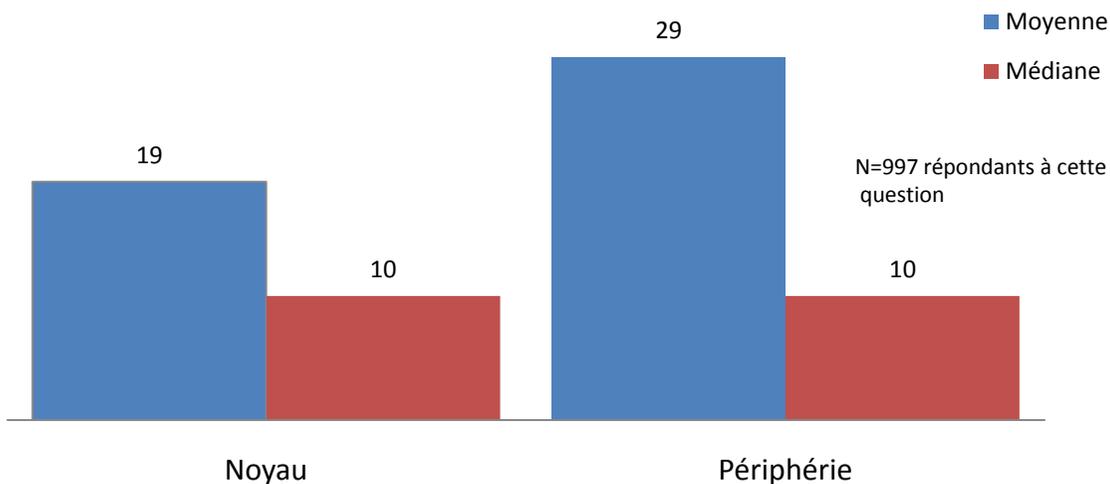
➤ Les actions du noyau font davantage appel à la médiation avec des professionnels et à l'accompagnement psychologique.

La durée des accompagnements

**Durée moyenne et médiane des accompagnements réalisés
(en nombre de jours)**



Nombre de réceptions/accueils des personnes bénéficiaires



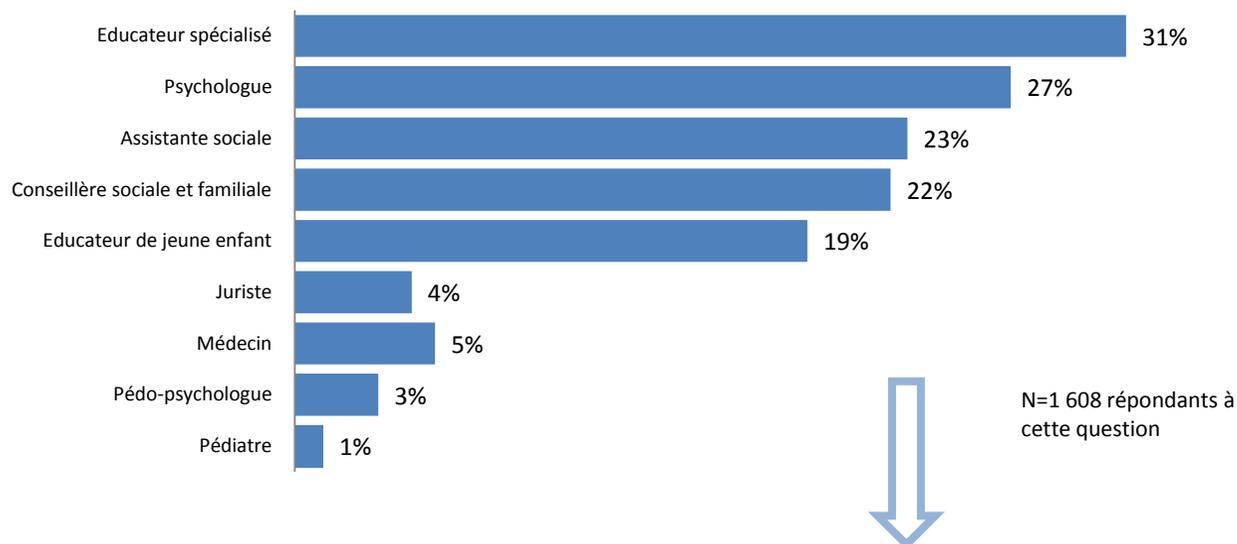
- La durée des accompagnements est globalement de **149 jours** en moyenne, et la médiane est située à **120 jours**.

Rappel : la médiane est la valeur pour laquelle autant d'actions ont un résultat supérieur et un résultat inférieur. Elle est moins "influencée" que la moyenne par les valeurs extrêmes (très hautes et très basses).

- Les bénéficiaires des actions du noyau ont un accompagnement plus long. L'écart important entre la moyenne et la médiane des actions de la périphérie (et à contrario pour les actions du noyau) indique la diversité des actions de celle-ci, avec notamment des actions sur une durée très courte (près d'un quart d'entre elles proposent un accompagnement de moins de 7 jours, contre 10% pour les actions issues du noyau).
- En moyenne, les actions de la périphérie reçoivent plus souvent les bénéficiaires de l'action, même si cela ne se traduit pas au niveau de la médiane (50% des actions prévoient en effet de recevoir plus de 10 fois les bénéficiaires).

Les professionnels impliqués

Quels professionnels sont intervenus dans le cadre de cette action ?

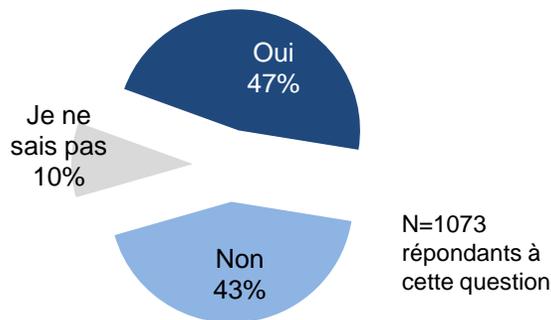


Professionnels impliqués	Noyau	Périphérie
Educateur spécialisé	29%	32%
Psychologue	41%	18%
Assistante sociale	26%	21%
Conseillère sociale et familiale	33%	16%
Educateur de jeune enfant	24%	16%
Juriste	7%	3%
Médecin	7%	4%
Pédo-psychologue	5%	2%
Pédiatre	2%	0,3%

- Le recours à des éducateurs spécialisés, à des psychologues, à des assistantes sociales ou à des conseillères sociales et familiales sont les interventions professionnelles les plus courantes.
- Néanmoins, on constate de fortes disparités entre le noyau et la périphérie. Les actions du noyau font globalement plus appel à des psychologues et des conseillères sociales et familiales (respectivement 41% et 33% des actions).
- Les actions du noyau font également en moyenne plus appel à des professionnels (2 contre 1,5 pour celles de la périphérie).

Appartenance au réseau REAAP et lien avec d'autres dispositifs

Votre organisme fait-il partie du réseau REAAP ?



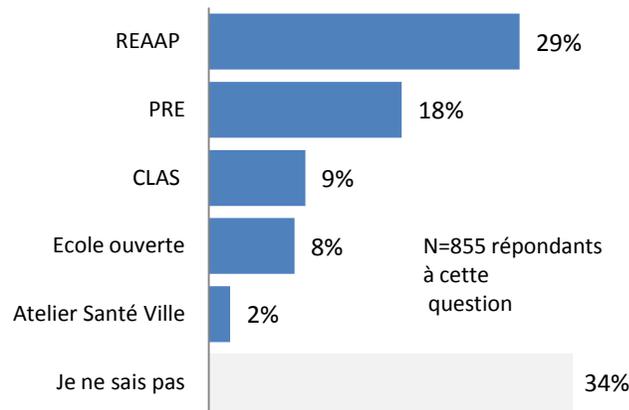
Actions relevant du « noyau »

Oui= 69%
(407 répondants)

Actions relevant de la « périphérie »

Oui= 34%
(666 répondants)

Lien avec un dispositif



Actions relevant du « noyau »

REAAP= 58%
(344 répondants)

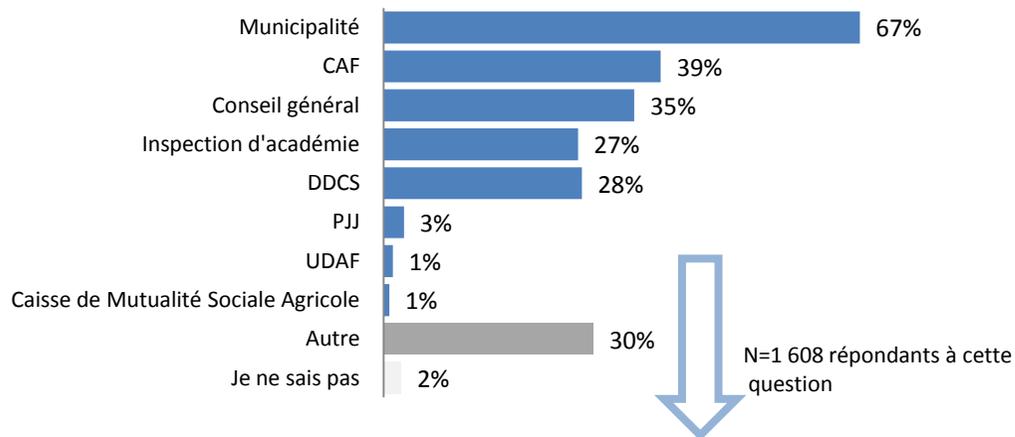
Actions relevant de la « périphérie »

PRE= 24%
(511 répondants)

- Les organismes relevant du noyau font pour plus de deux tiers d'entre eux partie du réseau REAAP, contre un tiers des organismes relevant de la périphérie.
- Les actions mises en place sont en lien avec un REAAP pour 58% des actions « noyaux », et 10% pour ceux de la périphérie, qui sont davantage liées avec un PRE.

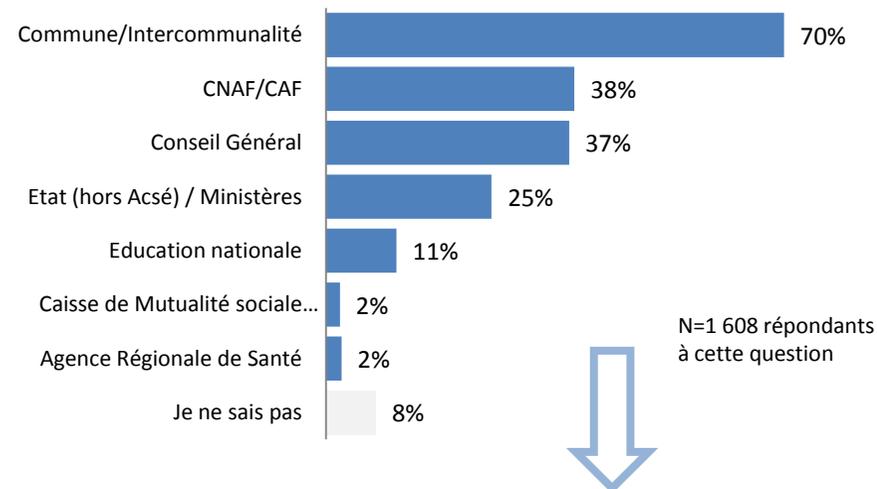
Les partenaires des actions

Parmi les institutions suivantes, lesquelles ont été des partenaires associés à la réalisation de l'action?



Partenaires associés de l'action	Noyau	Périphérie
Municipalité	66%	68%
CAF	57%	28%
Conseil Général	43%	31%
Inspection d'académie	15%	35%
DDCS	28%	28%
PJJ	1%	1%
UDAF	1%	1%
Caisse de Mutualité Sociale Agricole	1%	1%
Autre	25%	32%

Financeurs de l'action

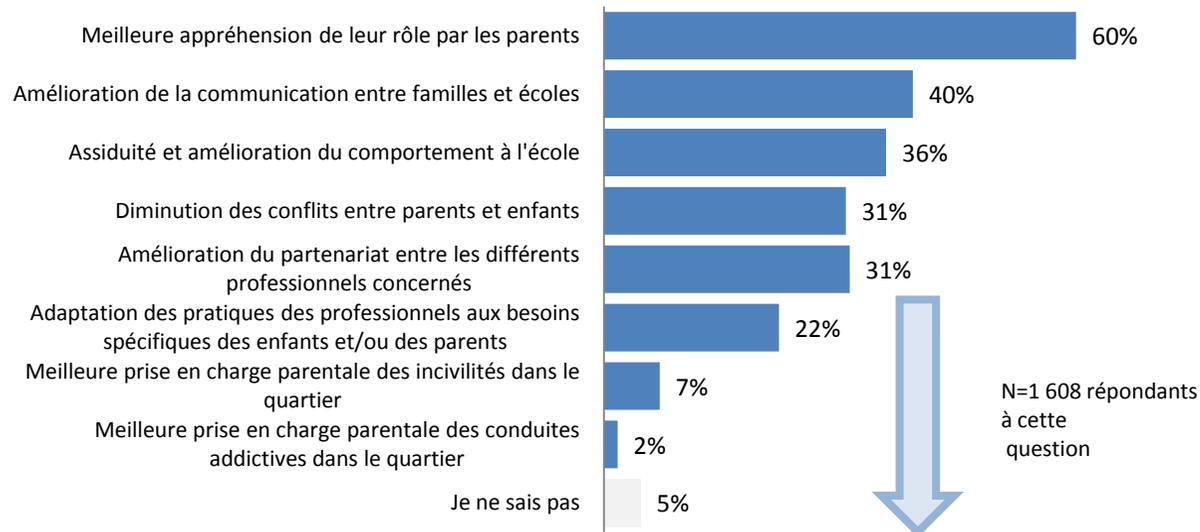


Financeurs de l'action	Noyau	Périphérie
Commune/Intercommunalité	73%	68%
CNAF/CAF	56%	27%
Conseil Général	43%	33%
Etat (hors Acisé) / Ministère	27%	24%
Education Nationale	2%	16%
Caisse de Mutualité Sociale Agricole	4%	1%
ARS	4%	1%

✓ L'importance des CAF pour les actions du noyau amène à considérer celles-ci comme relevant plutôt du « social ».

Les résultats des actions

Parmi les résultats suivants, quel est celui que l'action a atteint le plus clairement ?



Modalités de réalisation de l'action	Noyau	Périphérie
Meilleure appréhension de leur rôle par les parents	83%	47%
Amélioration de la communication entre familles et écoles	33%	43%
Assiduité et amélioration du comportement à l'école	18%	47%
Diminution des conflits entre parents et enfants	45%	22%
Amélioration du partenariat entre les différents professionnels concernés	33%	31%
Adaptation des pratiques des professionnels aux besoins spécifiques des enfants et/ou des parents	22%	22%
Meilleure prise en charge parentale des incivilités dans le quartier	7%	7%
Meilleure prise en charge parentale des conduites addictives dans le quartier	3%	1%

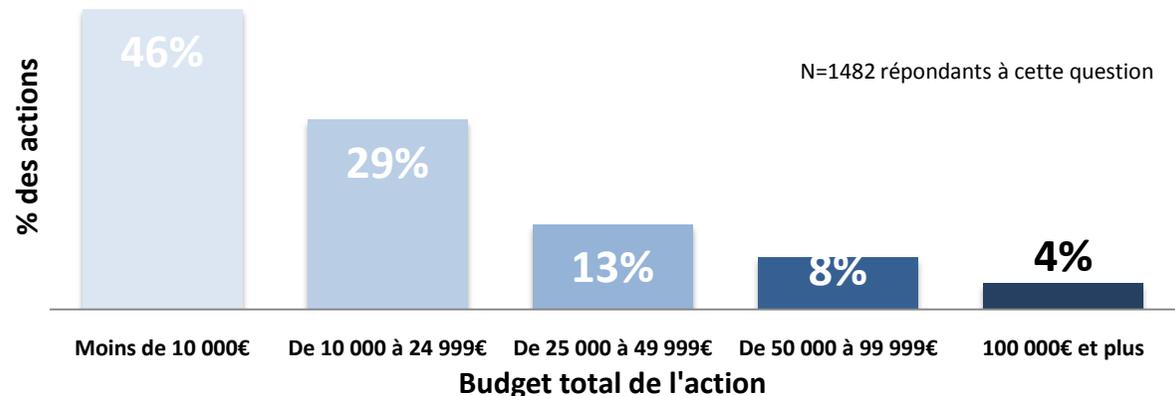
➤ Une meilleure appréhension de leur rôle par les parents, une amélioration de la communication entre familles et écoles et une amélioration du comportement à l'école et de l'assiduité sont les résultats les plus visibles des actions.

➤ Les actions du noyau, en toute logique, atteignent leur objectif principal, c'est-à-dire une meilleure appréhension de leur rôle par les parents, alors que les actions de la périphérie touchent différents spectres en termes de résultats.

➤ Les actions du noyau contribuent également, pour près d'une action sur deux, à un objectif de diminution des conflits entre parents et enfants.

Le financement des actions

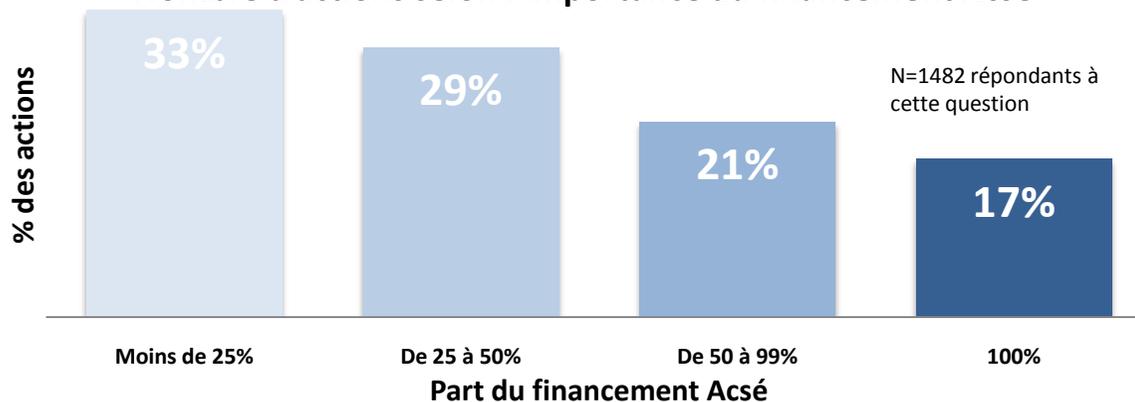
Nombre d'actions selon leur financement global



Budget actions du noyau :
14 millions d'euros
Financement Acsé :
3,3 millions d'euros

Budget actions de la périphérie :
27,1 millions d'euros
Financement Acsé :
7,5 millions d'euros

Nombre d'actions selon l'importance du financement Acsé



- ✓ Le montant total des financements reçus pour les actions soutenues par l'Acisé est de **41,1 millions d'euros**, dont **10,8 millions d'euros versés par l'Acisé**.
- ✓ En moyenne, le montant total des financements reçus pour une action est de **27 721 €**, tandis que la médiane est de **10 606 €**, traduisant une forte disparité. 63 actions sont en effet dotées de plus de 100 000€.
- ✓ Le financement de l'Acisé est en moyenne de **6 737€**. 17% des actions sont financées entièrement par l'Acisé.
- ✓ La part du financement Acisé pour les actions de la périphérie est généralement supérieure à celle du noyau (**43%** des actions sont financées à plus de 50%, contre **30%** pour le noyau).
- ✓ En moyenne une action financée à 100% par l'Acisé, a **155 bénéficiaires**, alors que le nombre moyen de bénéficiaires par action est de 280 pour l'ensemble des actions.

Le financement des actions – Zoom sur les actions < 500 000 €

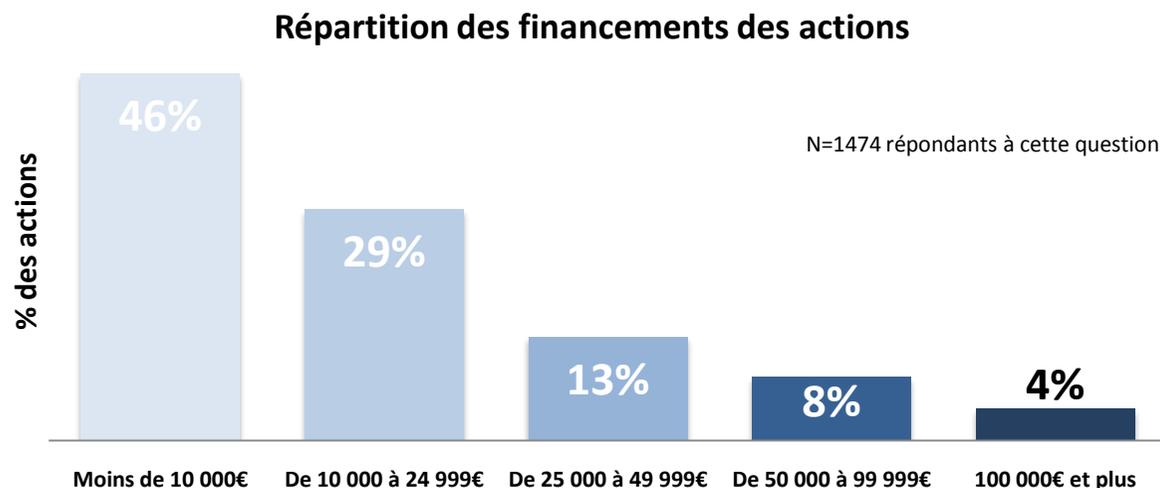
Nota : cette page reprend les résultats de la page précédente, en excluant de l'échantillon 8 actions particulières, du fait de leur budget supérieur à 500 000 €.

✓ En moyenne, le montant total des financements reçus pour une action est de **23 764 €**, tandis que la médiane est de **10 546 €**, traduisant une forte disparité.

✓ A noter que 8 actions ayant indiqué un total des financements reçus supérieur à 500 000€ ont été exclues de l'analyse présentée sur cette page (7 action relevant de la périphérie, et 1 du noyau). Il s'agit des organismes suivants :

- 1. Mouvement français pour le planning familial
- 2. Lycée polyvalent Edmond Labbé à Douai (action « Ecole ouverte » *),
- 3. Centre international de Valbonne (action « Ecole ouverte » *),
- 4. MJC de Valentigney (action « Lis avec moi »),
- 5. Lycée Louis Armand (action « Eclat de rire »),
- 6. Action « Anim'Elbeuf »
- 7. ARIANA
- 8. Lycée Saint-Exupéry Marseille (action « Ecole ouverte » *).

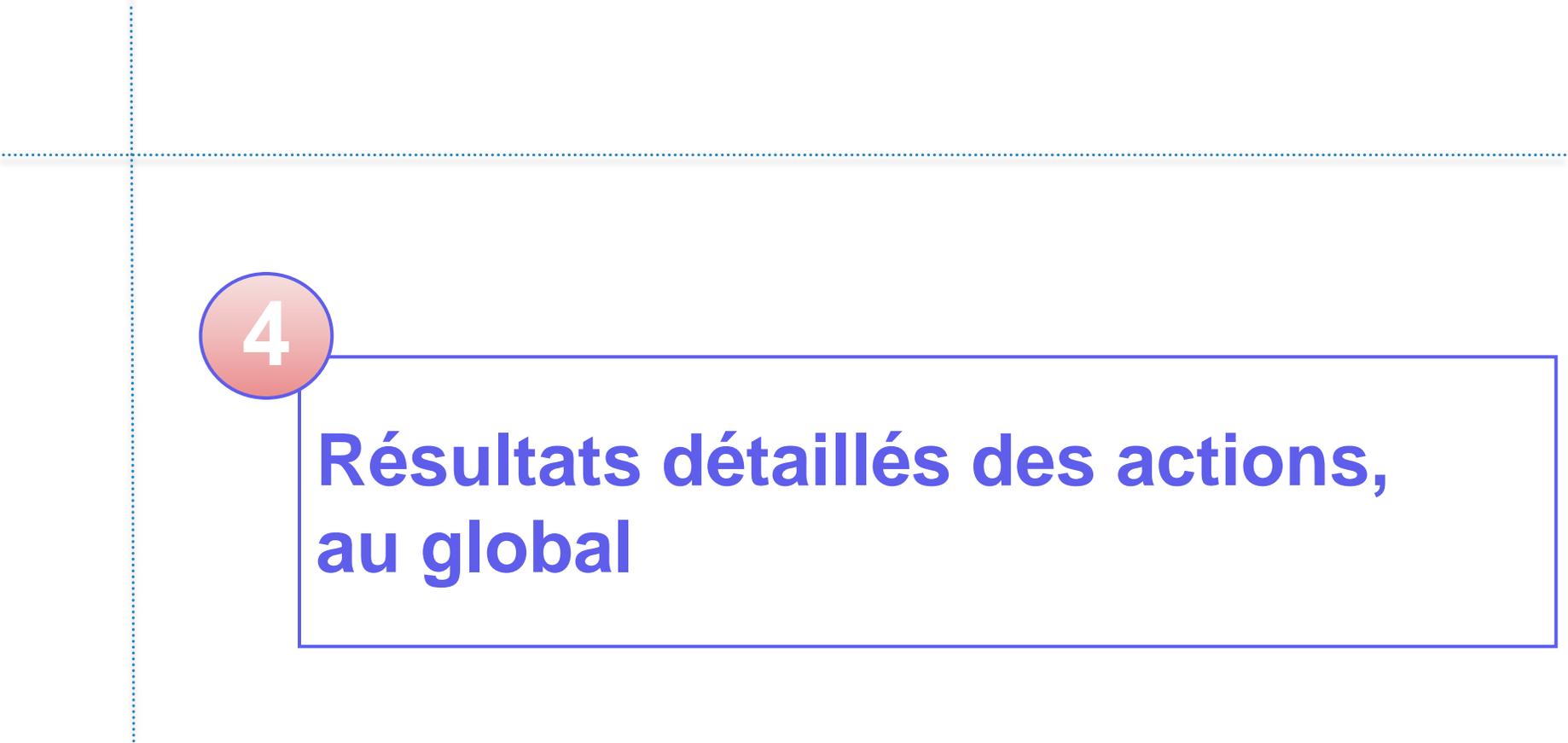
* Ces 3 organismes mutualisent les financements correspondant à plusieurs actions « Ecole ouverte », mises en œuvre chacune par des établissements différents.



Budget total de l'action

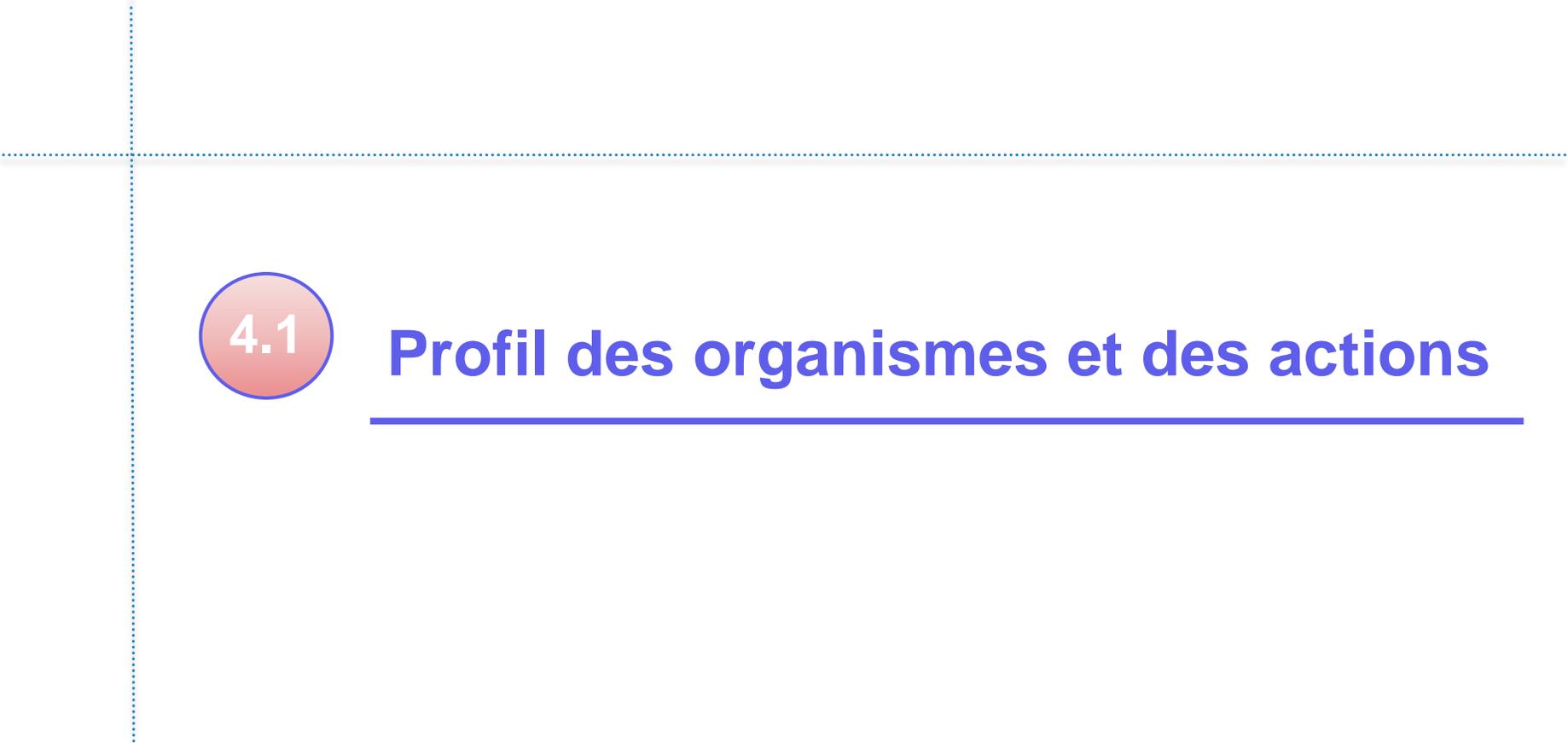
Budget actions du noyau :
13,4 millions d'euros
Financement Acisé :
3,1 millions d'euros

Budget actions de la périphérie :
21,6 millions d'euros
Financement Acisé :
6,9 millions d'euros



4

**Résultats détaillés des actions,
au global**

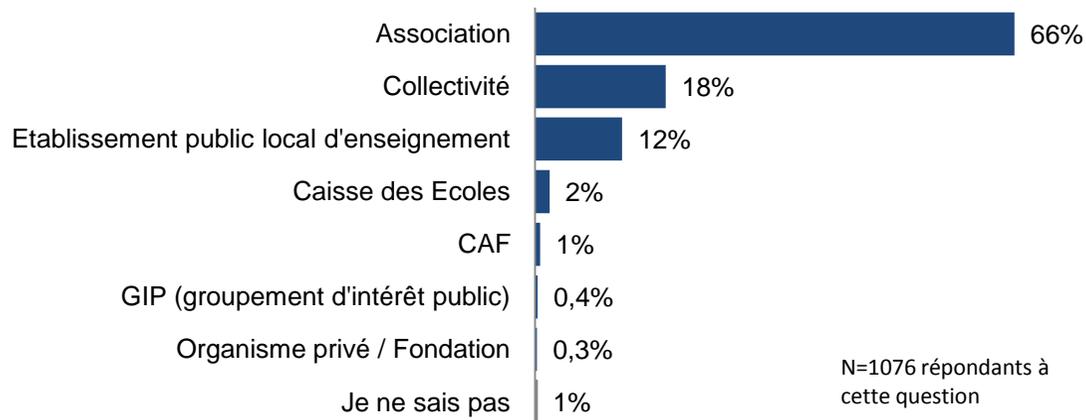


4.1

Profil des organismes et des actions

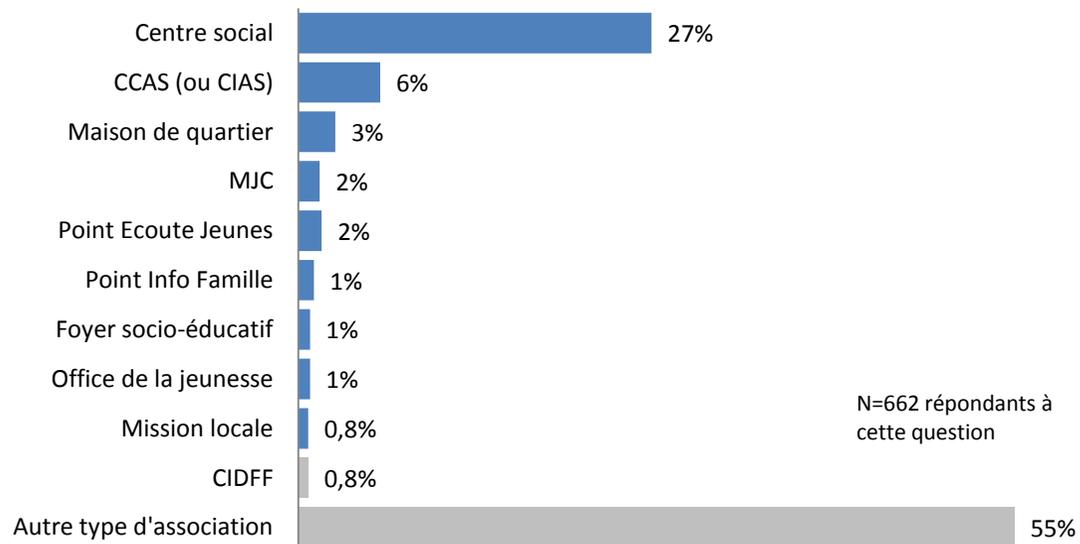
Statut et typologie des organismes porteurs des actions

Quel est le statut de votre organisme ?

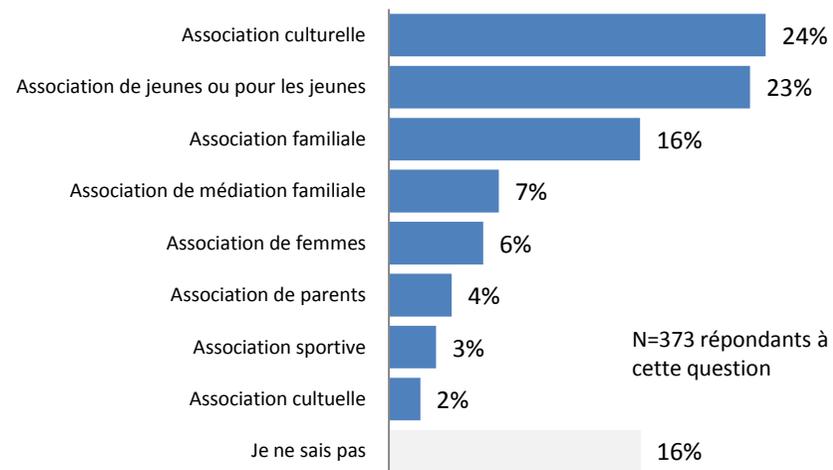


- ✓ Deux tiers des organismes répondants sont des associations, et près d'un sur cinq une collectivité (commune, agglomération, Conseil Général). Les collectivités citées sont très majoritairement des communes (93% d'entre elles).
- ✓ Outre leur statut juridique, il était également demandé aux organismes s'ils relevaient ou non d'un type particulier (ci-dessous à gauche), ou d'un type d'association (à droite).

Votre organisme relève-t-il d'un des types suivants :

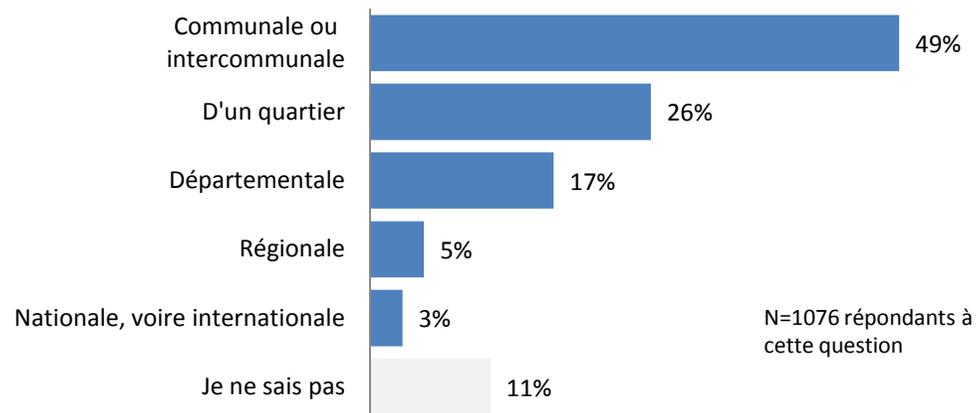


Parmi les propositions suivantes, de quel type d'association relève votre organisme ?



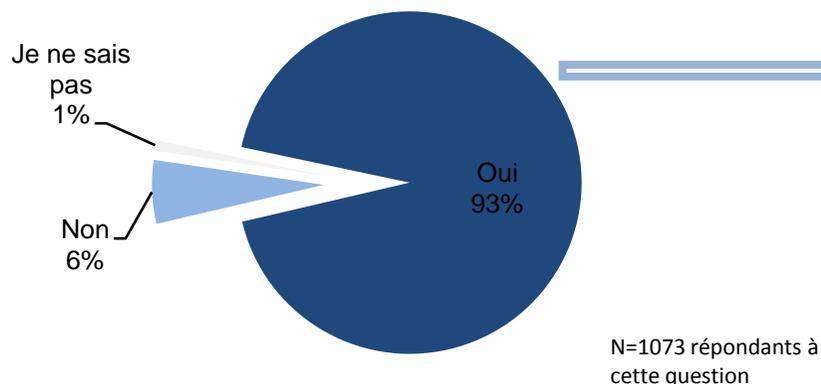
Echelle d'intervention de l'organisme et autres domaines d'action

Vous définiriez-vous plutôt comme un organisme intervenant à l'échelle :

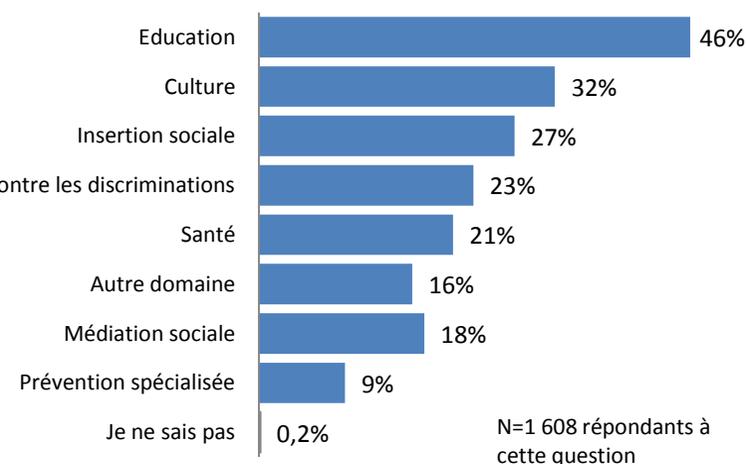


- ✓ L'échelle d'intervention de l'organisme est communale ou intercommunale pour près de la moitié d'entre eux, et d'un quartier pour un quart.
- ✓ Il n'y a pas de différence significative sur ce point entre les actions du noyau et celles de la périphérie.
- ✓ Plus de 9 organismes sur 10 interviennent sur un autre champ que la parentalité, généralement l'éducation, la culture ou l'insertion sociale

Votre organisme intervient-il dans un autre domaine que celui du soutien à la parentalité ?

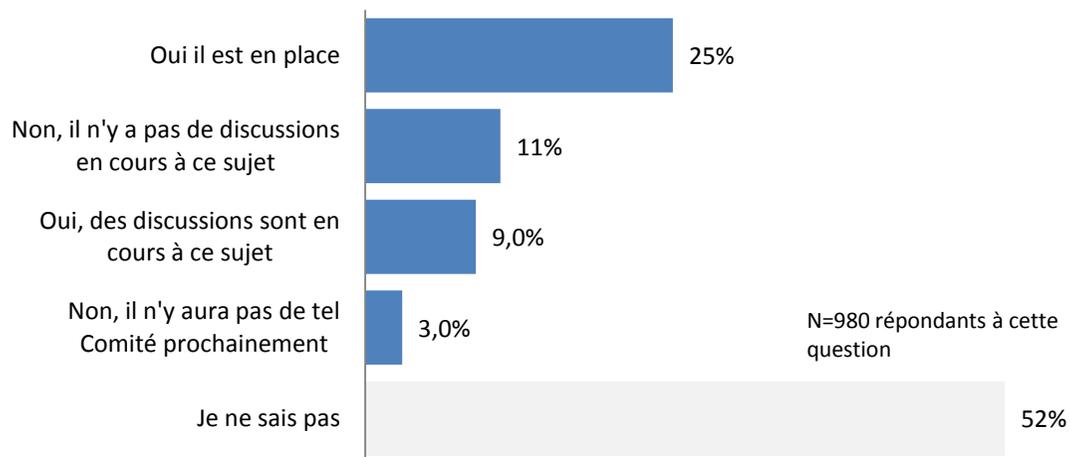


Dans quel(s) autre(s) domaine(s) intervient-t-il ?



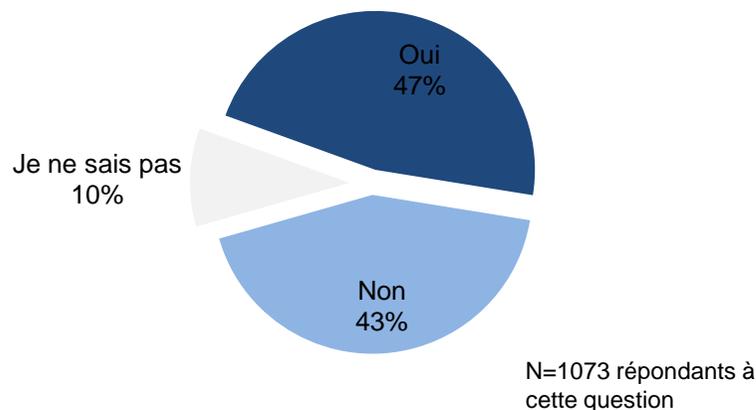
Comité départemental d'aide à la parentalité et REAAP

Un Comité départemental d'aide à la parentalité s'est-il constitué récemment sur votre territoire d'intervention ?



- ✓ Un comité départemental d'aide à la parentalité est en place pour un quart des organismes. Signalons que ces comités ont été initiés récemment, et n'existent donc pas dans tous les autres départements.

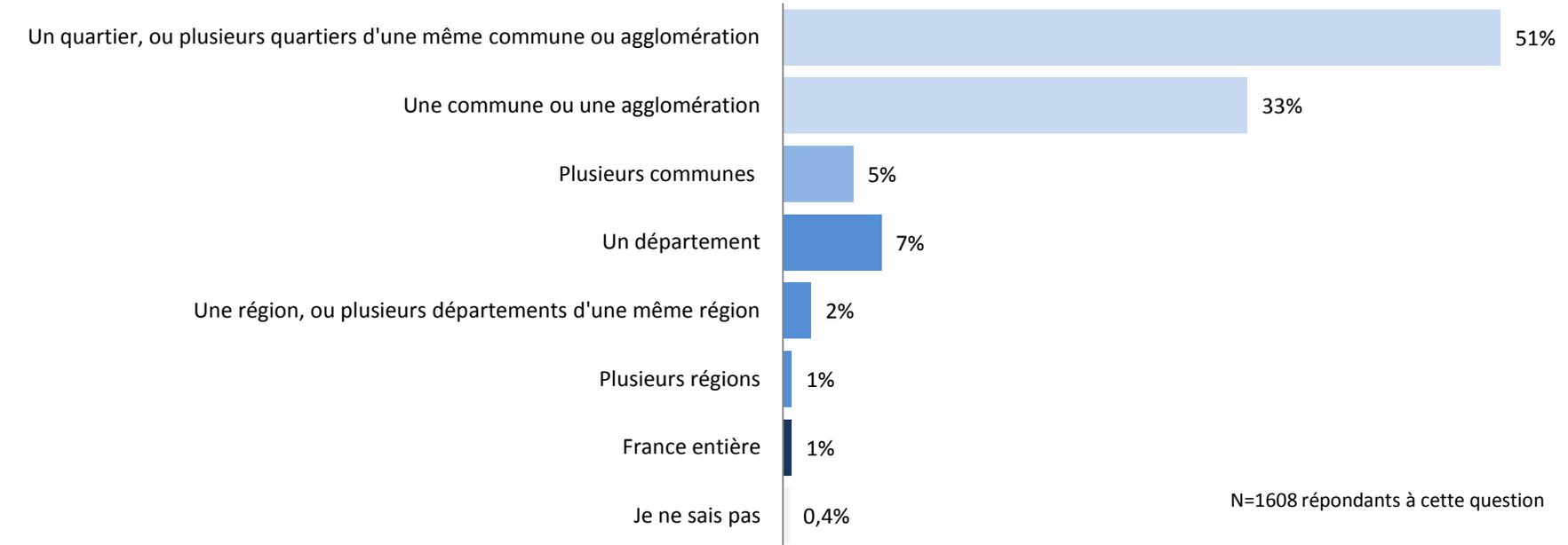
Votre organisme fait-il partie du réseau REAAP ?



- ✓ Les organismes font pour près de la moitié d'entre eux, partie du réseau REAAP. Pour rappel, cette proportion atteint 69% pour les actions faisant partie du « noyau » (34% pour les autres, c'est donc un des points de différence notable entre ces deux ensembles d'actions).

Echelle géographique de l'action

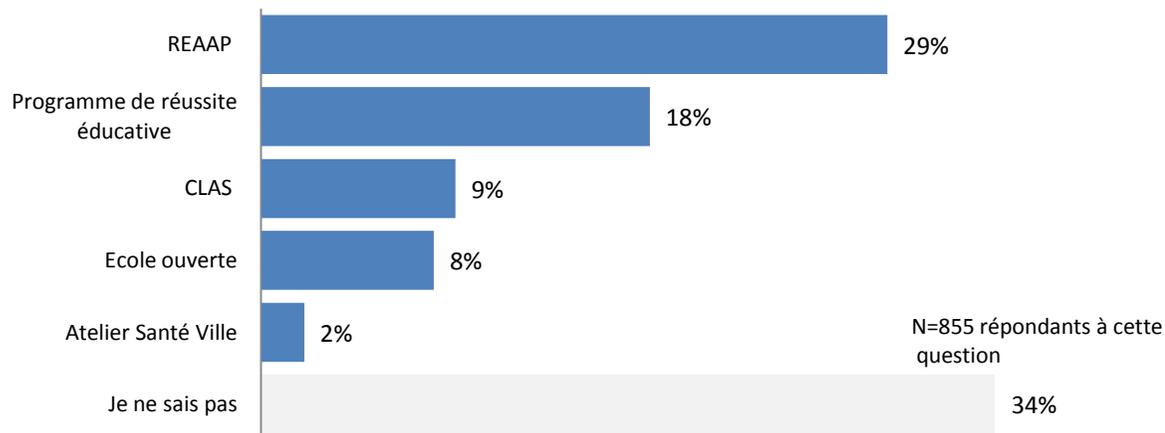
Echelle géographique de la mise en oeuvre de l'action ?



- ✓ Environ la moitié des actions ont lieu sur un quartier, ou plusieurs quartiers d'une même commune ou agglomération, et un tiers sur une commune ou une agglomération.

Lien avec des dispositifs nationaux

L'action relève-t-elle d'un des dispositifs suivants ?

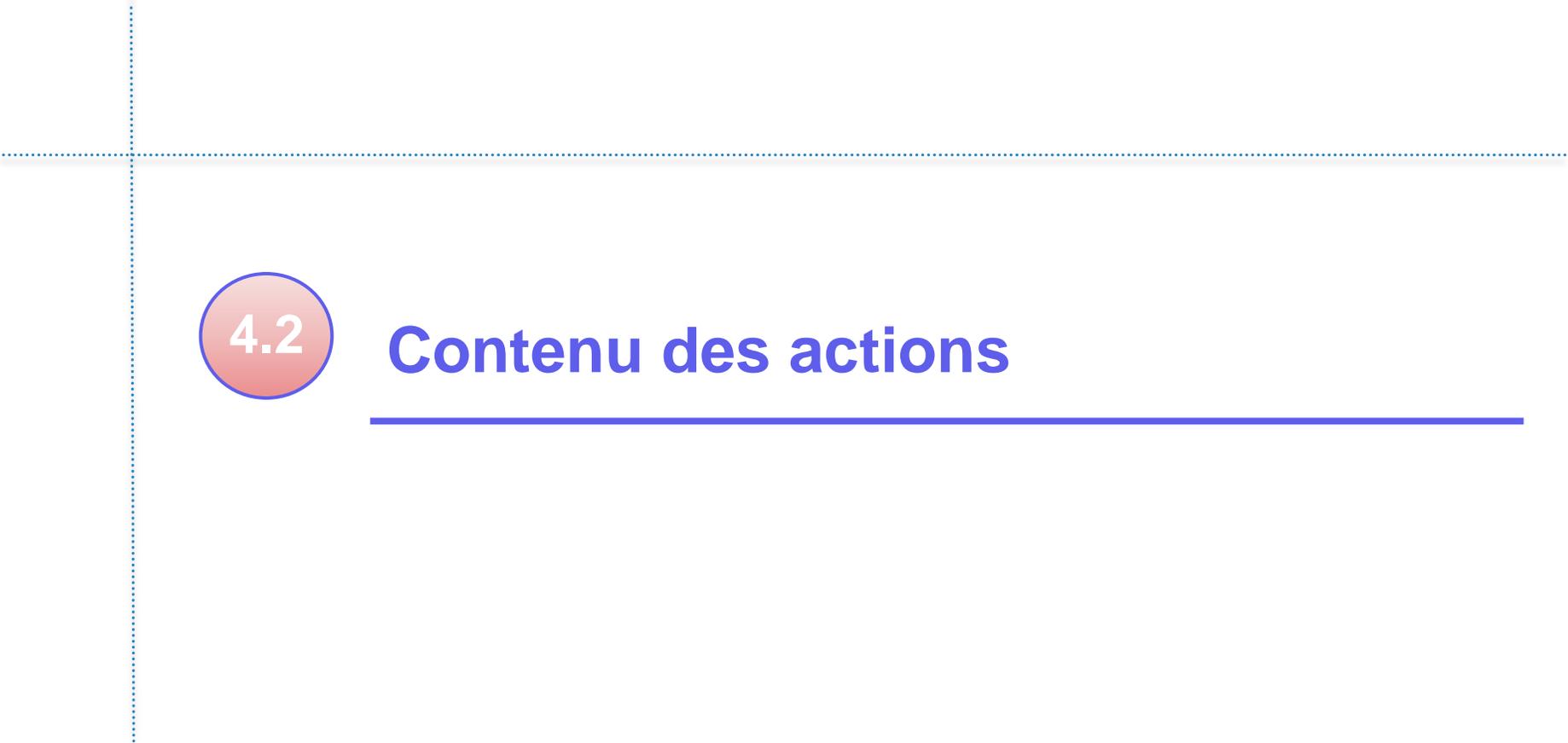


- ✓ Près d'un tiers des actions relève du REAAP, et 18% d'un PRE.
- ✓ Les actions du noyau relèvent à 58% d'un REAAP, et pour 10% d'un PRE (respectivement 10% et 24% pour les actions de la périphérie).

Cette action a-t-elle été réalisée en partenariat avec l'un des dispositifs suivants ?

	Oui	Non	Je ne sais pas
REAAP	316 32%	614 63%	44 5%
Programme de Réussite Educative	312 32%	601 62%	61 6%
CLAS	187 19%	734 75%	53 5%
ASV	84 9%	831 85%	59 6%
Ecole Ouverte	65 7%	865 89%	44 5%

- ✓ En élargissant ensuite la question au fait que ces actions puissent être réalisés en partenariat avec un de ces dispositifs (sans qu'elle relèvent elles-mêmes directement de celui-ci), les chiffres sont logiquement plus élevés : les actions sont ainsi réalisées pour près d'un tiers d'entre elles en partenariat avec un REAAP, ou un PRE.
- ✓ Pour les actions du noyau, ce sont respectivement 59% des actions en lien avec un REAAP, et 33% avec un PRE.

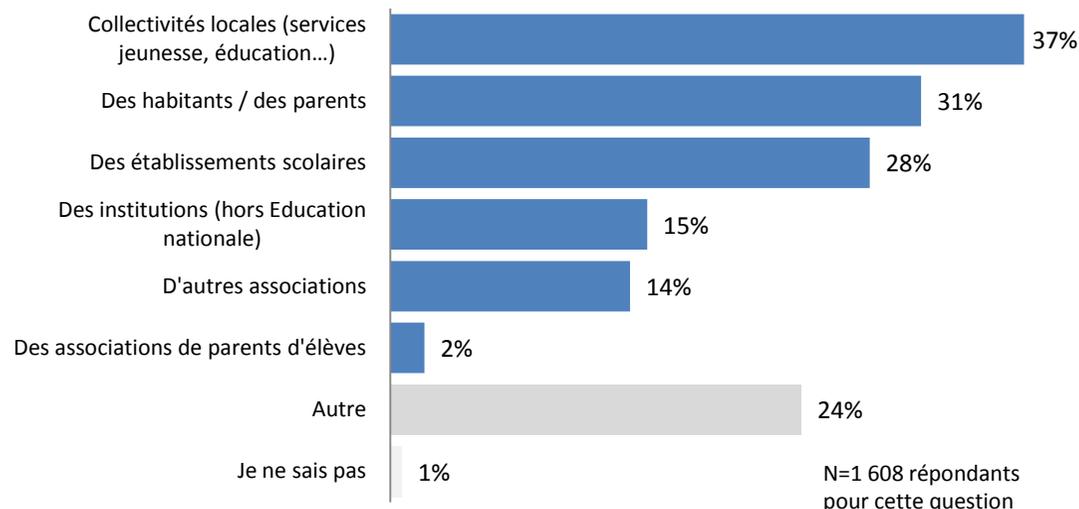


4.2

Contenu des actions

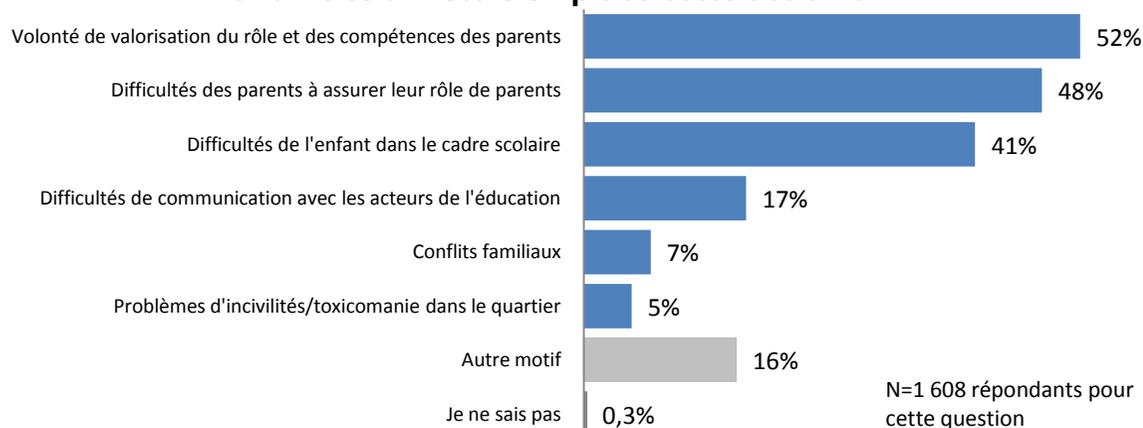
Initiative et motifs de création des actions

Qui a été à l'initiative de l'action ?



- ✓ Les collectivités locales, les habitants/parents et les établissements scolaires sont les principaux instigateurs de ces actions.
- ✓ Les actions du noyau sont davantage à l'initiative des habitants/parents (43%) et les actions de la périphérie à l'initiative des établissements scolaires (38%).

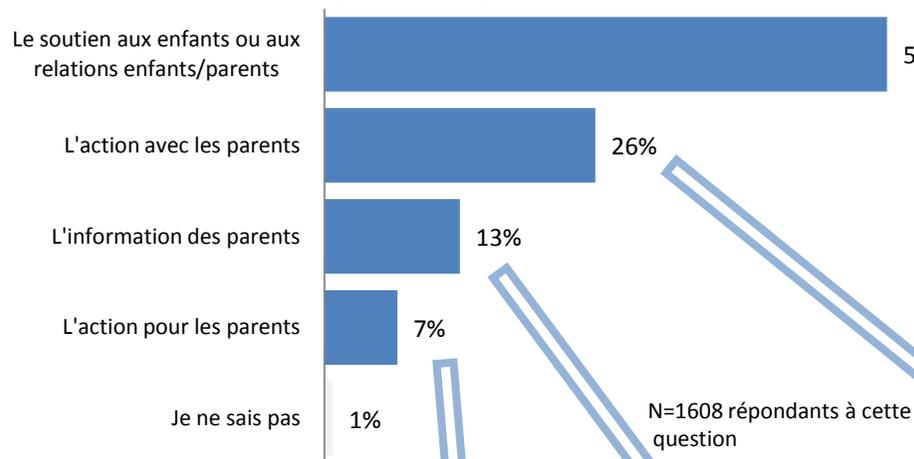
Quels sont les principaux motifs (ou problématiques) qui vous ont incité à mettre en place cette action ?



- ✓ La volonté de valorisation du rôle et des compétences des parents, les difficultés des parents à assurer leur rôle de parents et les difficultés de l'enfant dans le cadre scolaire sont les principaux motifs/principales problématiques de mise en place des actions.
- ✓ On note que les 2 premières citées (valorisation du rôle et des compétences des parents ; difficultés des parents) sont nettement plus prégnantes pour les actions du noyau (respectivement 73% et 71%).

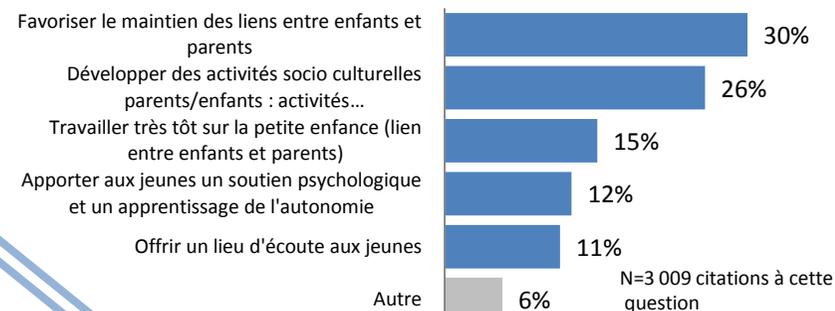
Types d'action et objectifs

Parmi les types d'action indiqués ci-dessous, quel est celui qui correspond à cette action ?

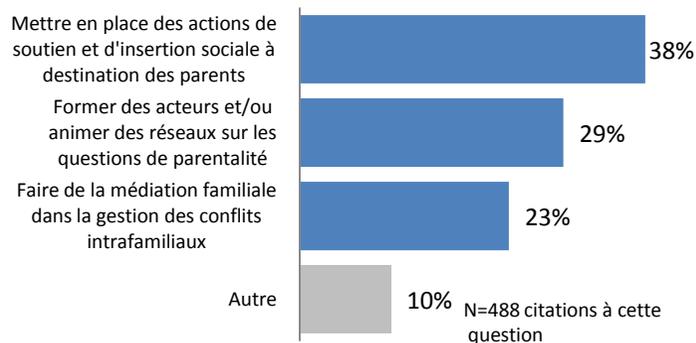


✓ Les actions mises en place concernent avant tout le soutien aux enfants ou aux relations enfants/parents (54% des actions). Les graphiques ci-dessous précisent les objectifs visés, pour chacun des types d'action.

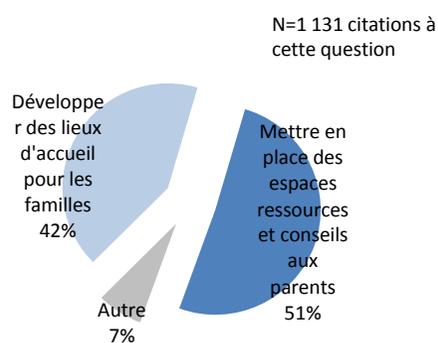
Le soutien aux enfants ou aux relations enfants/parents



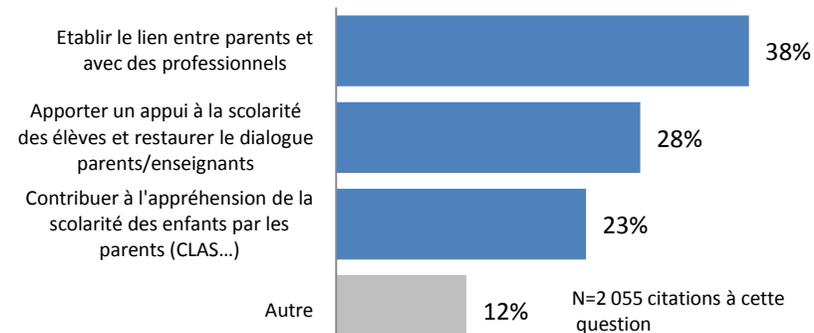
L'action pour les parents



L'information des parents



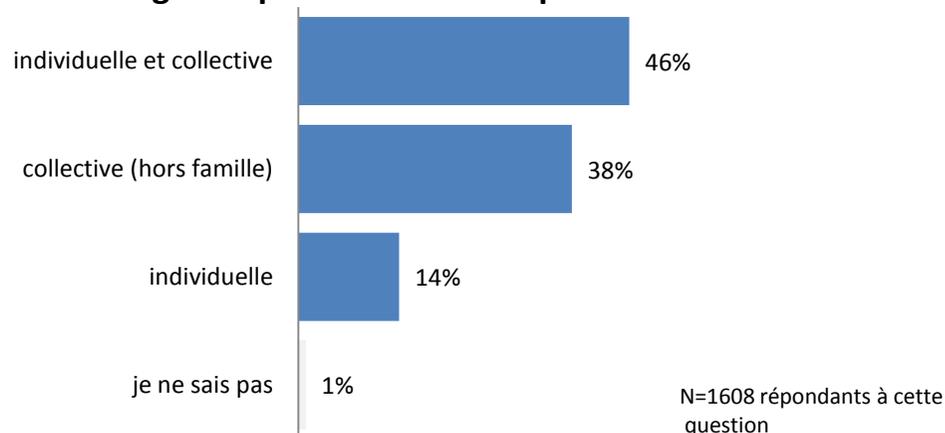
L'action avec les parents



Quelles sont vos modalités de réalisation de cette action, parmi les propositions suivantes :



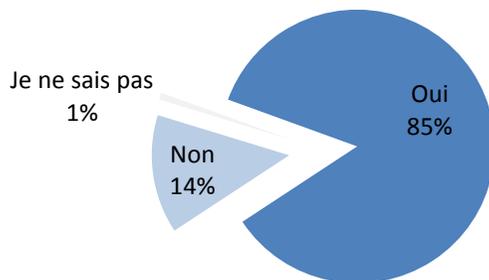
Quelle est la modalité principale de prise en charge des personnes suivies par votre structure?



- ✓ Les activités favorisant le lien social et la citoyenneté sont, pour près de trois quarts des actions, citées comme importantes dans les modalités de réalisation de l'action.
- ✓ A noter que l'appui à la scolarité est une modalité très importante dans la réalisation de l'action pour la périphérie (56% de citations, contre 29% pour les actions du noyau).
- ✓ Les modalités de prise en charge des personnes suivies étaient, pour près d'une action sur deux, à la fois collectives et individuelles.
- ✓ Il n'y a pas de distinction entre les actions du noyau et celles de la périphérie pour cette question des modalités de prise en charge.

Déroulement et durée des actions

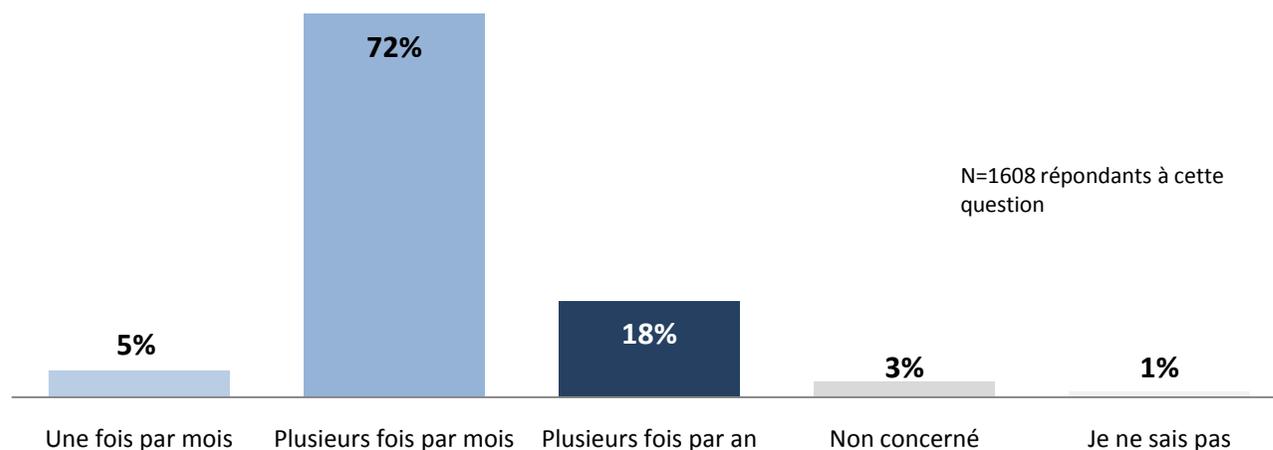
L'action s'est-elle déroulée sur toute l'année 2011 ?



N=1608 répondants à cette question

- ✓ L'action s'est généralement déroulée sur l'ensemble de l'année 2011.
- ✓ Lorsque ce n'était pas le cas, l'action durait plus d'un an, ou « à cheval » sur deux années civiles, ou sur quelques jours/semaines (seules 53 actions ont eu une durée de moins d'un mois).

Quelle était la fréquence des activités organisées dans le cadre de cette action ?

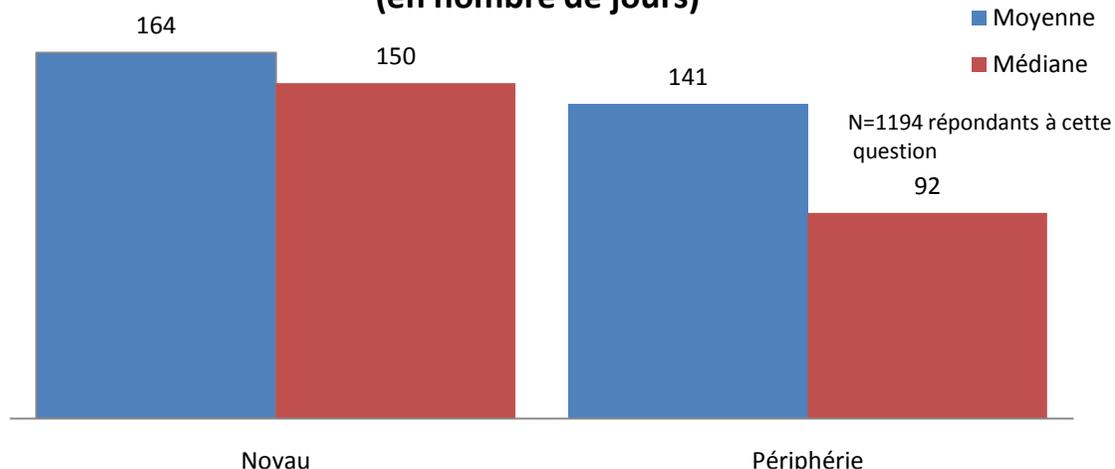


N=1608 répondants à cette question

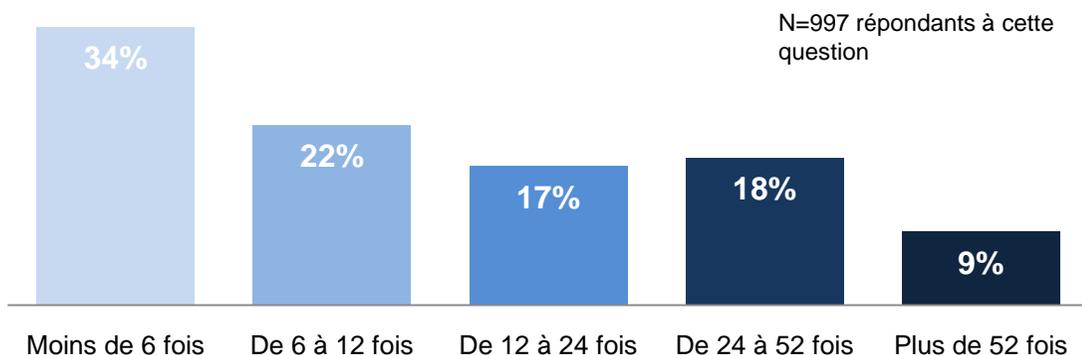
- ✓ Les activités organisées avaient généralement lieu plusieurs fois par mois, sans distinction sur ce point entre les actions du noyau et de la périphérie.

Durée des accompagnements et réception des personnes bénéficiaires des actions

Durée moyenne et médiane des accompagnements réalisés (en nombre de jours)



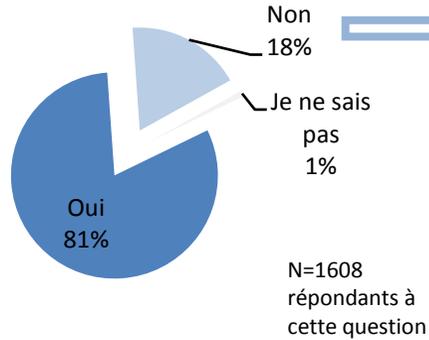
Nombre de réceptions/accueils des personnes bénéficiaires de l'action



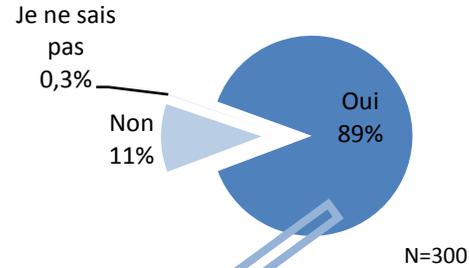
- ✓ En moyenne, l'accompagnement des personnes bénéficiaires des actions est de **149 jours**.
- ✓ Les personnes bénéficiaires de l'action sont rencontrées **tous les mois ou tous les 2 mois** pour plus d'une action sur deux. Près d'une action sur 10 prévoit une rencontre une fois par semaine avec les bénéficiaires.
- ✓ En moyenne un bénéficiaire est reçu **25 fois** dans le cadre de l'action.
- ✓ Attention pour cette question la notion de « réception » a pu être interprétée comme un contact pour le répondant. La question était posée ainsi : « Combien de fois, en moyenne, ont été reçues les personnes bénéficiaires de l'action? »

Politique tarifaire des actions

L'accès à cette action était-il gratuit pour tous ?



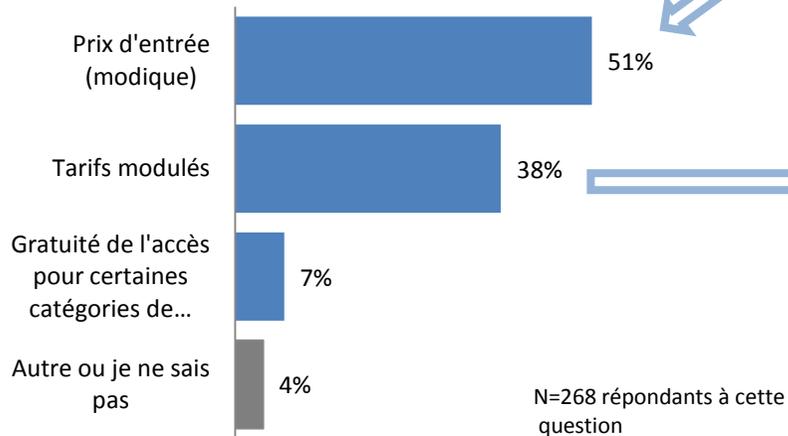
Si non, avez-vous mis en place une politique tarifaire spécifique pour faciliter l'accès à cette action ?



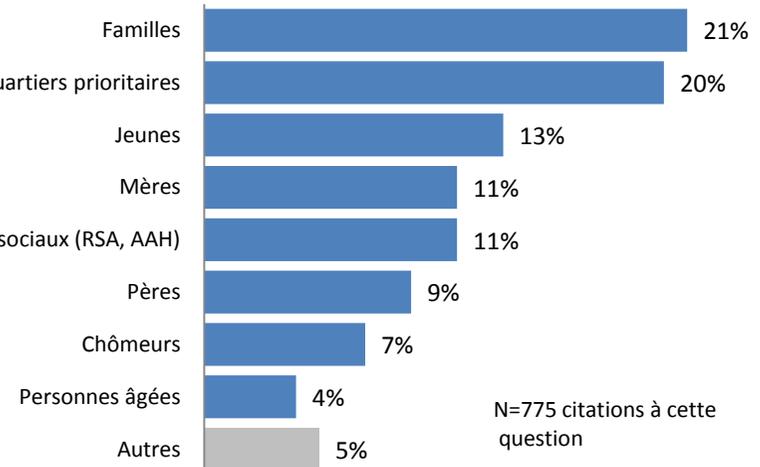
✓ Environ 8 actions sur 10 ont un accès gratuit. Parmi celles qui sont payantes, une grande majorité ont mis en place une politique tarifaire (généralement en agissant sur le prix d'entrée ou en appliquant des tarifs modulés).

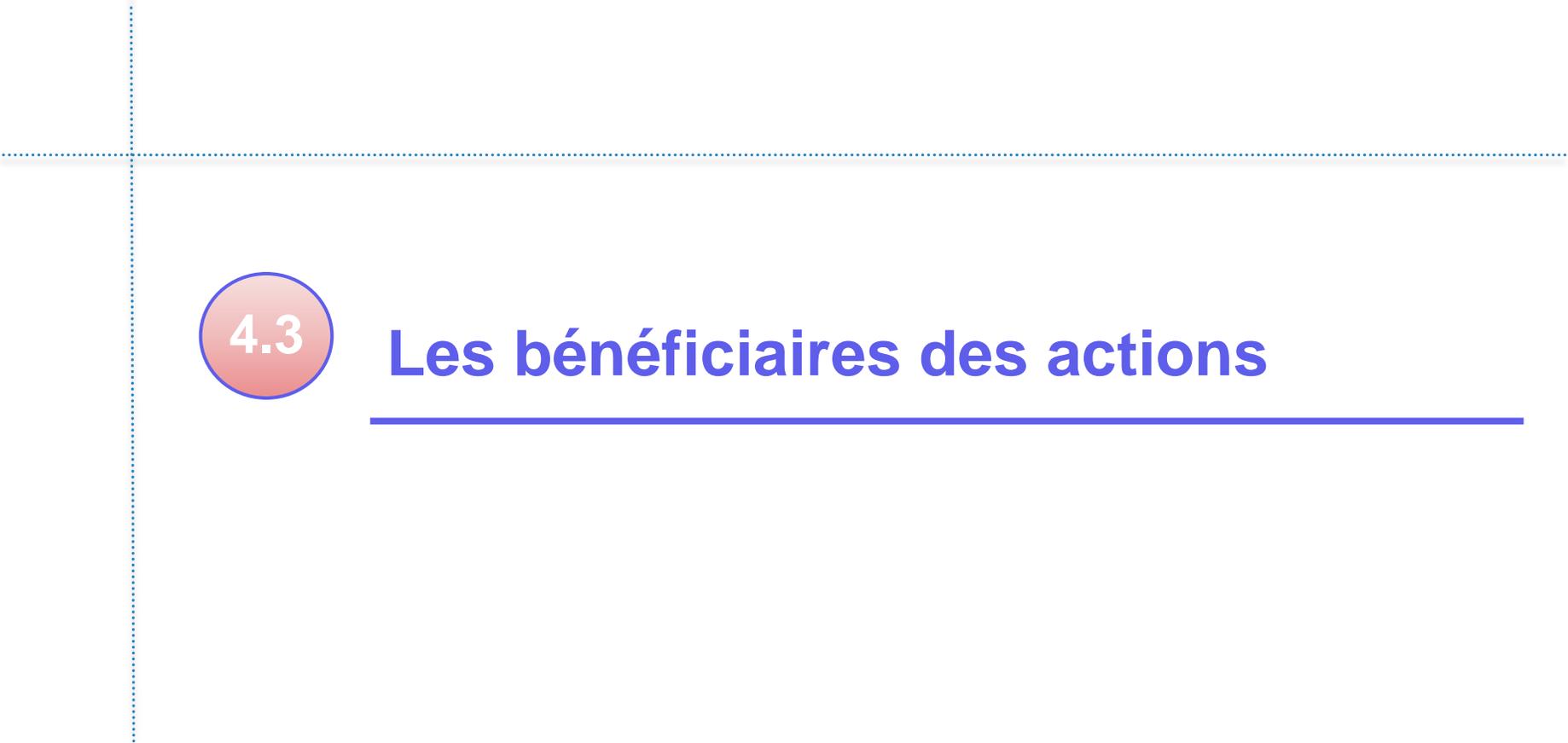
✓ Les bénéficiaires de ces tarifs sont très variables (familles, habitants des quartiers prioritaires, jeunes, mères, allocataires des minima sociaux...).

Selon quelles modalités ?



Tarifs modulés : en faveur de qui ?



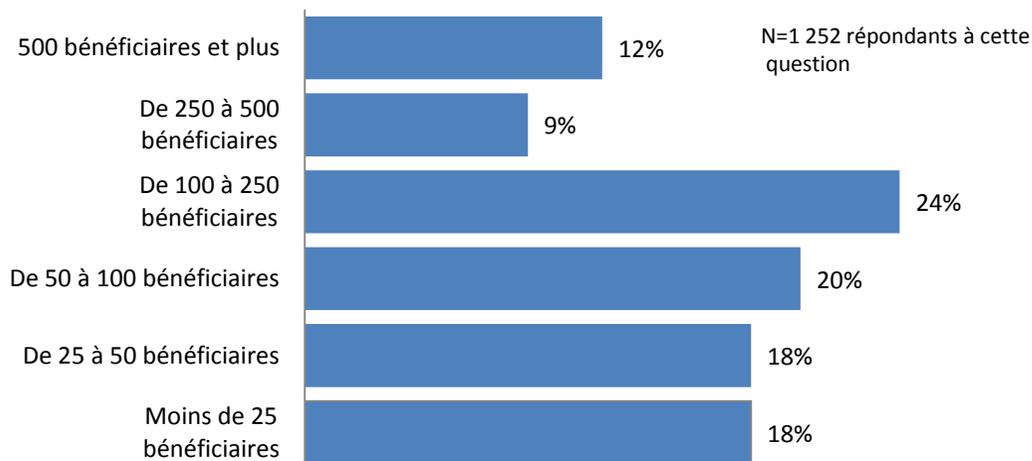


4.3

Les bénéficiaires des actions

Nombre de bénéficiaires et détail par type de public

Nombre total de bénéficiaires de l'action



- ✓ Environ un tiers des actions ont moins de 50 bénéficiaires. Il n'y a pas de différence significative sur ce point entre les actions du noyau et celles de la périphérie.
- ✓ En moyenne, les répondants à ces questions déclarent **243 bénéficiaires** par action.
- ✓ Au total, ces actions ont touché plus de **300 000 bénéficiaires** en 2011.
- ✓ *Attention la notion de bénéficiaires peut varier d'un répondant à l'autre, et ces questions peuvent faire l'objet de double compte (si une même personne a bénéficié de 2 actions).*
- ✓ *Afin de présenter des résultats fiables, cette page ne tient pas compte des réponses extrêmes apportées pour 6 actions, correspondant à des cas particuliers*.*

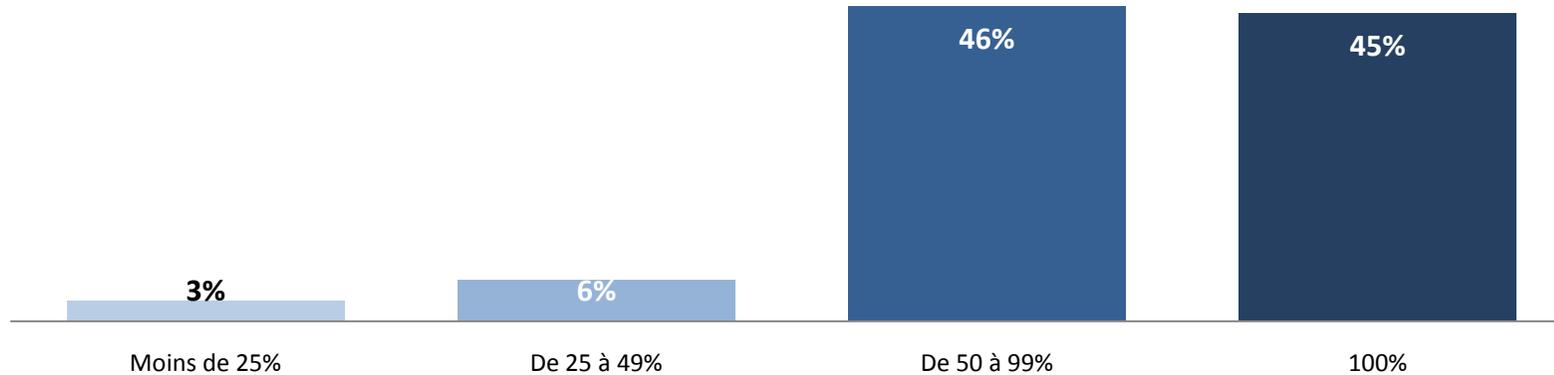
Bénéficiaires de l'action	Moyenne	Somme	Nombre d'actions intervenant auprès de ce type de public
Parents	106	69 687	660
Filles (jusqu'à 10 ans)	74	51 946	700
Garçons (jusqu'à 10 ans)	67	46 904	703
Mères exclusivement	64	36 603	575
Jeunes filles (11 ans et plus)	55	38 763	71
Jeunes garçons (11 ans et plus)	52	36 176	702
Autres membres de la famille	29	7 541	265
Professionnels	21	8 637	402
Pères exclusivement	22	7 581	356
TOTAL	243	303 838	1 252

* Il s'agit d'actions des organismes suivants : Mouvement français pour la planning familial, Lycée polyvalent Edmond Labbé à Douai (action « Ecole ouverte »), Centre international de Valbonne (action « Ecole ouverte »), MJC de Valentigney (action « Lis avec moi »), Lycée Louis Armand (deux actions : « Eclat de lire » et « Ecole ouverte »).

Quartiers prioritaires de la ville

Pourcentage de personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville

N=1398 répondants à cette question

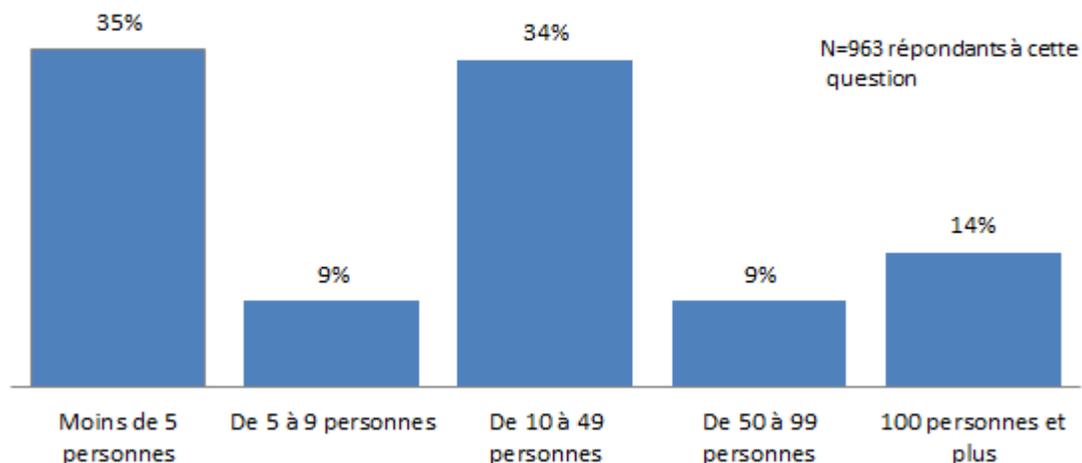


Note de lecture (exemple de la 1^{ère} colonne de gauche) : seules 3% des actions indiquent une part de bénéficiaires issues des quartiers prioritaires inférieure à 25%.

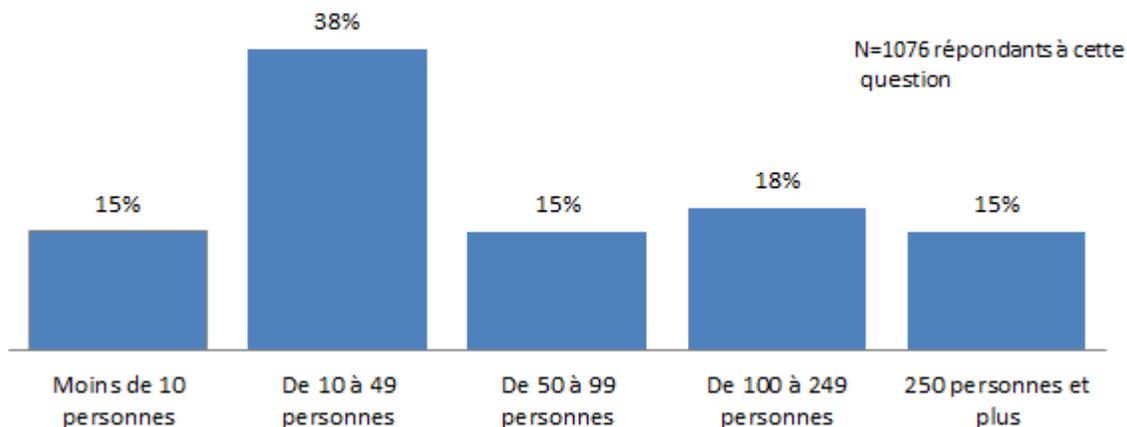
- ✓ Près d'une action sur deux est à destination exclusivement de personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- ✓ En moyenne, **84% des bénéficiaires sont issus des quartiers prioritaires** de la politique de la ville.
- ✓ Il n'y a pas de différence significative sur ce point entre les actions du noyau et celles de la périphérie.

Accompagnement individuel / accompagnement collectif

Nombre de personnes bénéficiaires d'un accompagnement individuel



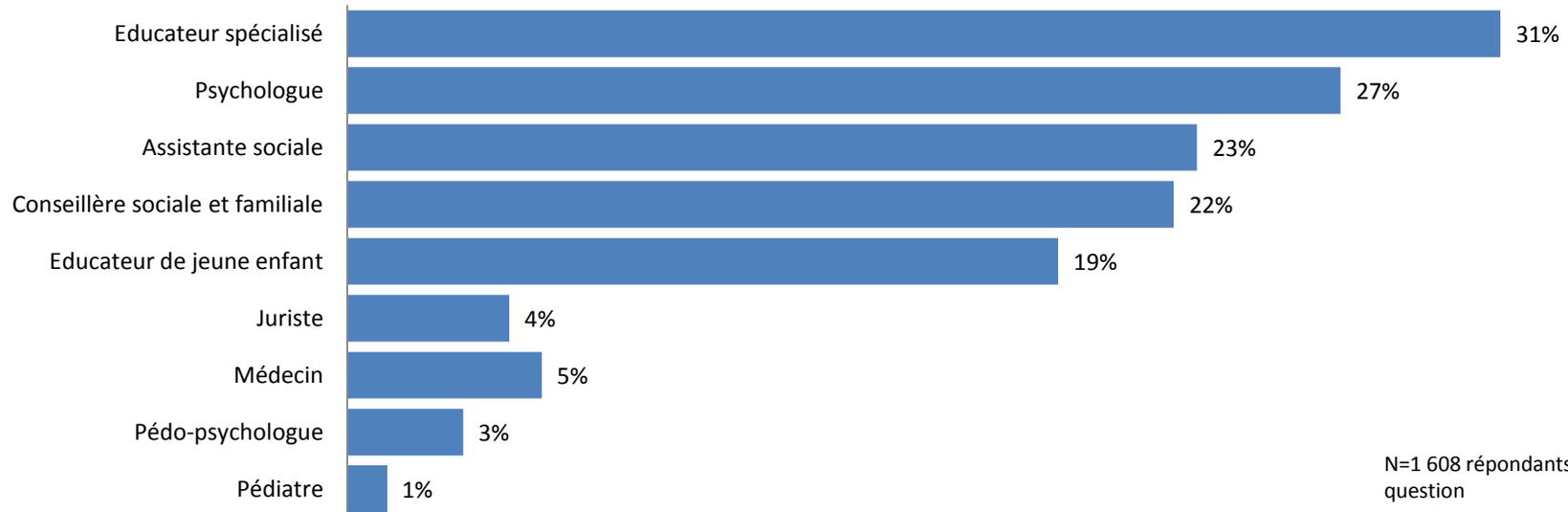
Nombre de personnes bénéficiaires d'un accompagnement collectif



- ✓ En moyenne, pour chaque action :
 - **81 personnes** sont accompagnées individuellement (cf graphique ci-contre), avec 34% des actions où ces accompagnements individuels ont concerné entre 10 et 49 personnes.
 - **238 personnes** ont bénéficié d'un accompagnement collectif (cf graphique dessous). Le plus souvent (pour 38% des actions), ces accompagnements collectifs ont concerné entre 10 et 49 personnes.
- ✓ Il n'y a pas de différence significative pour ces questions entre les actions du noyau et les actions de la périphérie.

Implication des professionnels dans le cadre de ces actions

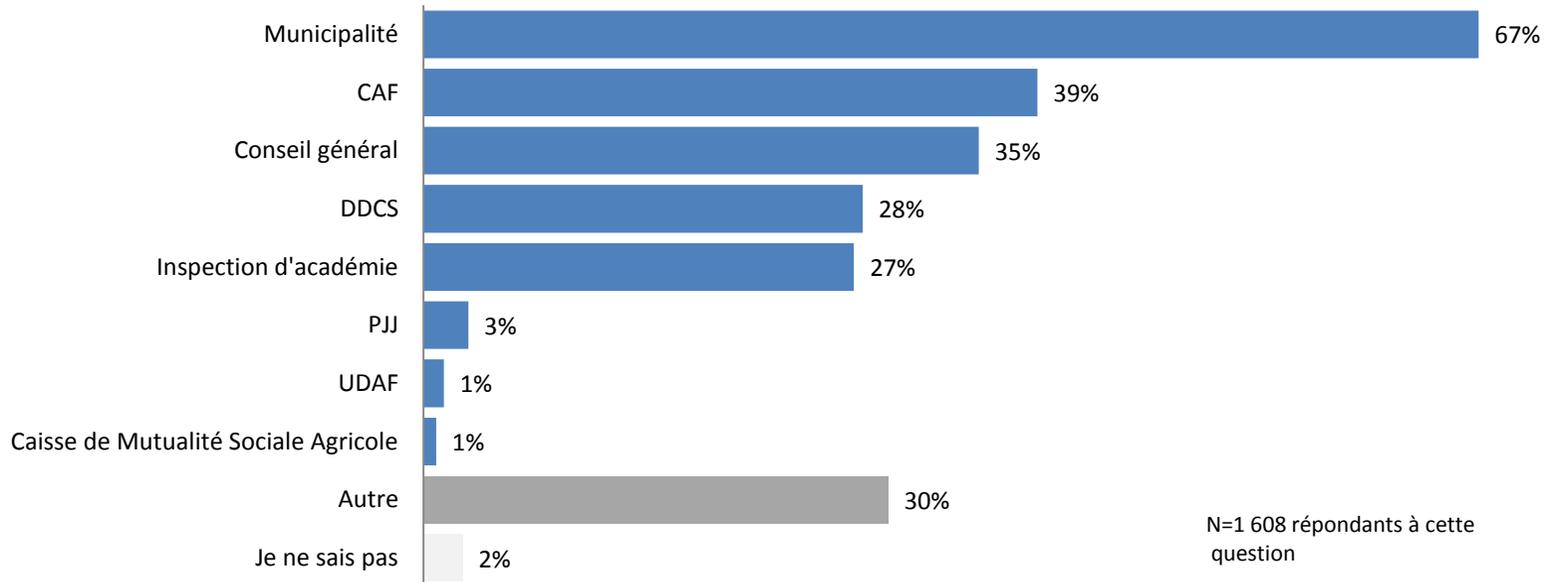
Quels professionnels sont intervenus dans le cadre de cette action ?



- ✓ Les professionnels majoritairement impliqués dans le cadre de ces actions sont les éducateurs spécialisés, les psychologues et les assistantes sociales, avec de fortes variations entre les actions du noyau et ceux de la périphérie (les psychologues et les conseillères sociales et familiales étant plus impliqués pour les actions du noyau).

Partenaires associés dans le cadre de ces actions

Parmi les institutions suivantes, lesquelles ont été des partenaires associés à la réalisation de l'action ?



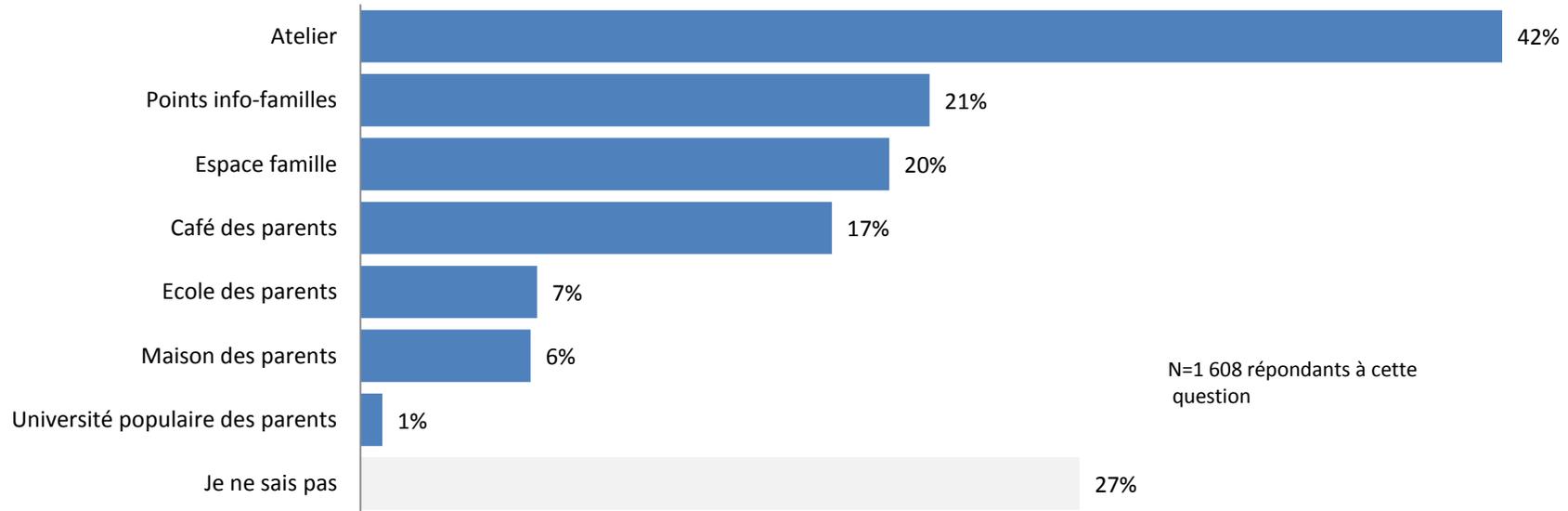
- ✓ Les municipalités, les CAF et les Conseils Généraux sont les partenaires principalement associés à la réalisation des actions.
- ✓ On constate peu de différence dans l'association des acteurs entre les actions du noyau et de la périphérie, à l'exception des CAF, davantage impliquées dans les actions du noyau.



Impacts des actions

Diffusion des informations aux parents

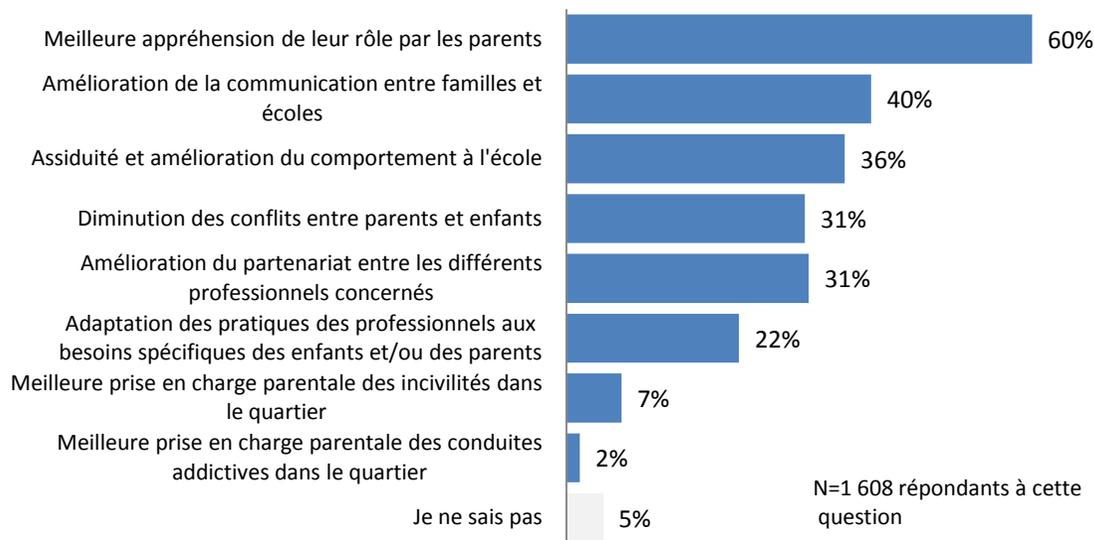
Dans quel cadre les informations aux parents ont-elles été diffusées ?



- ✓ Les informations à destination des parents ont principalement été diffusées via des ateliers, réunissant les parents au sein de l'organisme porteur de l'action.
- ✓ Les actions de la périphérie sont 37% à avoir coché « je ne sais pas », une majorité de celles-ci n'étant probablement pas concernées par cette question.

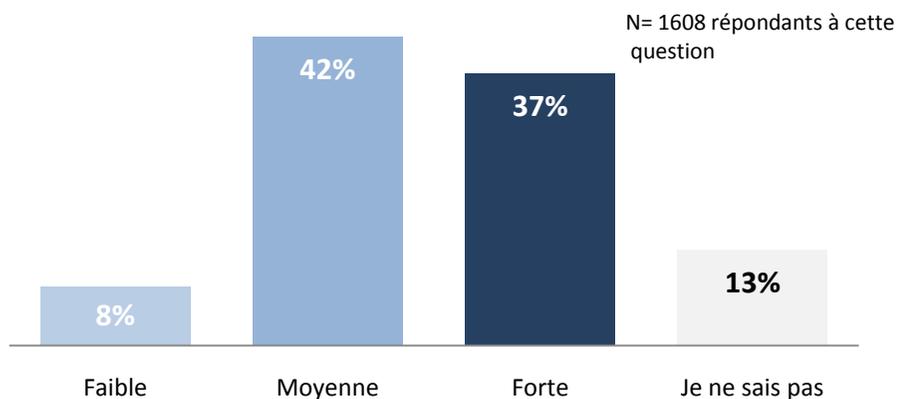
Résultats des actions

Parmi les résultats suivants, quel est celui que l'action a atteint le plus clairement ?

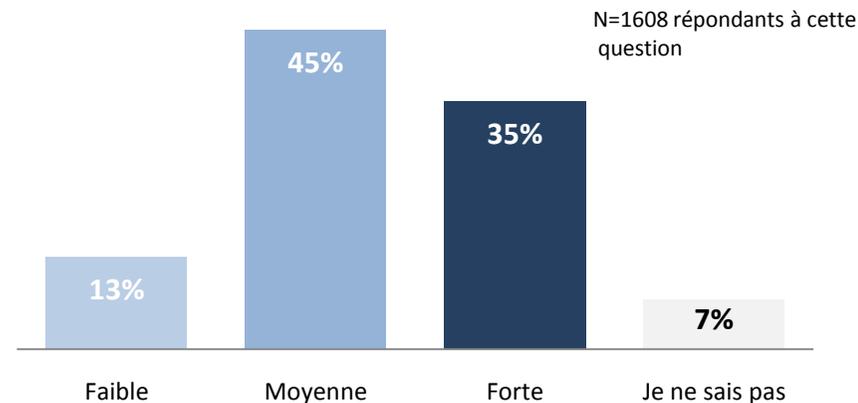


- ✓ Une meilleure appréhension de leur rôle par les parents, une amélioration de la communication entre familles et écoles et une plus forte assiduité et une amélioration du comportement à l'école sont les résultats de l'action les plus cités par les répondants.
- ✓ L'implication des parents dans l'action est beaucoup plus importante pour les actions du noyau (47% ont indiqué une implication forte) que pour la périphérie (27%), tandis que la fréquence de participation aux groupes de paroles ou d'activités ne varie pas selon les profils des actions.

Fréquence de participation aux groupes de paroles ou d'activités



Implication des parents dans cette action



Evolutions constatées et outils utilisés pour le suivi et l'évaluation

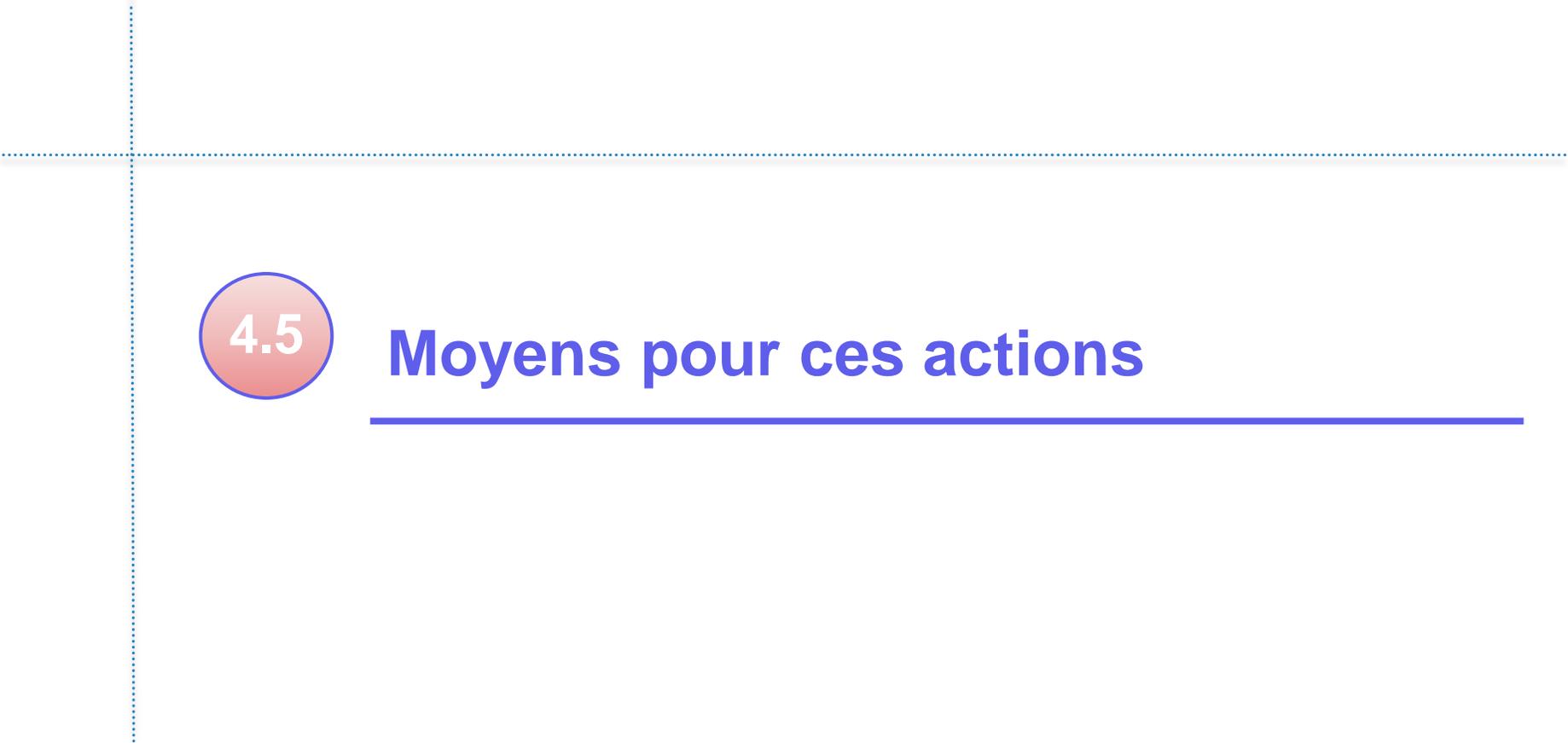
Evolutions	Oui, une évolution très positive	Oui, une évolution plutôt positive	Pas d'évolution	Au contraire, une évolution négative	Action non concernée par cet objectif	Ne sait pas
Meilleure appréhension de leur rôle par les parents	18%	58%	3%	0,1%	6%	15%
Amélioration du partenariat entre les différents professionnels concernés	15%	48%	6%	0,1%	13%	17%
Assiduité et amélioration du comportement à l'école	13%	42%	5%	0,1%	17%	24%
Amélioration de la communication entre familles et écoles	11%	45%	6%	0,2%	16%	23%
Adaptation des pratiques des professionnels aux besoins spécifiques des enfants et/ou des parents	9%	43%	7%	0,2%	17%	23%
Diminution des conflits entre parents et enfants	6%	42%	7%	0,1%	13%	32%
Meilleure prise en charge parentale des incivilités dans le quartier	1%	16%	12%	0,3%	32%	39%
Meilleure prise en charge parentale des conduites addictives dans le quartier	0,3%	7%	12%	0,4%	36%	44%

Outils utilisés dans le cadre de cette action :

N = 1 608 répondants à ces questions

Type d'outil	Oui	Non	Je ne sais pas
Outil de bilan de la mise en œuvre de l'action	90%	6%	4%
Outil de suivi des bénéficiaires	56%	37%	7%
Outil d'évaluation par rapport à des objectifs spécifiques de soutien à la parentalité	47%	41%	12%

N = 1 608 répondants à ces questions

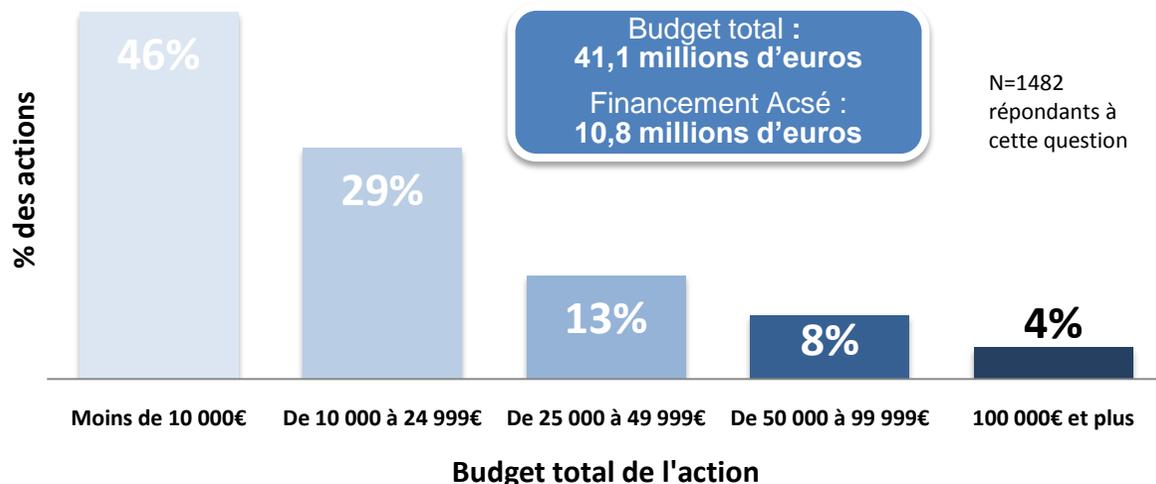


4.5

Moyens pour ces actions

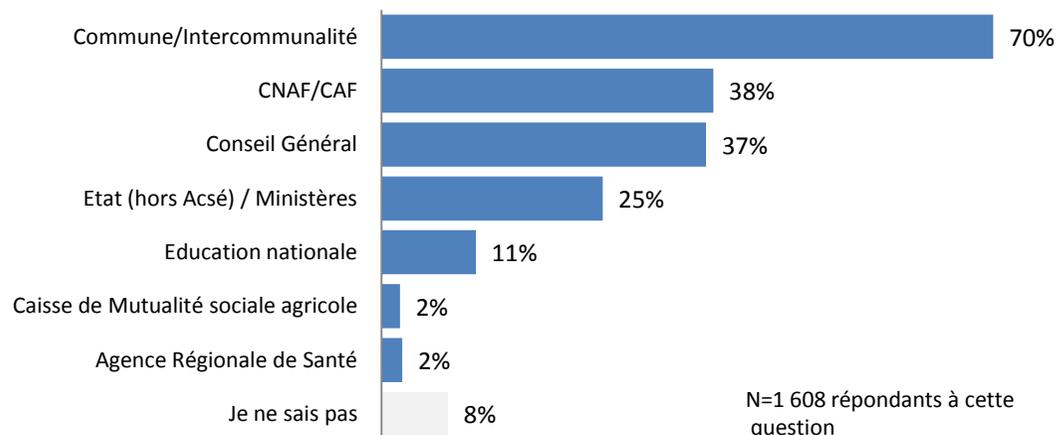
Financement des actions

Répartition des actions selon leur budget

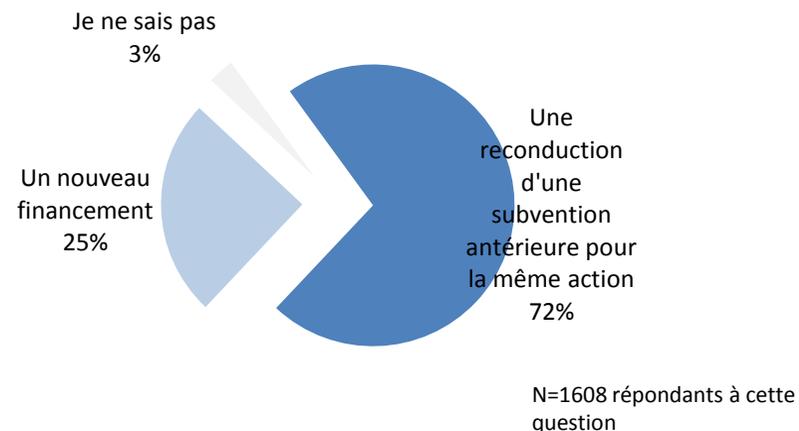


- ✓ En moyenne, le montant total des financements reçus pour une action est de **27 721 €**, tandis que la médiane est de **10 606 €**, traduisant une forte disparité. 63 actions sont en effet dotées de plus de 100 000€.
- ✓ Les communes/intercommunalités, les CNAF/CAF et les Conseils Généraux sont les cofinanceurs (avec l'Acsé) les plus fréquents de ces actions.
- ✓ Près de trois quarts des subventions de l'Acsé en 2011 constituaient une reconduction d'une subvention antérieure, pour une même action.

% des actions financées par ces institutions :

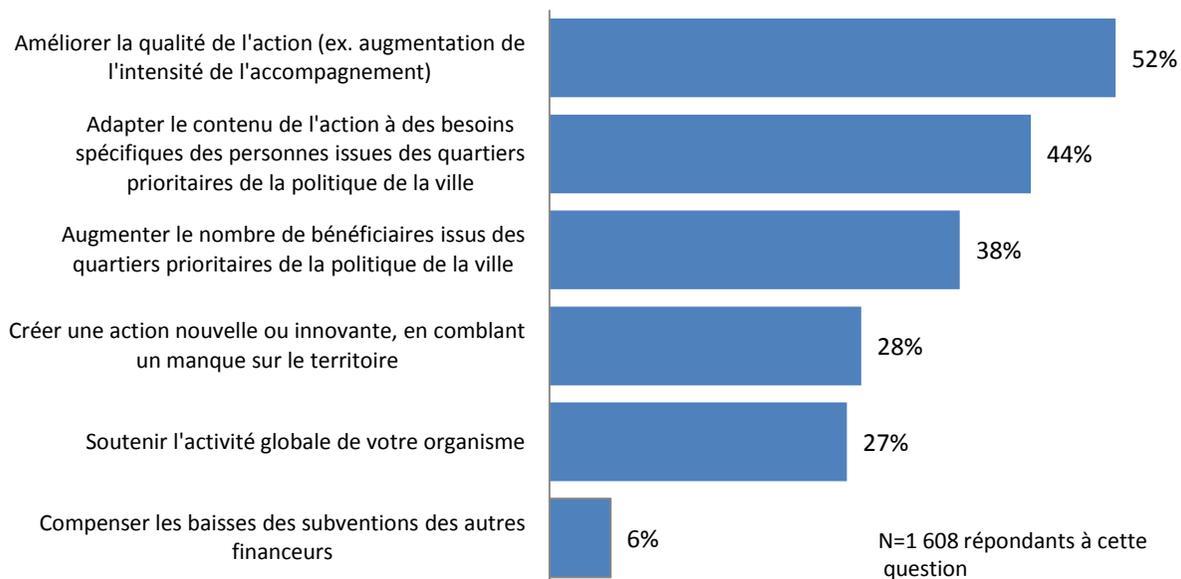


La subvention de l'Acsé en 2011 constituait :



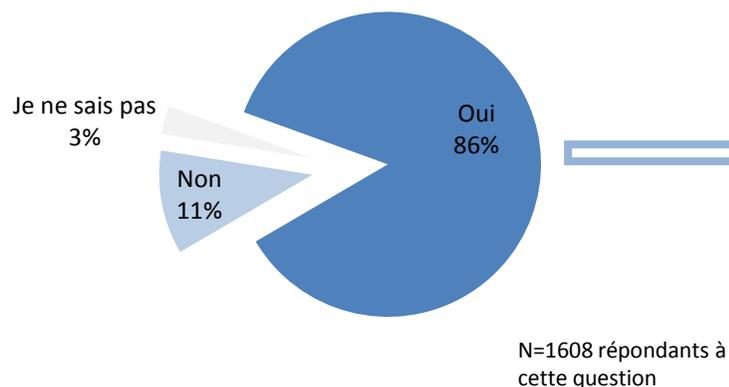
Apports du soutien de l'Acisé et devenir des actions

Principaux apports du soutien financier de l'Acisé

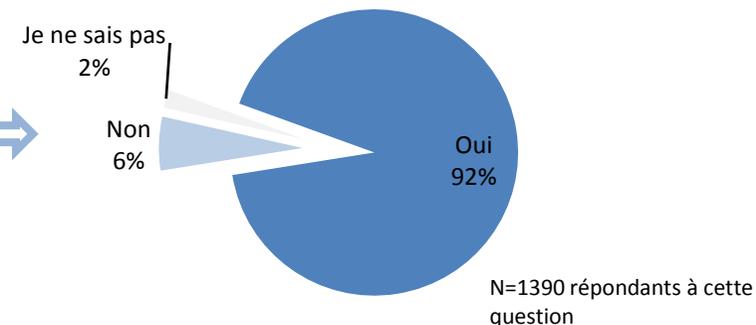


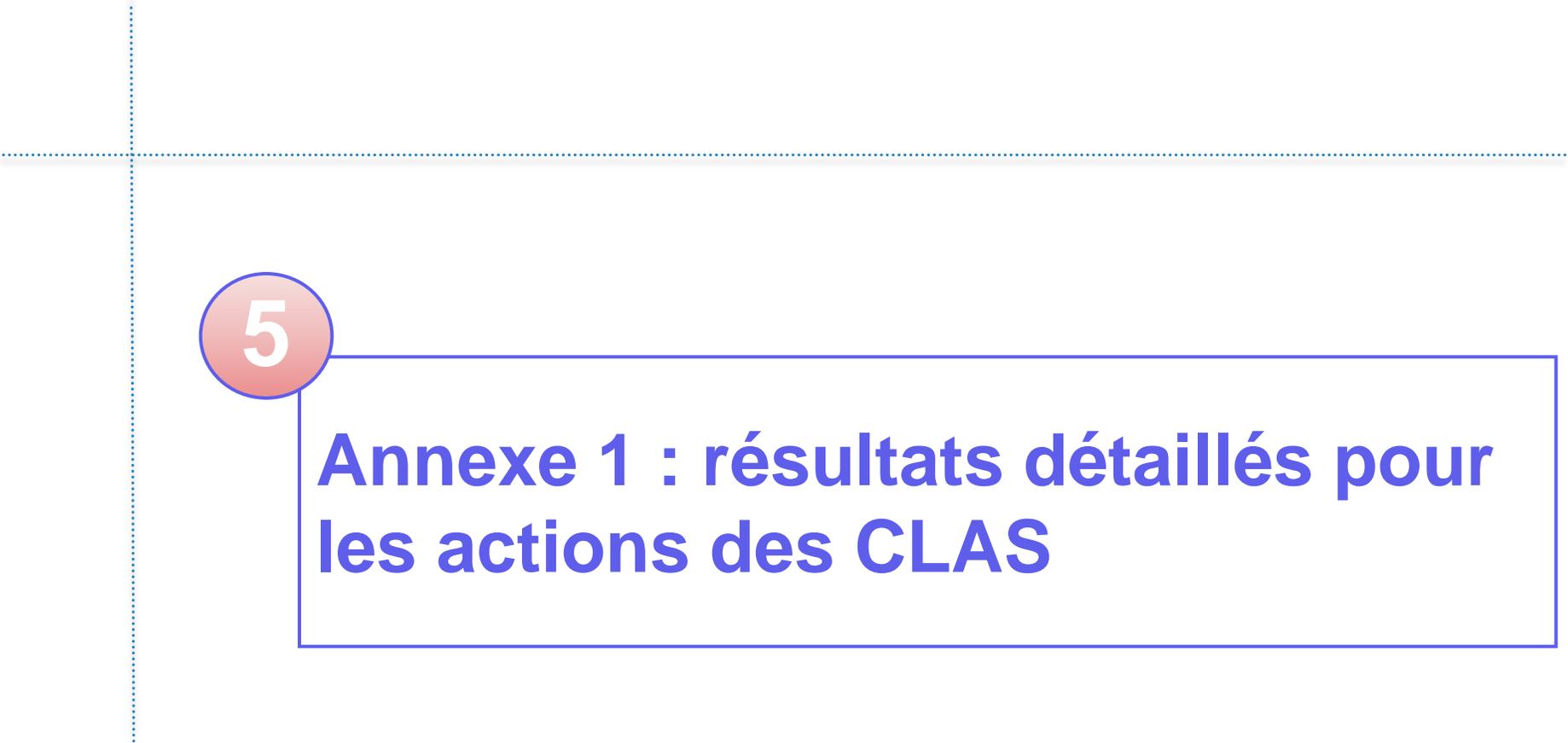
- ✓ Selon les organismes répondants, le soutien financier de l'Acisé a permis à la fois d'améliorer la qualité de l'action, mais également d'adapter le contenu de cette action à des besoins spécifiques des personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville et d'augmenter leur nombre.
- ✓ 86% des actions ont été reconduites en 2012, et sur celles-ci plus de 9 sur 10 ont fait l'objet d'une demande de reconduction de la subvention pour l'année 2012.

Cette action a-t-elle été reconduite en 2012 ?



Une demande de subvention a-t-elle été déposée auprès de l'Acisé pour cette action en 2012 ?



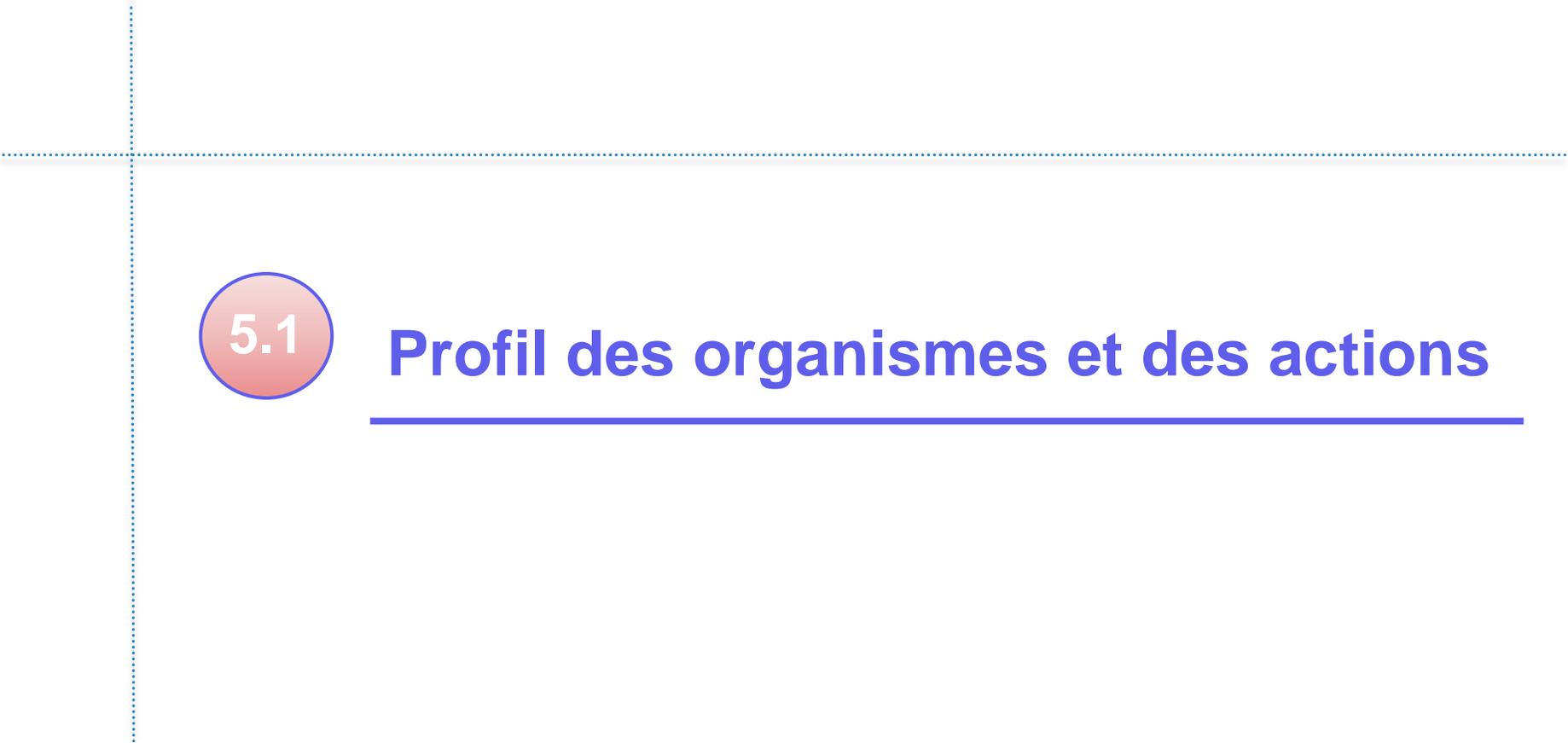


5

**Annexe 1 : résultats détaillés pour
les actions des CLAS**

Présentation des actions des CLAS

- **Parmi les réponses à l'enquête, 802 actions relèvent des CLAS (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité). Ces actions sont portées par 525 organismes.**
- **Du fait de la part importante qu'elles représentent dans l'ensemble des actions, et de leur spécificité, ces actions font donc ici l'objet d'une analyse distincte.**
- **Comme indiqué dans les pages suivantes, ces actions CLAS sont surtout tournées en direction des enfants, et visent des objectifs relevant du domaine scolaire. La « dimension » de soutien à la parentalité y est souvent faible.**
- Créé en 2000, le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), dont les principes ont été précisés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, contribue à soutenir, année après année et en dehors du temps de l'école, des enfants et des jeunes dans leur travail personnel scolaire. L'Acse est un des financeurs des actions menées dans le cadre de ces contrats, au titre des crédits de la politique de la ville.
- Il s'agit d'actions d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles et plus généralement une pédagogie de détour visant à leur redonner confiance. Les familles trouvent un accueil, des conseils, un accompagnement dans les différentes étapes de la scolarité et, si elles le souhaitent, peuvent s'impliquer dans l'encadrement des actions.
- Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité s'adressent aux enfants et aux jeunes scolarisés, de l'école élémentaire au lycée. Elles s'exercent dans un cadre laïc, non prosélyte, assurant la mixité des garçons et des filles, et sont ouvertes à tous. Elles se déroulent hors du temps de l'Ecole et sont distinctes de celles que l'Ecole met en œuvre pour les élèves en difficulté.
- Les accompagnateurs à la scolarité mettent l'accent sur l'importance de l'assiduité à l'école, sur la régularité et l'organisation du travail personnel, sur la méthodologie. Ils encouragent le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir. Ils s'attachent à renforcer, grâce à un accompagnement personnalisé, le sens de la scolarité et la confiance des enfants et des jeunes dans leurs capacités de réussite.

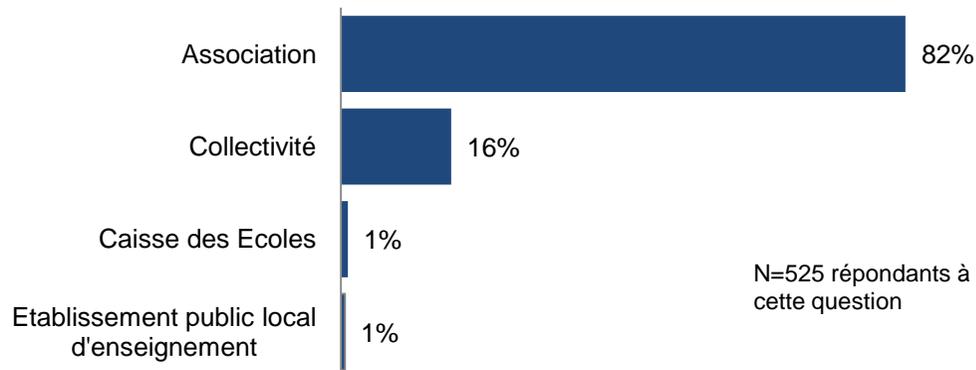


5.1

Profil des organismes et des actions

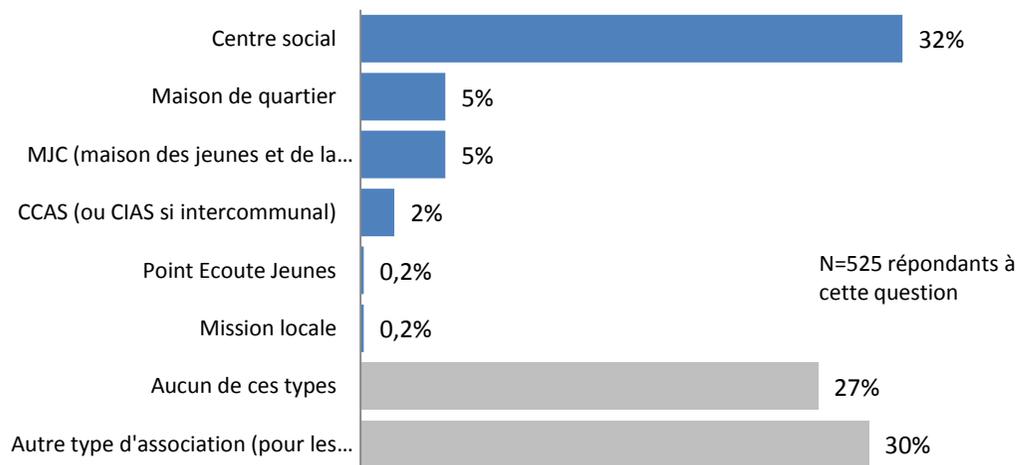
Statut et typologie des organismes porteurs des actions

Quel est le statut de votre organisme ?

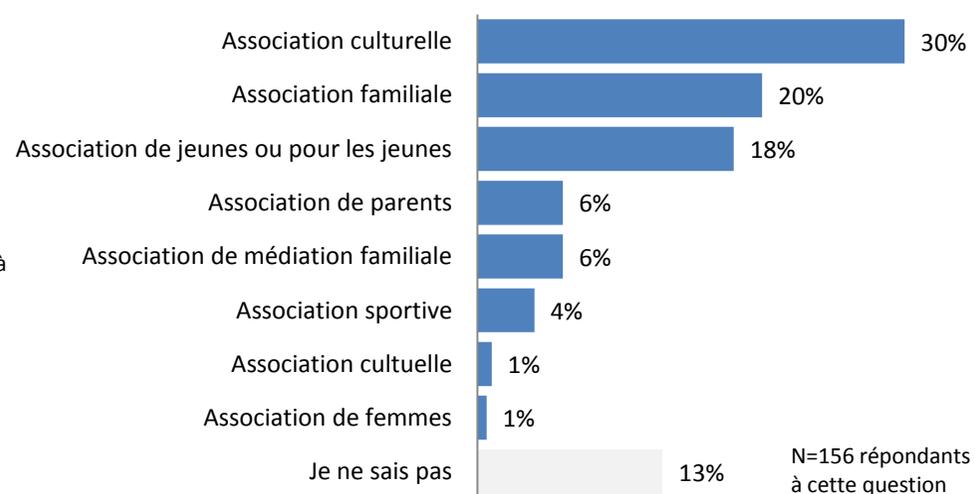


✓ Plus de 80% des organismes répondants pour les actions CLAS sont des associations, et près d'un sur cinq une collectivité (commune, agglomération, Conseil Général).

Votre organisme relève-t-il d'un des types suivants :

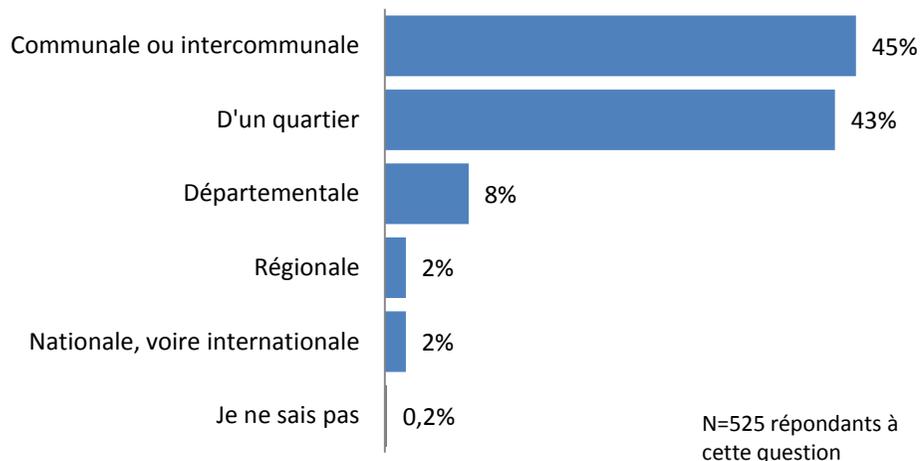


De quel type d'association relève votre organisme ?



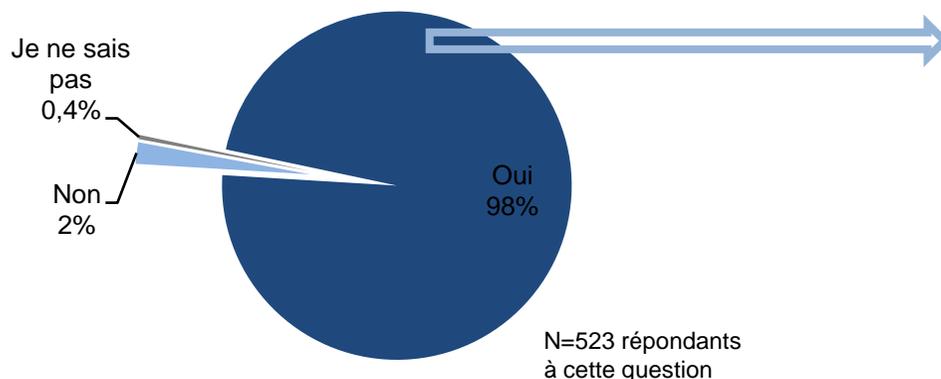
Echelle d'intervention de l'organisme et autres domaines d'action

Vous définiriez-vous plutôt comme un organisme intervenant à l'échelle :

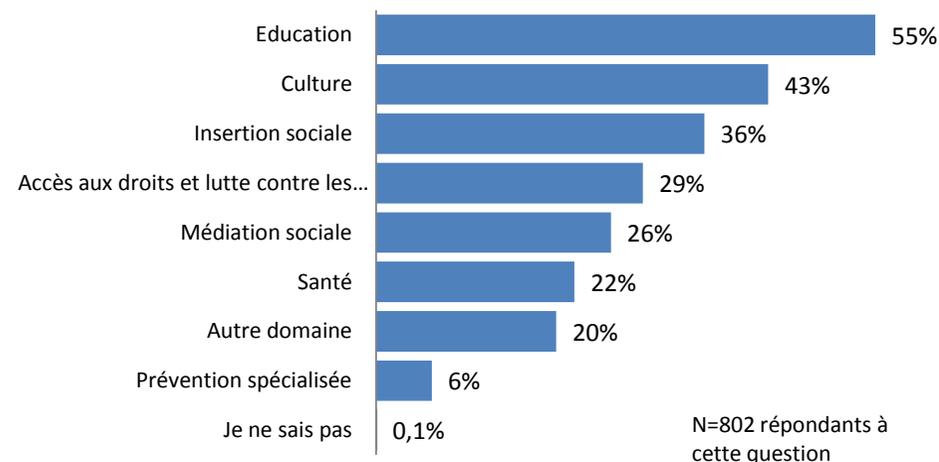


- ✓ L'échelle d'intervention de l'organisme est communale ou intercommunale ou à l'échelle d'un quartier pour près de 9 organismes sur 10 répondants à cette enquête.
- ✓ En raison de la nature des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, pratiquement tous les organismes interviennent sur un autre champ que celui de la parentalité, notamment l'éducation, la culture et l'insertion sociale.

Votre organisme intervient-il dans un autre domaine que celui du soutien à la parentalité ?

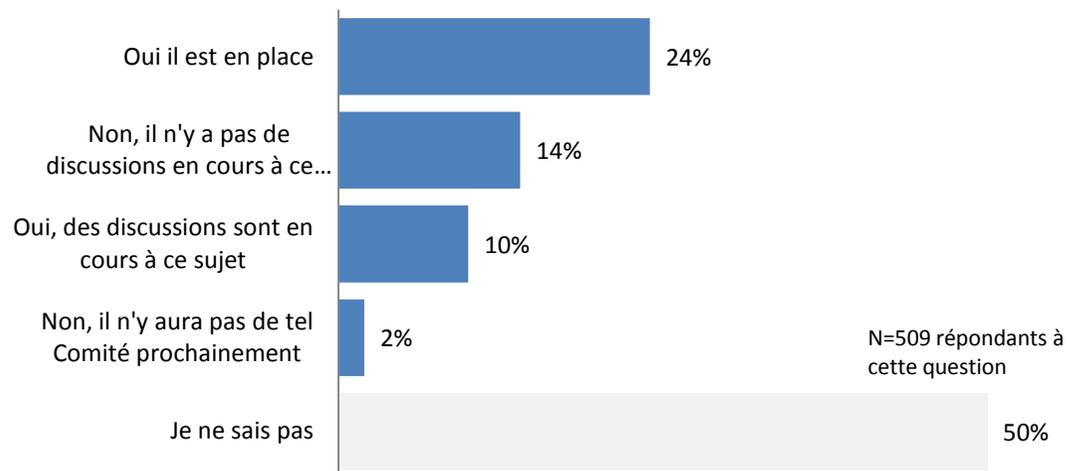


Dans quel(s) autre(s) domaine(s) intervient-t-il ?

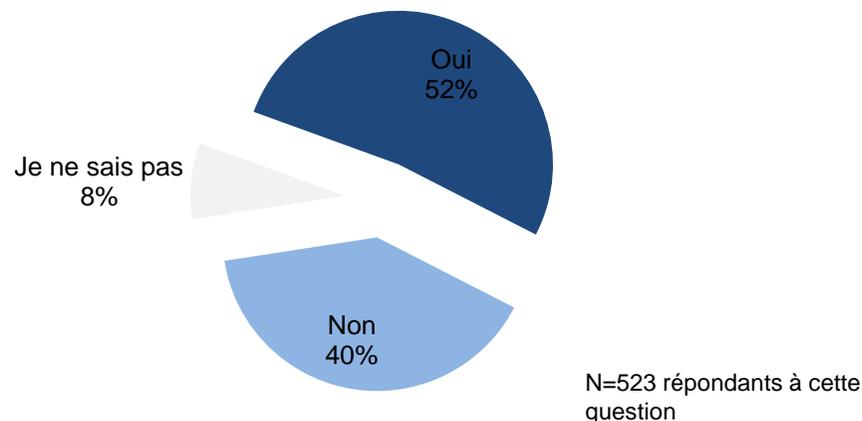


Comité départemental d'aide à la parentalité et REAPP

A votre connaissance, un Comité départemental d'aide à la parentalité s'est-il constitué récemment sur votre territoire d'intervention ?



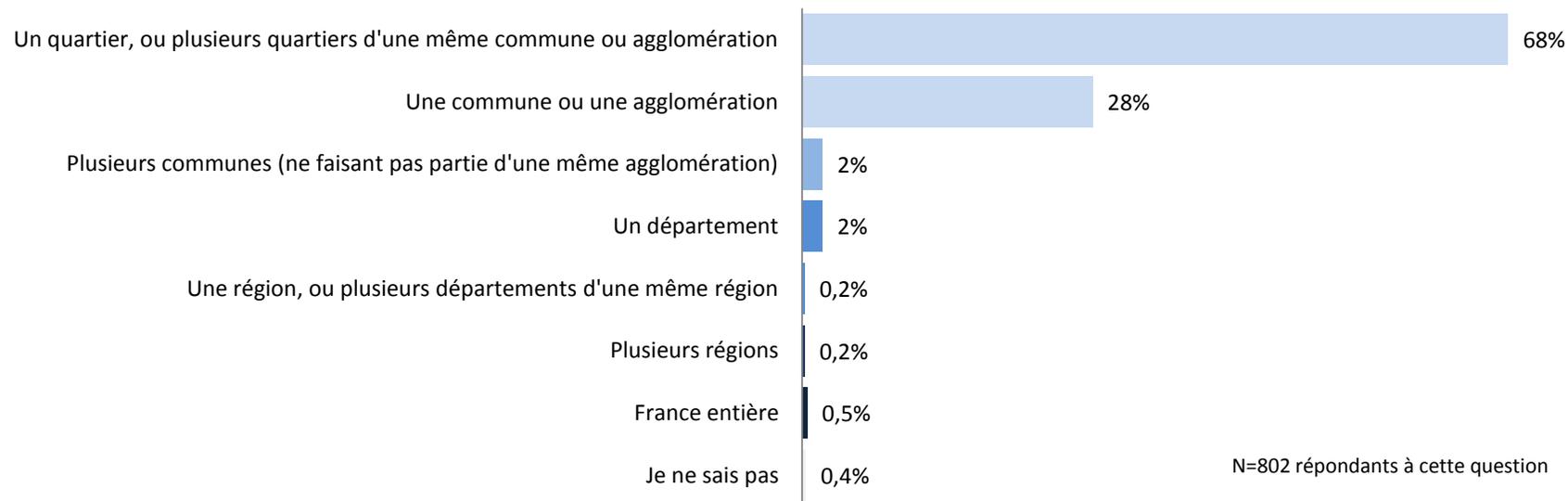
Votre organisme fait-il partie du réseau REAAP ?



- ✓ En raison de l'échelle d'intervention des organismes répondants, la constitution d'un Comité départemental d'aide à la parentalité n'est pas forcément connue.
- ✓ Un comité est cependant en place sur le territoire d'intervention d'un organisme sur quatre, mais les deux tiers des organismes ont une réponse négative, ou n'ont pas connaissance de ces comités.
- ✓ Les organismes font partie du réseau REAAP pour plus d'un organisme sur deux.

Echelle géographique de l'action

Echelle géographique de la mise en oeuvre de l'action



- ✓ Plus de deux tiers des actions CLAS sont mises en œuvre à l'échelle d'un quartier, ou de plusieurs quartiers d'une même commune ou agglomération, et plus d'un quart sur une commune ou une agglomération.

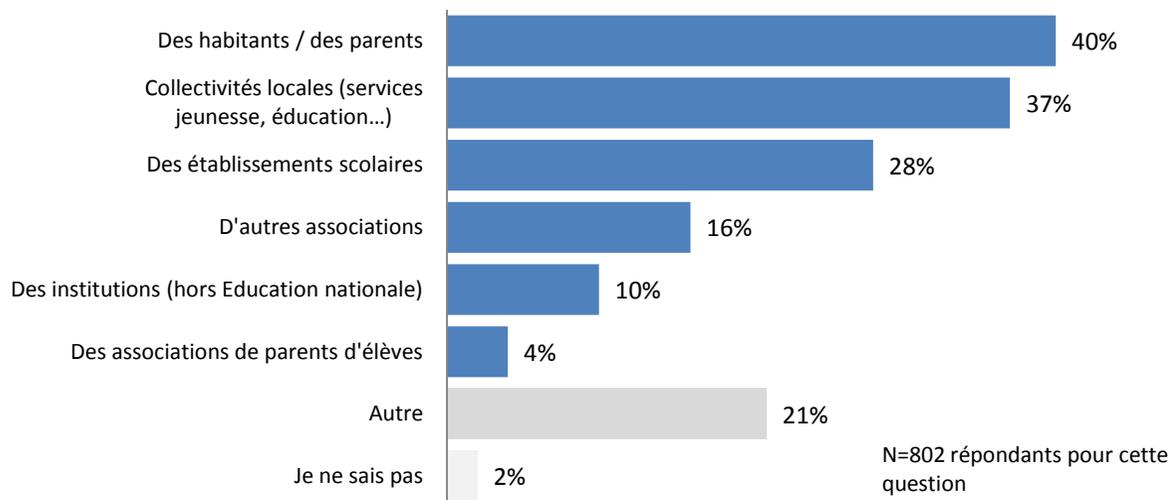


5.2

Contenu des actions

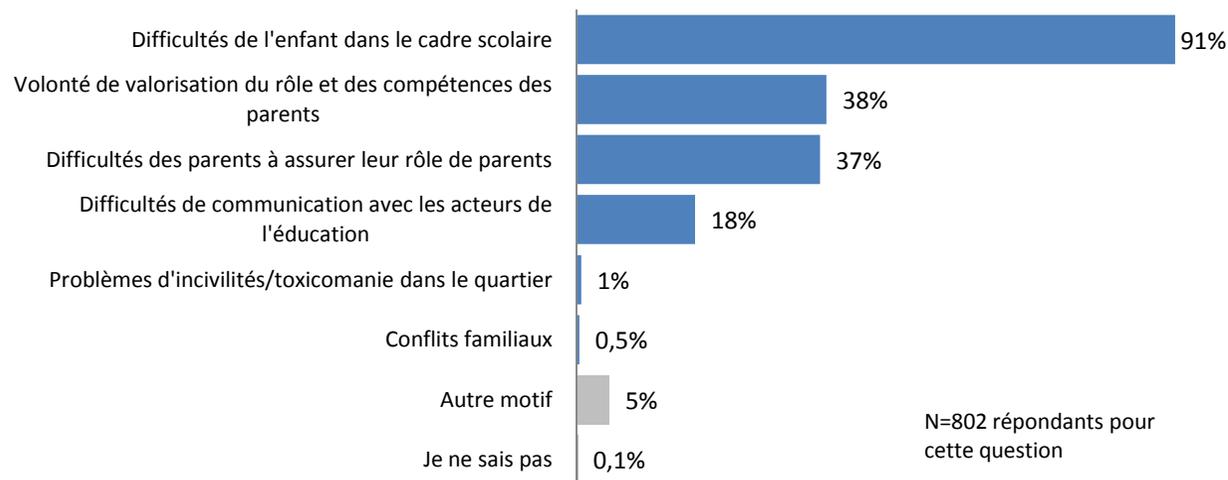
Initiative et motifs de création des actions

Qui a été à l'initiative de l'action ?



- ✓ Les habitants/les parents, ainsi que les collectivités locales (services jeunesse, éducation...) sont régulièrement à l'initiative de ces actions.

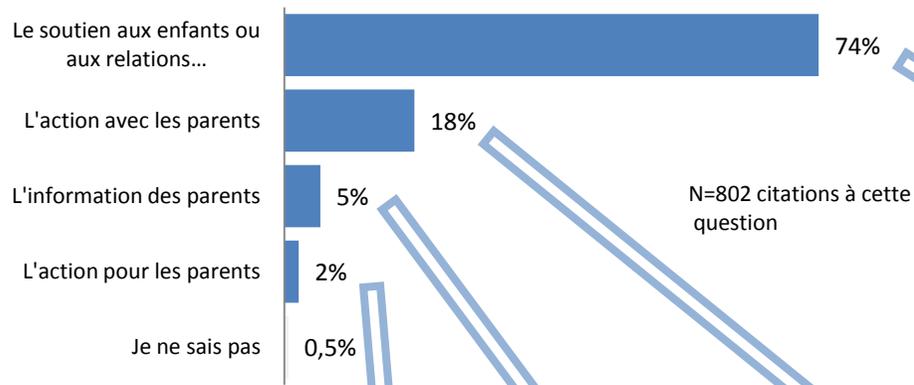
Quels sont les principaux motifs (ou problématiques) qui vous ont incité à mettre en place cette action ?



- ✓ Le principal motif de mise en place de ces actions est les difficultés que peut connaître l'enfant dans le cadre scolaire, cité pour plus de 9 actions sur 10.

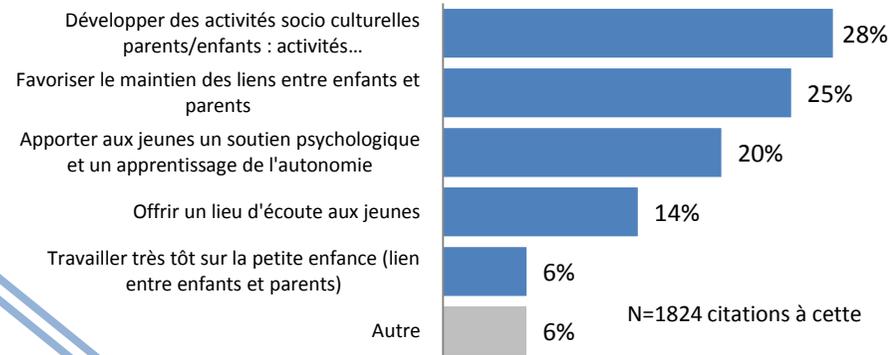
Types d'action et objectifs

Parmi les types d'action indiqués ci-dessous, quel est celui qui correspond à cette action ?

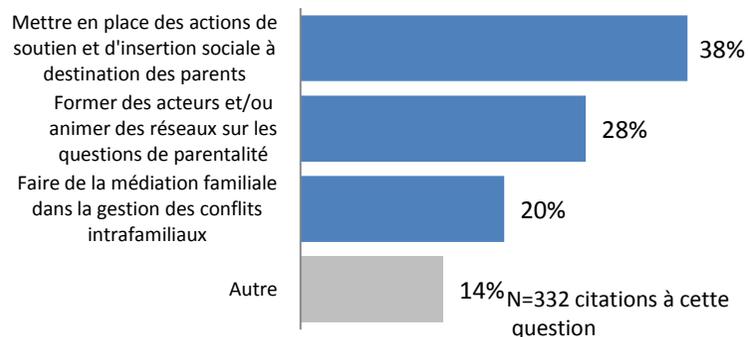


✓ Les actions mises en place concernent avant tout le soutien aux enfants ou aux relations enfants/parents (pour près de 3 actions sur 4). Les graphiques ci-dessous précisent les objectifs visés, pour chacun des types d'action.

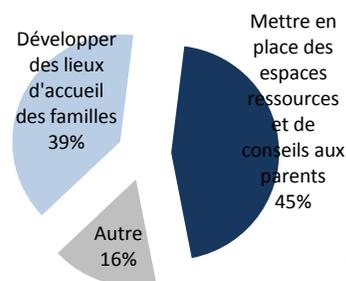
Le soutien aux enfants ou aux relations enfants/parents



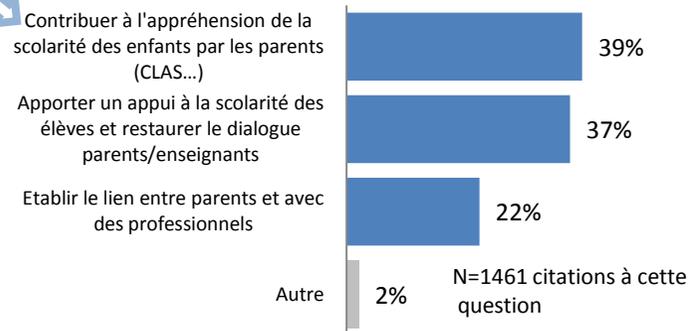
L'action pour les parents



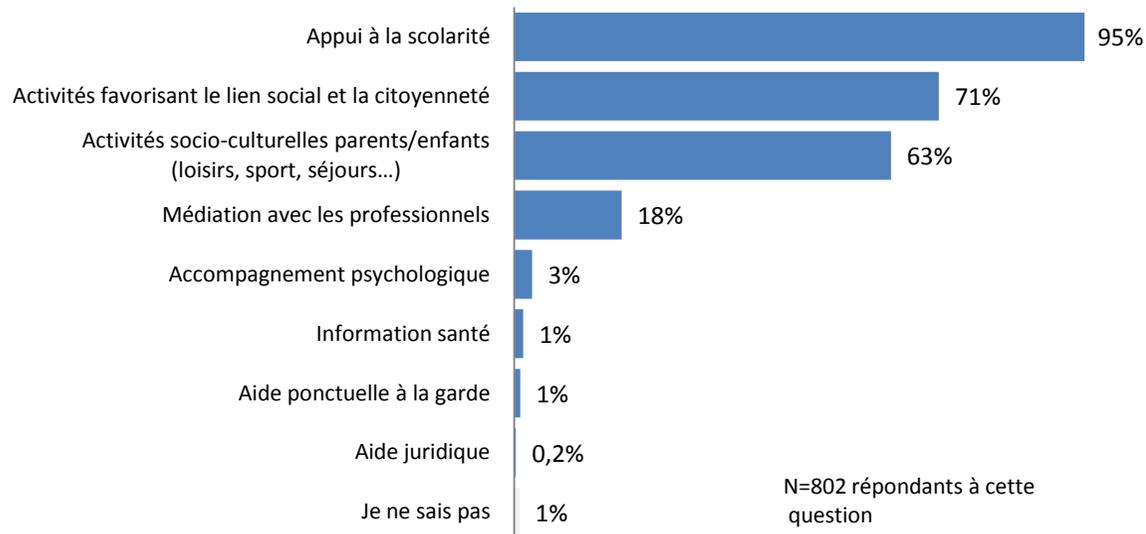
L'information des parents



L'action avec les parents

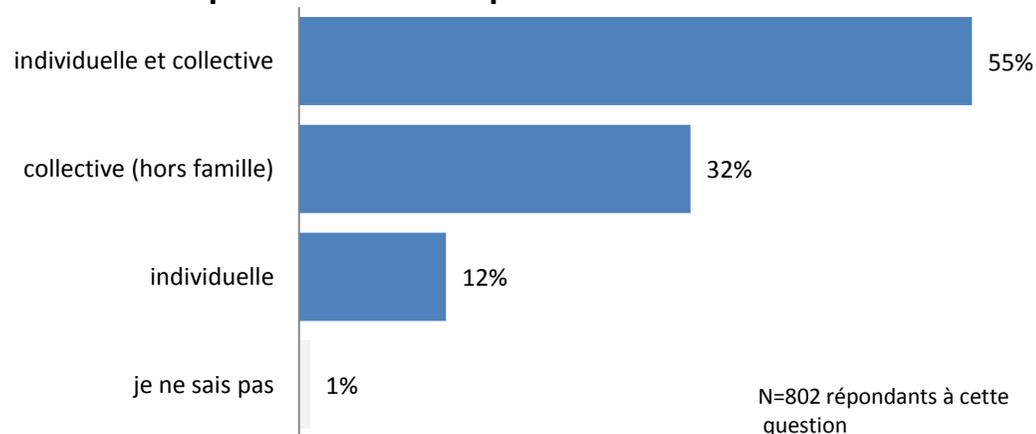


Quelles sont les modalités de réalisation de cette action, parmi les propositions suivantes :



- ✓ L'appui à la scolarité est par essence la modalité principale de réalisation de l'action, mais des activités favorisant le lien social et la citoyenneté et les activités socio-culturelles occupent une place importante dans la réalisation de l'action.

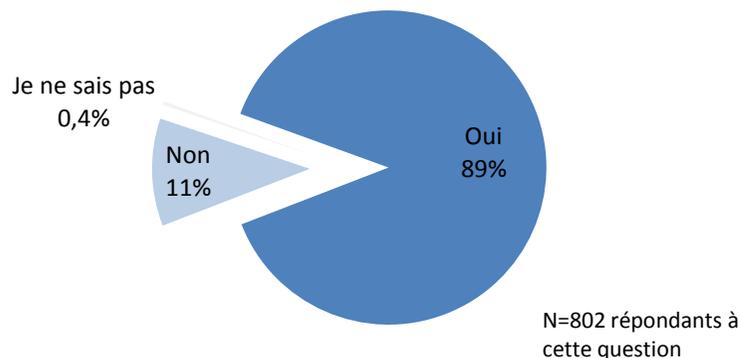
Quelle est la modalité principale de prise en charge des personnes suivies par votre structure?



- ✓ Les modalités de prise en charge des personnes suivies étaient, pour plus d'une action sur deux, à la fois collectives et individuelles.

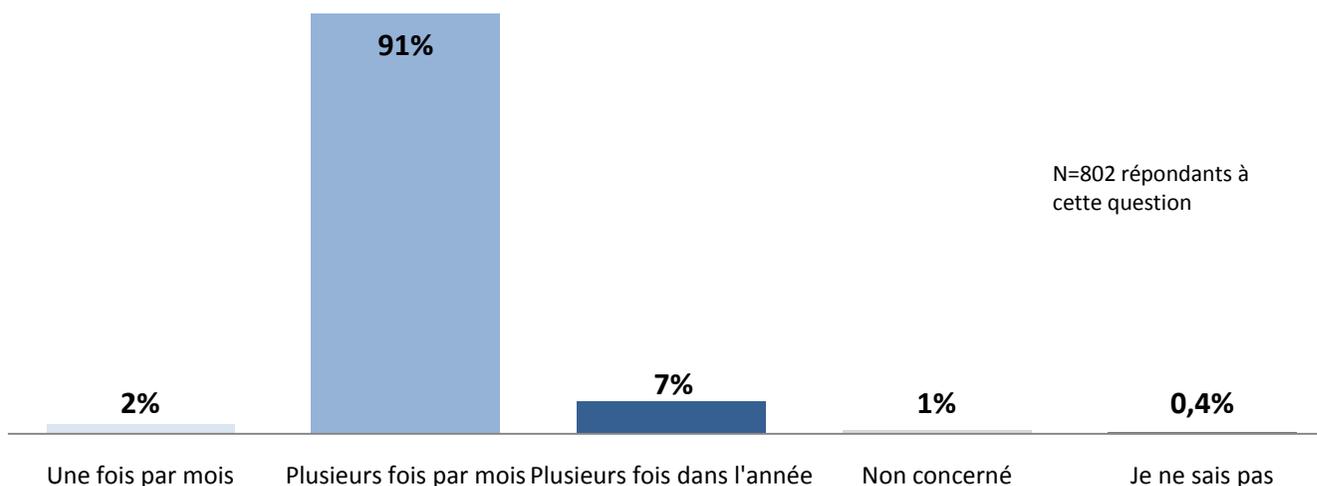
Déroulement et durées des actions

L'action s'est-elle déroulée sur toute l'année 2011 ?



- ✓ L'action s'est généralement déroulée sur l'ensemble de l'année 2011.
- ✓ Lorsque ce n'était pas le cas, l'action durait plus d'un an, ou « à cheval » sur deux années civiles. La durée minimale des actions était de 3 mois.

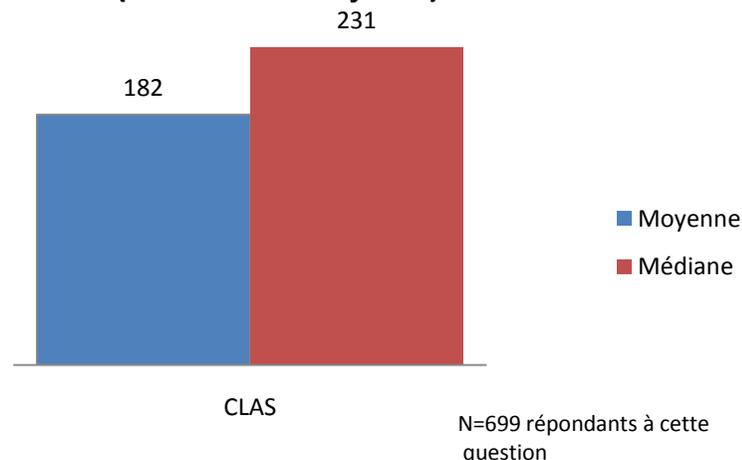
Quelle était la fréquence des activités organisées dans le cadre de cette action ?



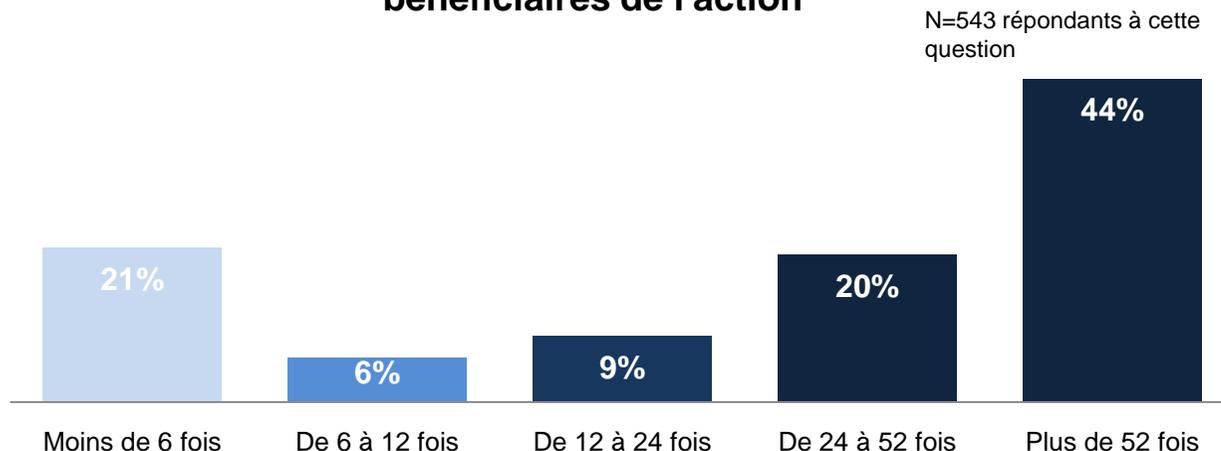
- ✓ Les activités organisées ont essentiellement lieu plusieurs fois par mois.

Durée des accompagnements et réception des personnes bénéficiaires des actions

Durée moyenne et médiane des accompagnements réalisés (en nombre de jours)



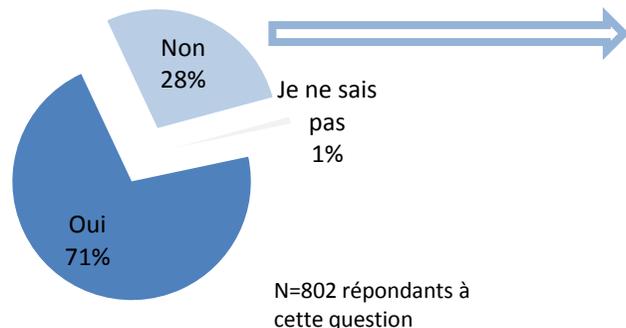
Nombre de réceptions/accueils des personnes bénéficiaires de l'action



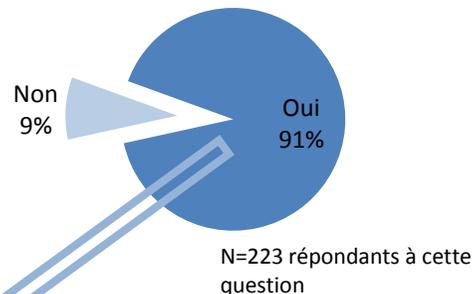
- ✓ En moyenne, l'accompagnement des personnes bénéficiaires des actions CLAS est de **182 jours**.
- ✓ 50% des actions proposent un accompagnement supérieur à **231 jours**.
- ✓ Les personnes bénéficiaires de l'action sont rencontrées **toutes les semaines** pour près d'une action sur 2.
- ✓ En moyenne un bénéficiaire est reçu **52 fois** (soit une fois par semaine) dans le cadre de l'action.
- ✓ Attention pour cette question la notion de « réception » a pu être interprétée comme un contact pour le répondant. La question était posée ainsi : « Combien de fois, en moyenne, ont été reçues les personnes bénéficiaires de l'action ? »

Politique tarifaire des actions

L'accès à cette action était-il gratuit pour tous ?

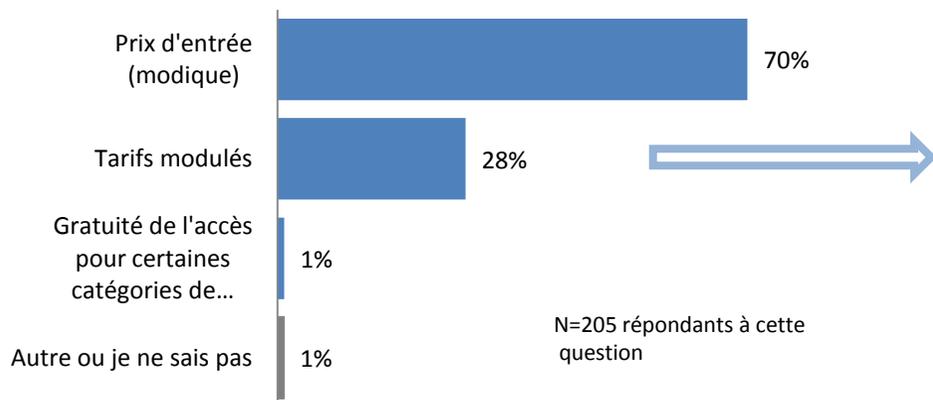


Si non, avez-vous mis en place une politique tarifaire spécifique pour faciliter l'accès à cette action ?

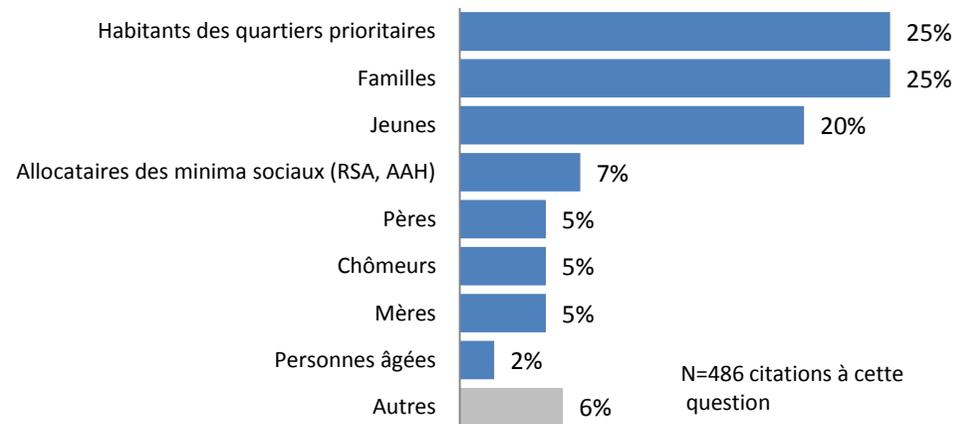


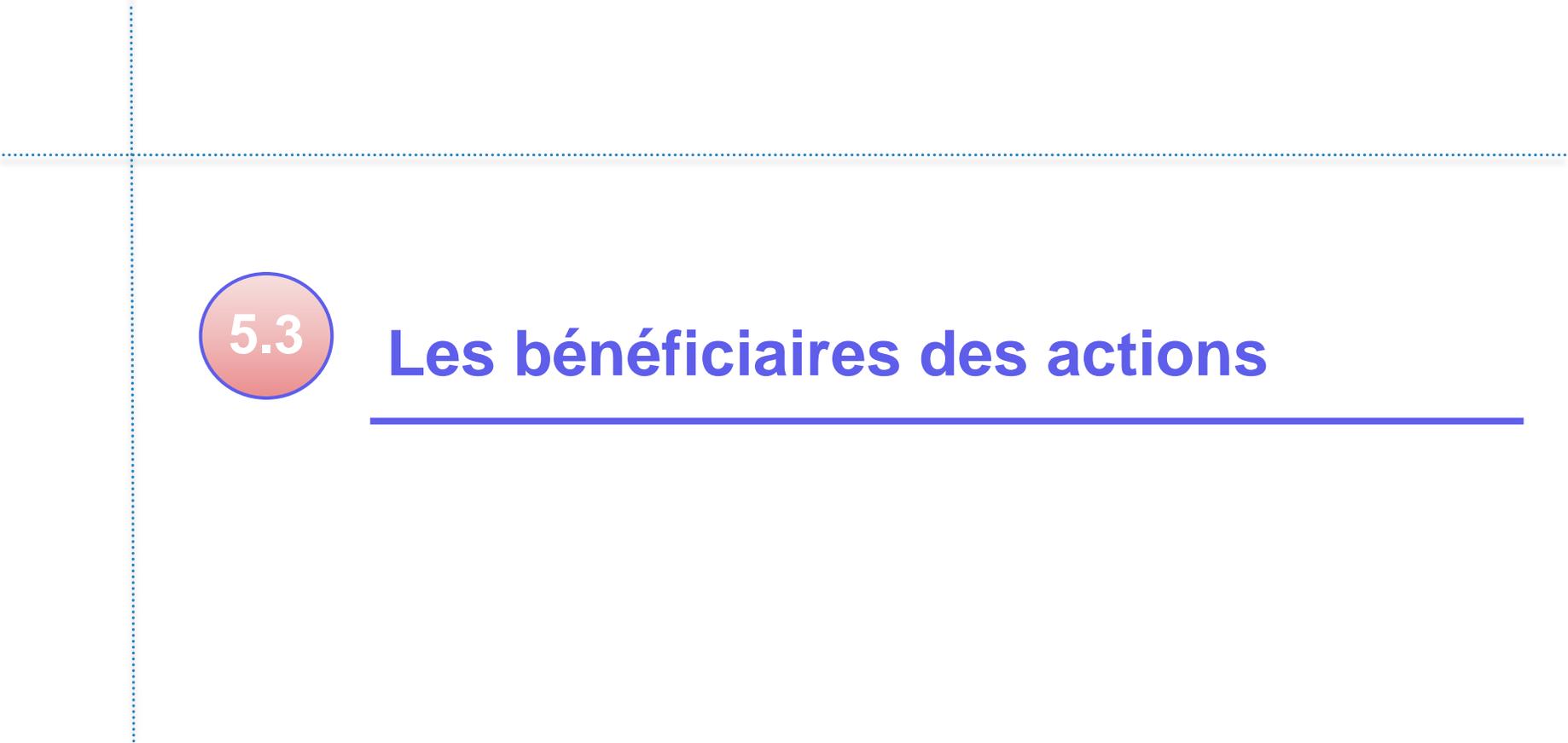
- ✓ Environ 7 actions sur 10 sont gratuites. Parmi celles qui sont payantes, une grande majorité ont mis en place une politique tarifaire (généralement en agissant sur le prix d'entrée ou en appliquant des tarifs modulés).
- ✓ Les bénéficiaires de ces tarifs sont généralement des habitants des quartiers prioritaires, des familles et des jeunes.

Selon quelles modalités ?



Tarifs modulés : en faveur de qui ?



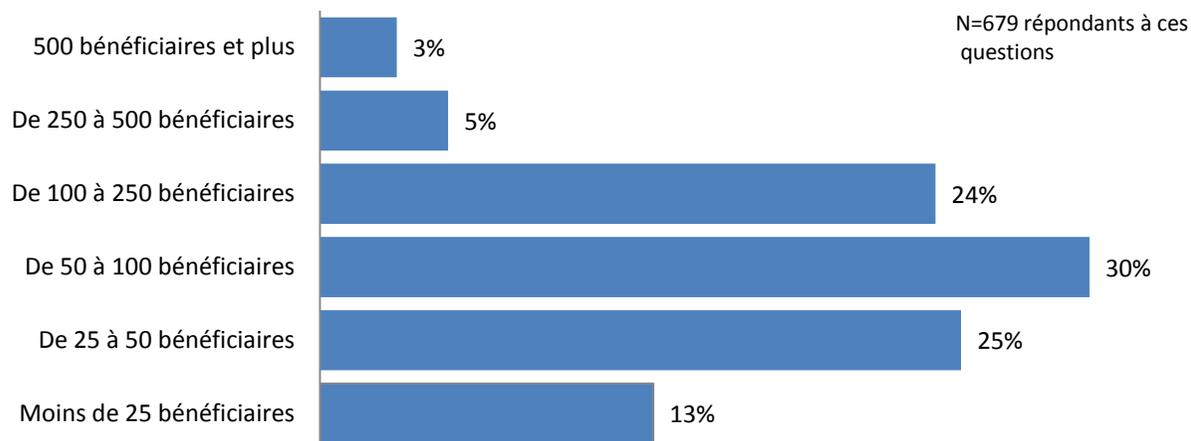


5.3

Les bénéficiaires des actions

Nombre de bénéficiaires et détail par public

Nombre total de bénéficiaires de l'action



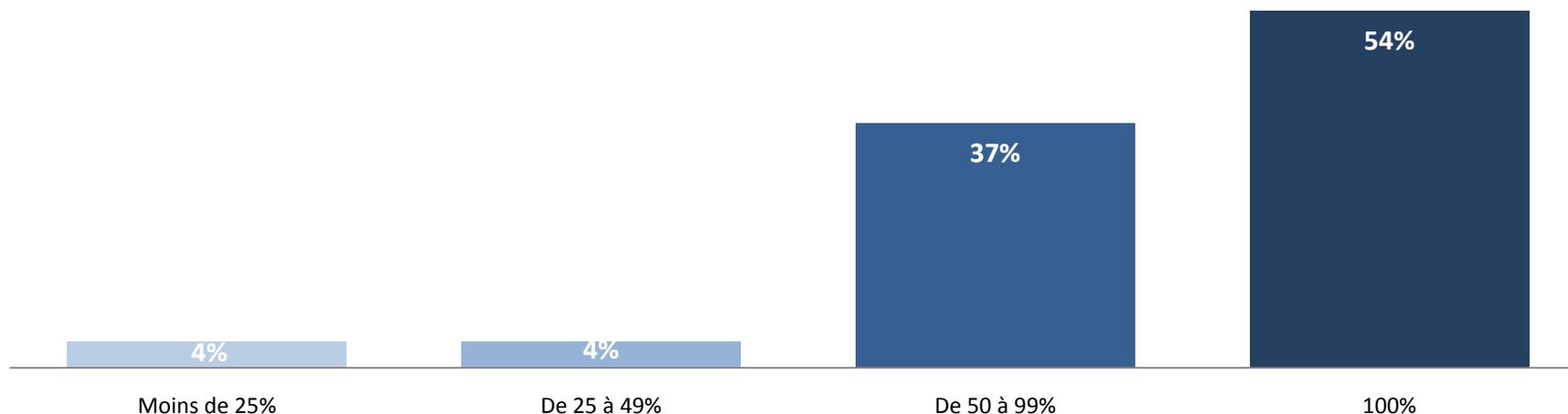
- ✓ Environ un tiers des actions ont plus de 100 bénéficiaires.
- ✓ En moyenne, les répondants à ces questions déclarent **113 bénéficiaires** par action.
- ✓ *Attention la notion de bénéficiaires peut varier d'un répondant à l'autre, et ces questions peuvent faire l'objet de double compte (si une même personne a bénéficié de 2 actions).*
- ✓ *Afin de présenter des résultats fiables, cette page ne tient pas compte des réponses extrêmes apportées pour 1 action, correspondant à un cas particulier (CEL de la ville de Pertuis).*

Bénéficiaires de l'action	Moyenne	Somme	Nombre d'actions intervenant auprès de ce type de public
Parents	59	20 187	342
Garçons (jusqu'à 10 ans)	28	15 434	547
Filles (jusqu'à 10 ans)	28	15 275	547
Jeunes garçons (11 ans et plus)	21	10 178	490
Jeunes filles (11 ans et plus)	20	10 032	500
Mères exclusivement	19	2 990	158
Professionnels	10	1 172	123
Autres membres de la famille	6	430	70
Pères exclusivement	6	706	117
TOTAL	113	76 404	679

Quartiers prioritaires de la ville

Pourcentage de personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville ?

N=714 répondants à cette question

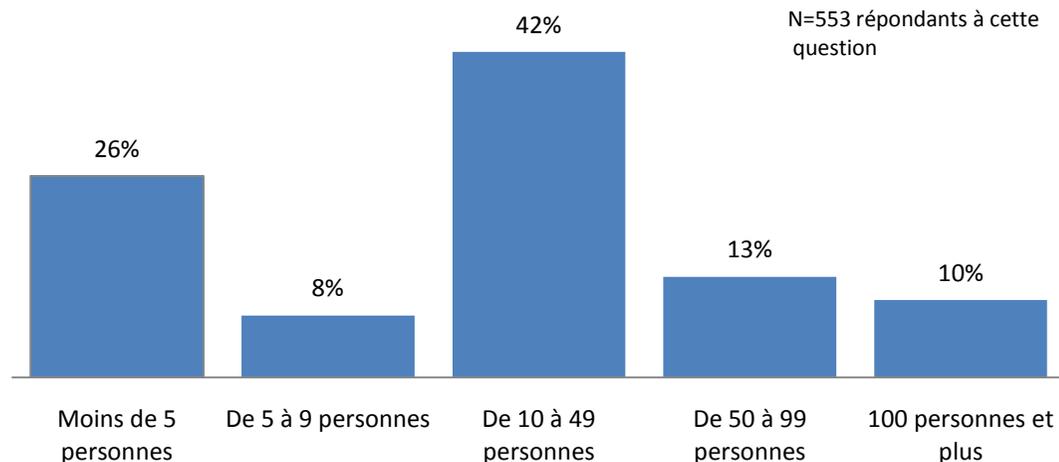


Note de lecture (exemple de la 1^{ère} colonne de gauche) : seules 4% des actions indiquent une part de bénéficiaires issues des quartiers prioritaires inférieure à 25%.

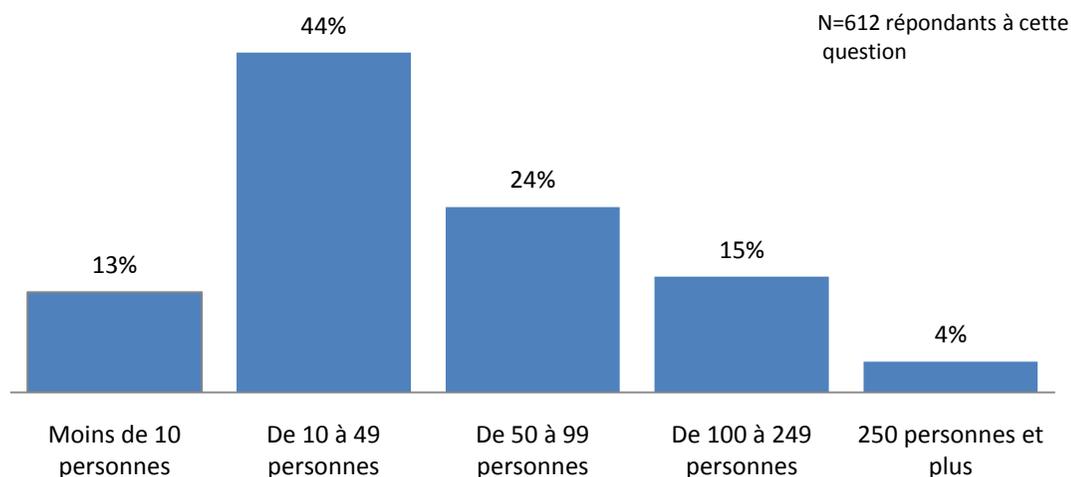
- ✓ Plus d'une action sur deux est à destination exclusivement de personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- ✓ En moyenne, 86% des bénéficiaires des actions CLAS sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Accompagnement individuel / accompagnement collectif

Nombre de personnes bénéficiaires d'un accompagnement individuel



Nombre de personnes bénéficiaires d'un accompagnement collectif

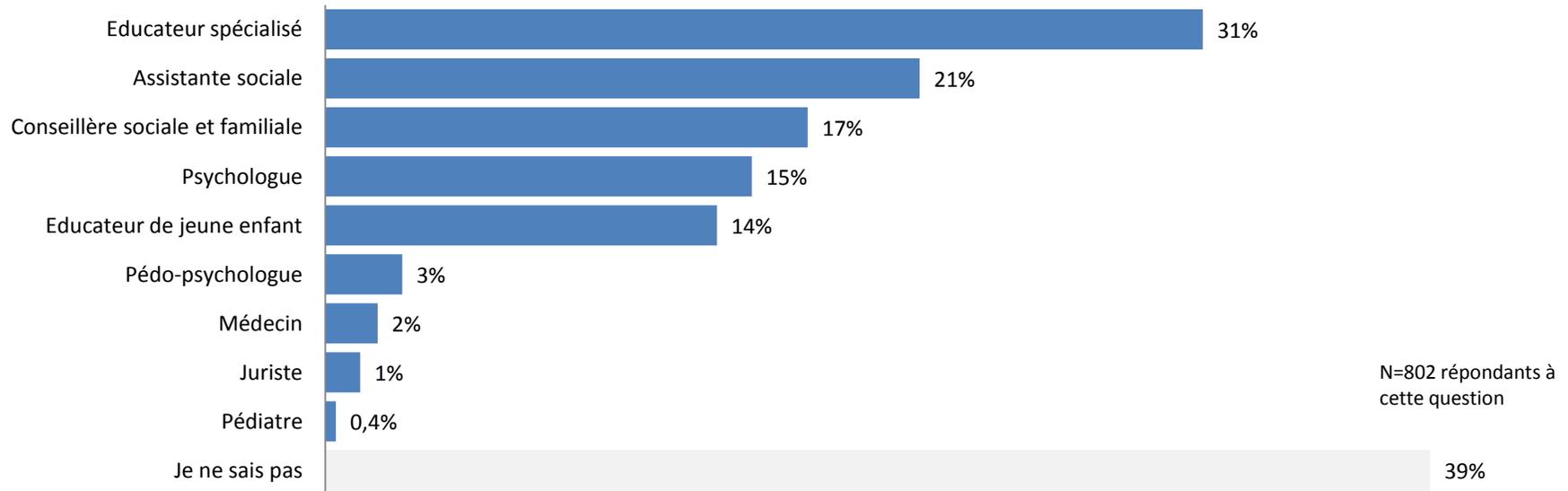


✓ En moyenne, pour chaque action CLAS :

- **42 personnes** sont accompagnées individuellement (cf graphique ci-contre), avec 42% des actions où ces accompagnements individuels ont concerné entre 10 et 49 personnes.
- **131 personnes** ont bénéficié d'un accompagnement collectif (cf graphique dessous). Le plus souvent (pour 44% des actions), ces accompagnements collectifs ont concerné entre 10 et 49 personnes.

Implication des professionnels dans le cadre de ces actions

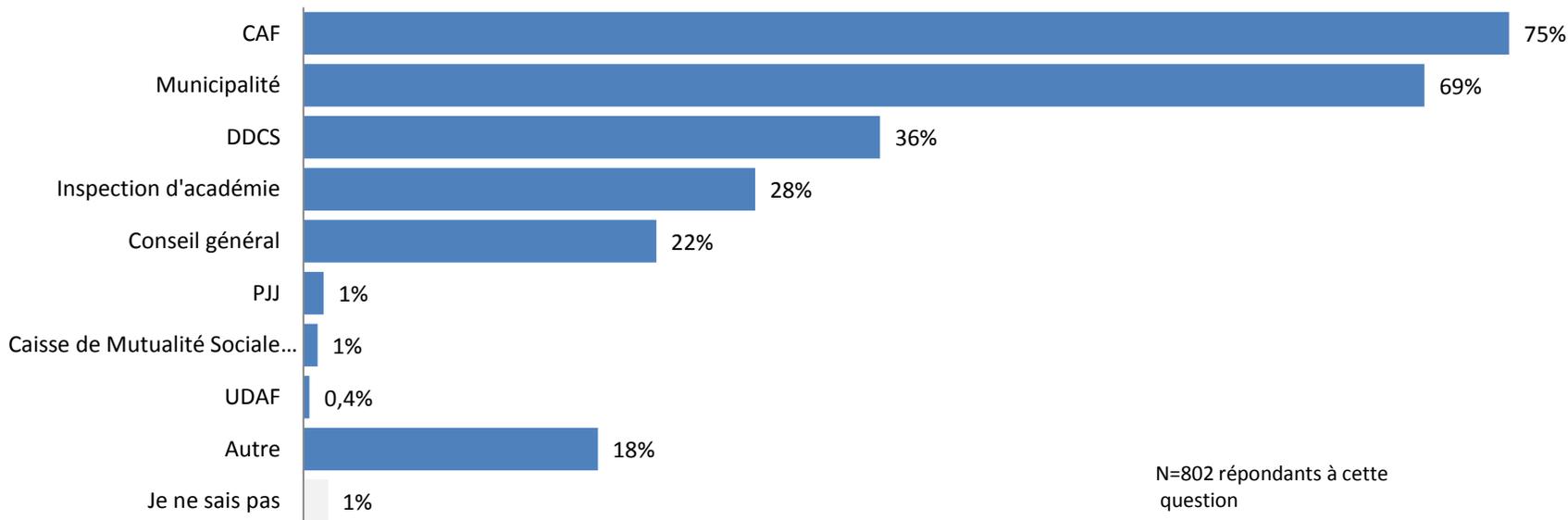
Quels professionnels sont intervenus dans le cadre de cette action ?



- ✓ Les professionnels majoritairement impliqués dans le cadre des actions sont les éducateurs spécialisés, les assistantes sociales et les conseillères sociales et familiales.

Partenaires associés dans le cadre de ces actions

Parmi les institutions suivantes, lesquelles ont été des partenaires associés à la réalisation de l'action ?



- ✓ Les CAF et les municipalités sont les principaux partenaires associés à la réalisation des actions, présentes dans environ trois quarts d'entre elles.

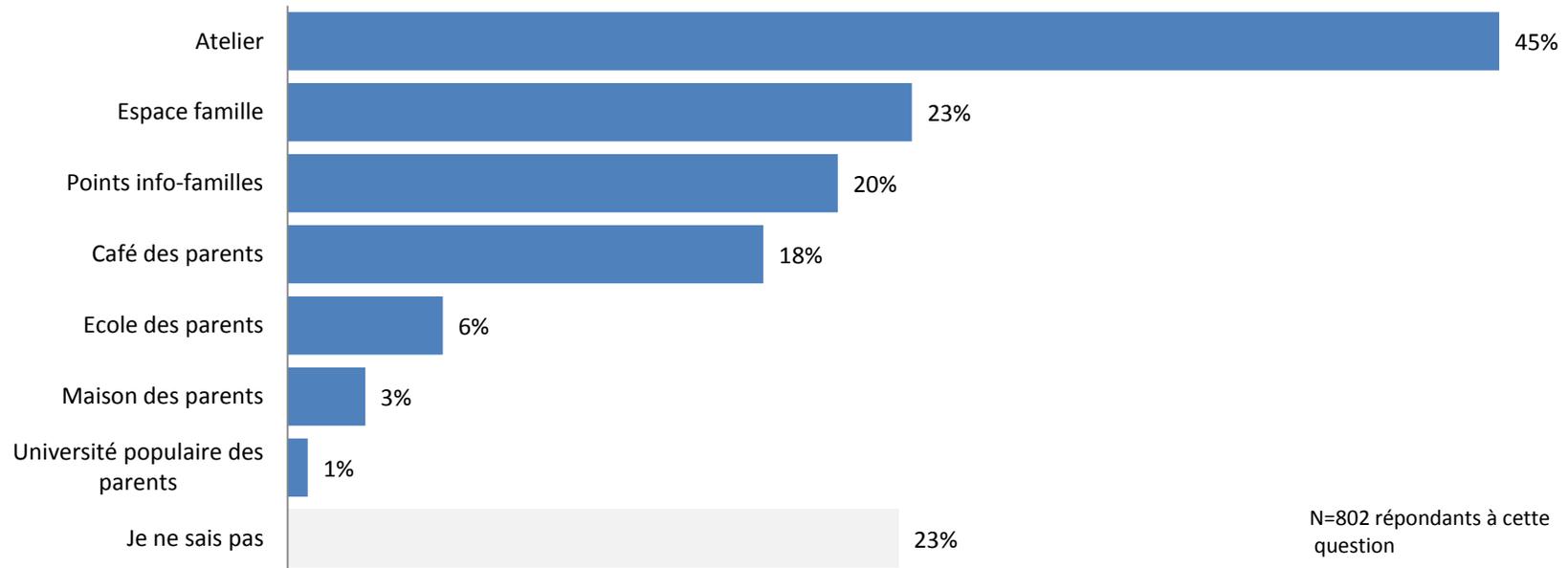


5.4

Impacts des actions

Diffusion des informations aux parents

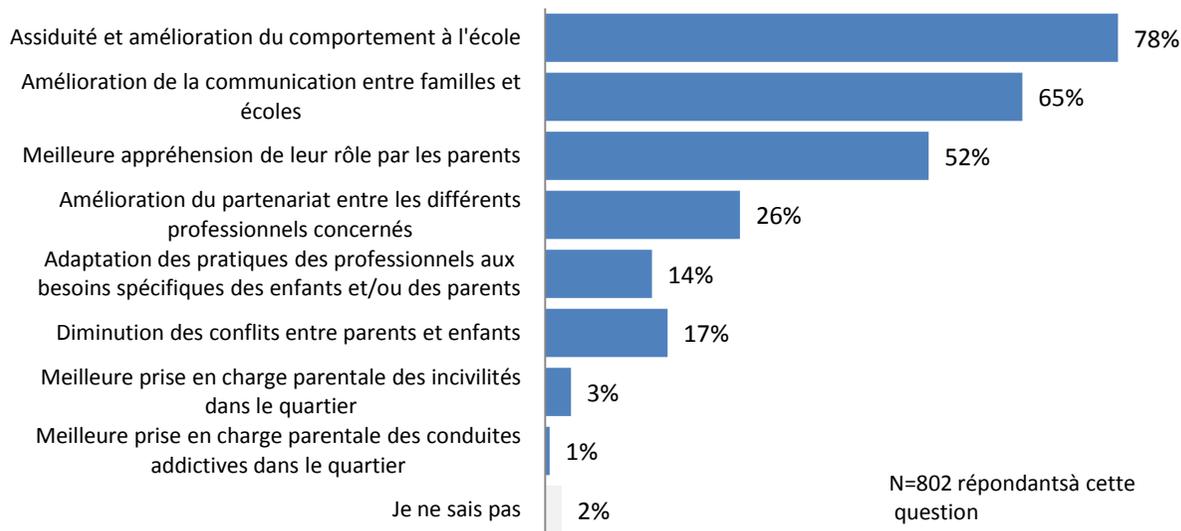
Dans quel cadre les informations aux parents ont-elles été diffusées ?



- ✓ Les informations à destination des parents ont principalement été diffusées via des ateliers.
- ✓ Près d'un quart des répondants ont coché « je ne sais pas », une majorité de ceux-ci n'étant probablement pas concernées par cette question.

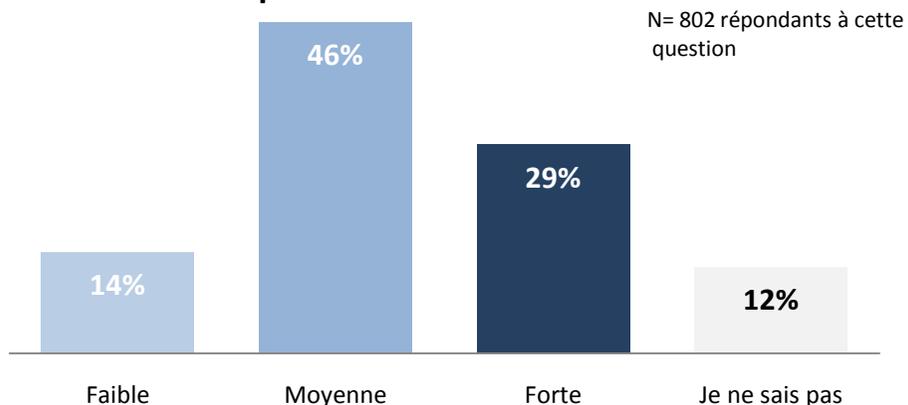
Résultats des actions

Parmi les résultats suivants, quel est celui que l'action a atteint le plus clairement ?

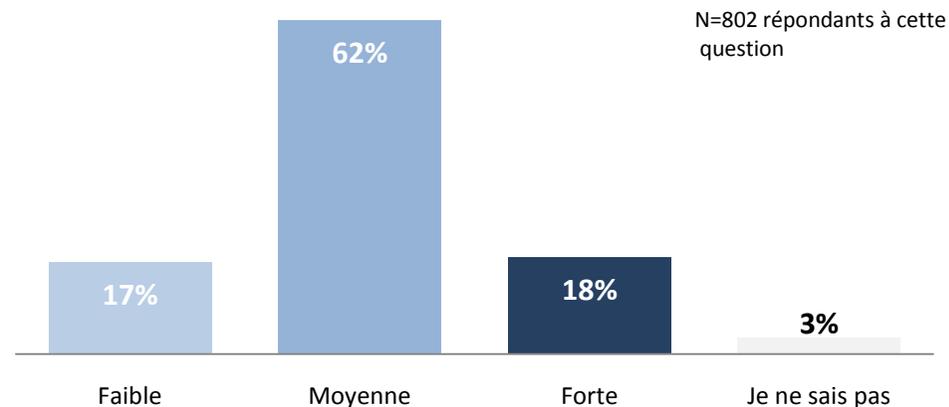


- ✓ Une plus grande assiduité et une amélioration du comportement à l'école, une amélioration de la communication entre familles et écoles et une meilleure appréhension de leur rôle par les parents sont les résultats les plus cités de l'action par les répondants.
- ✓ La fréquence de participation aux groupes de paroles ou d'activités était majoritairement moyenne, tout comme l'implication des parents dans l'action pour près de deux tiers des actions.

Fréquence de participation aux groupes de paroles ou d'activités



Implication des parents dans cette action



Evolutions constatées et outils utilisés pour le suivi et l'évaluation

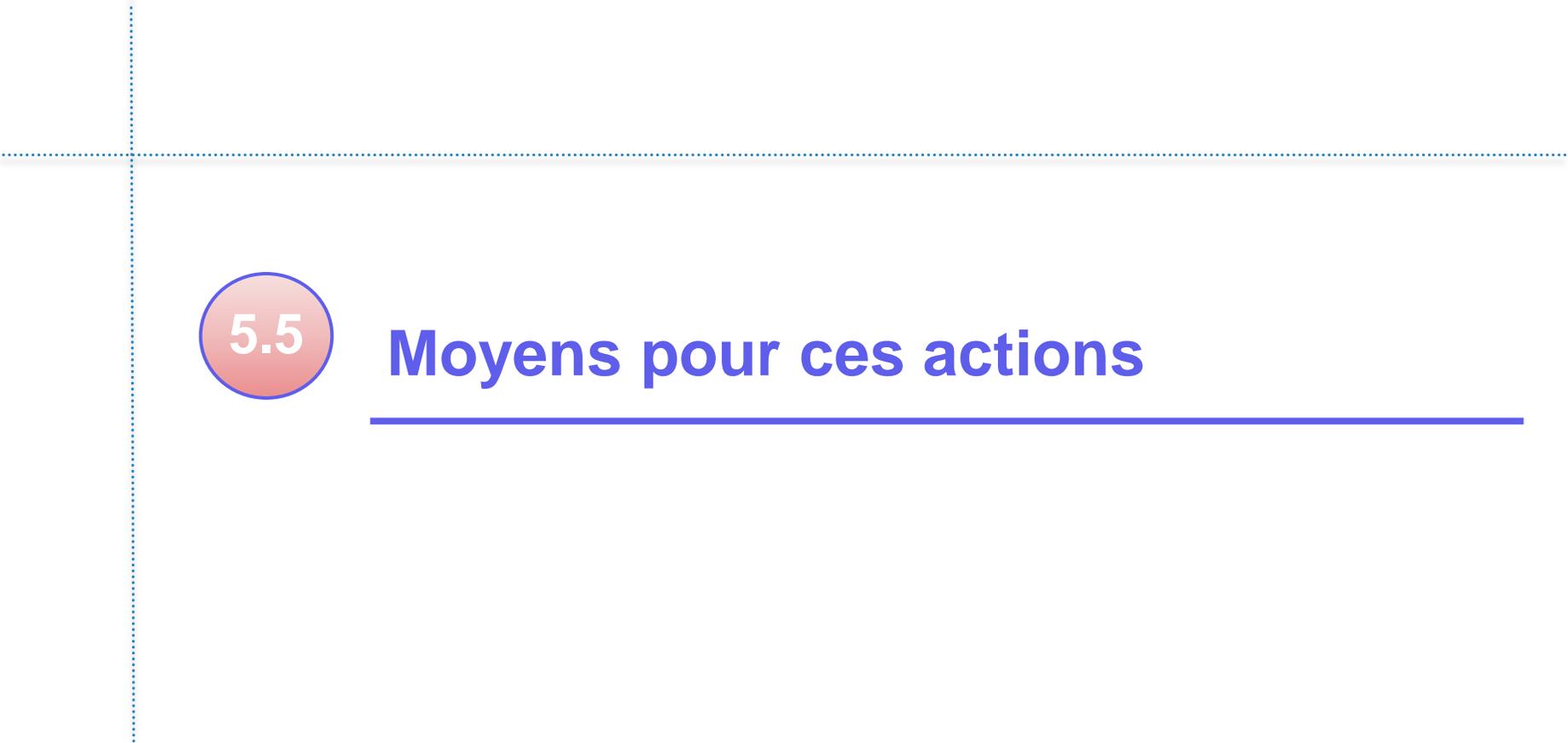
Evolutions	Oui, une évolution très positive	Oui, une évolution plutôt positive	Pas d'évolution	Au contraire, une évolution négative	Action non concernée par cet objectif	Ne sait pas
Assiduité et amélioration du comportement à l'école	24%	65%	2%	0%	1,10%	7%
Amélioration du partenariat entre les différents professionnels concernés	16%	52%	11%	0%	8%	13%
Amélioration de la communication entre familles et écoles	15%	65%	8%	0%	1%	11%
Meilleure appréhension de leur rôle par les parents	10%	69%	6%	0%	3%	11%
Adaptation des pratiques des professionnels aux besoins spécifiques des enfants et/ou des parents	6%	44%	13%	0,2%	12%	25%
Diminution des conflits entre parents et enfants	4%	43%	11%	0%	13%	29%
Meilleure prise en charge parentale des incivilités dans le quartier	1%	16%	18%	0%	28%	38%
Meilleure prise en charge parentale des conduites addictives dans le quartier	0,2%	5%	17%	0%	32%	46%

Outils utilisés dans le cadre de cette action :

N = 802 répondants à ces questions

Type d'outil	Oui	Non	Je ne sais pas
De bilan de la mise en œuvre de l'action ?	93%	4%	2%
De suivi des bénéficiaires ?	79%	16%	5%
D'évaluation par rapport à des objectifs spécifiques de soutien à la parentalité ?	52%	38%	10%

N = 802 répondants à ces questions

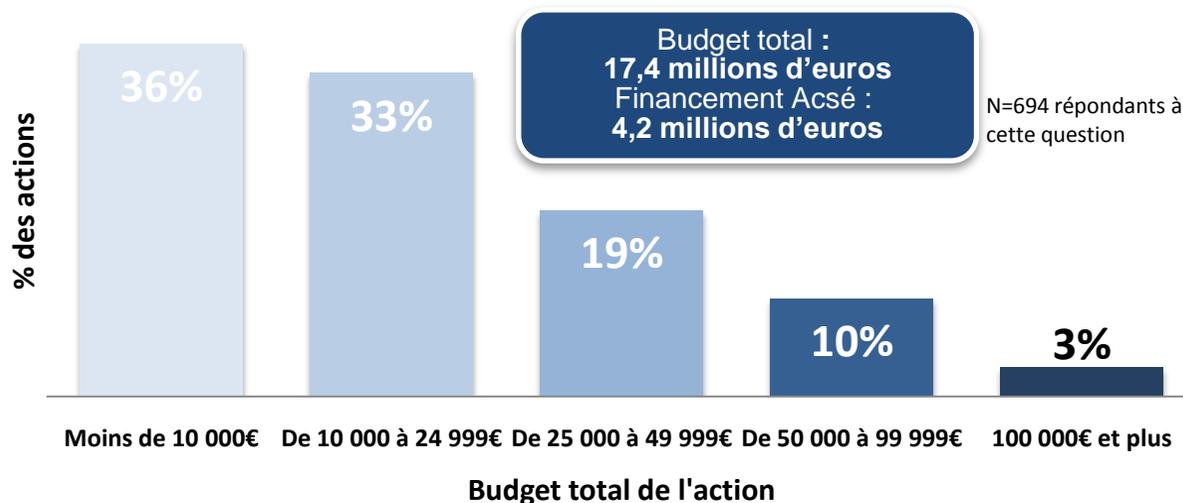


5.5

Moyens pour ces actions

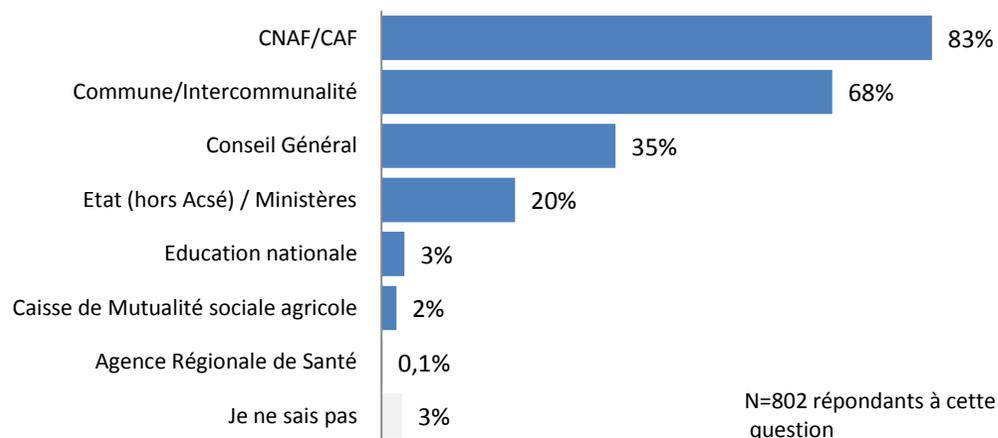
Financement des actions

Répartition des actions selon leur budget

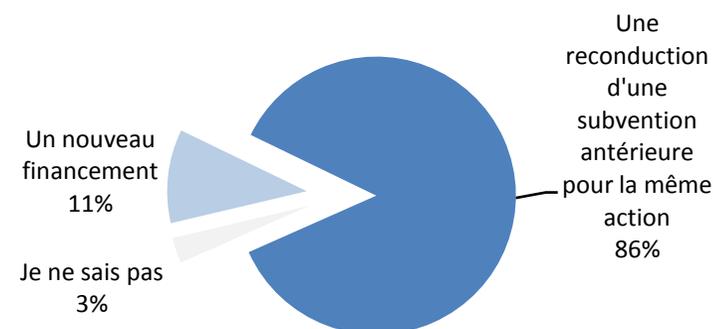


- ✓ En moyenne, le montant total des financements reçus pour une action est de **25 056 €**, tandis que la médiane est de **15 361 €**.
- ✓ 21 actions sont dotées de plus de 100 000€.
- ✓ Les CNAF/CAF, et les communes/intercommunalités sont les cofinanceurs (avec l'Acsé) les plus fréquents de ces actions.
- ✓ 86% des subventions de l'Acsé en 2011 constituaient une reconduction d'une subvention antérieure, pour une même action.

% des actions financées par ces institutions :

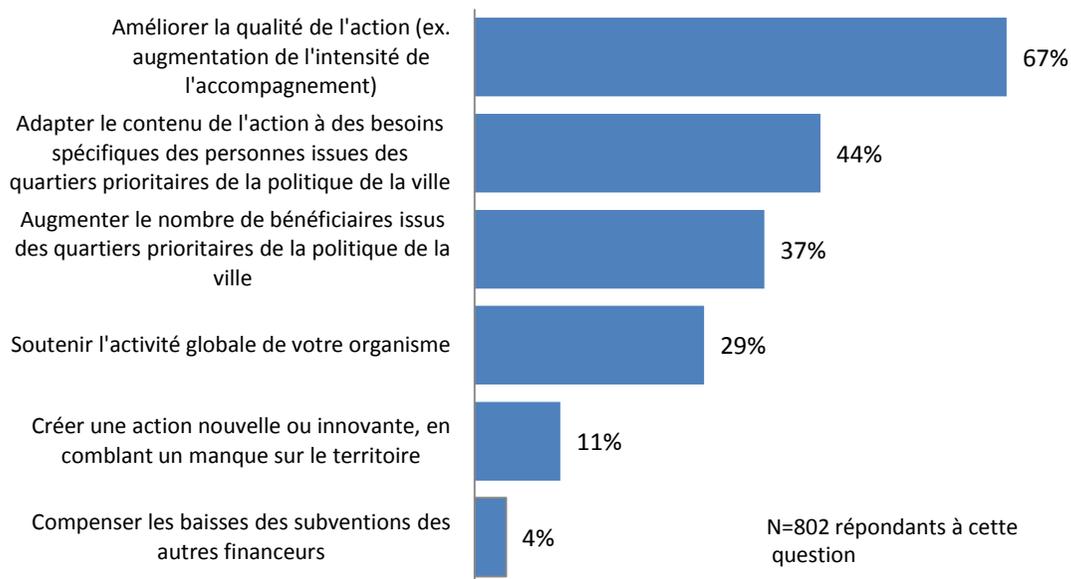


La subvention de l'Acsé en 2011 constituait :



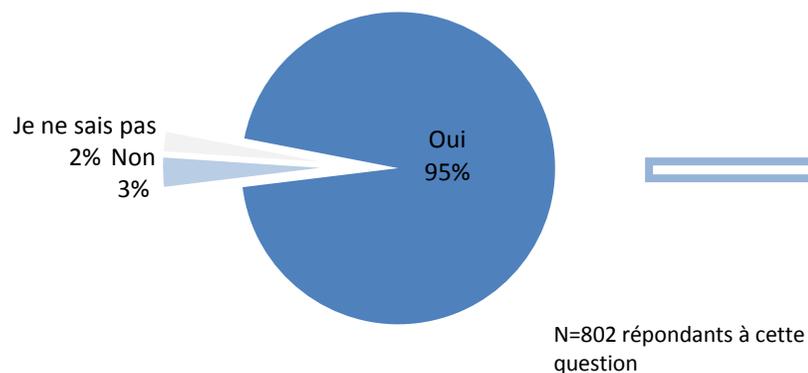
Apports du soutien de l'Acisé et devenir des actions

Principaux apports du soutien financier de l'Acisé

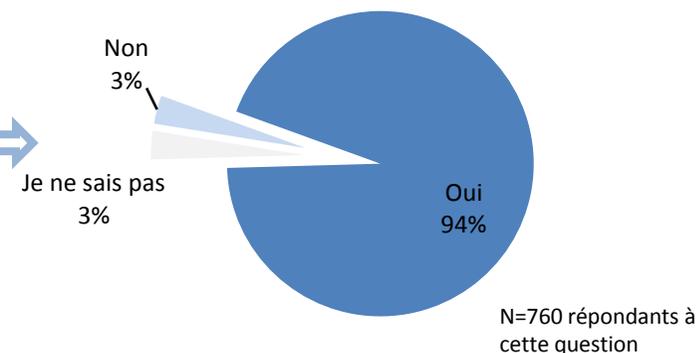


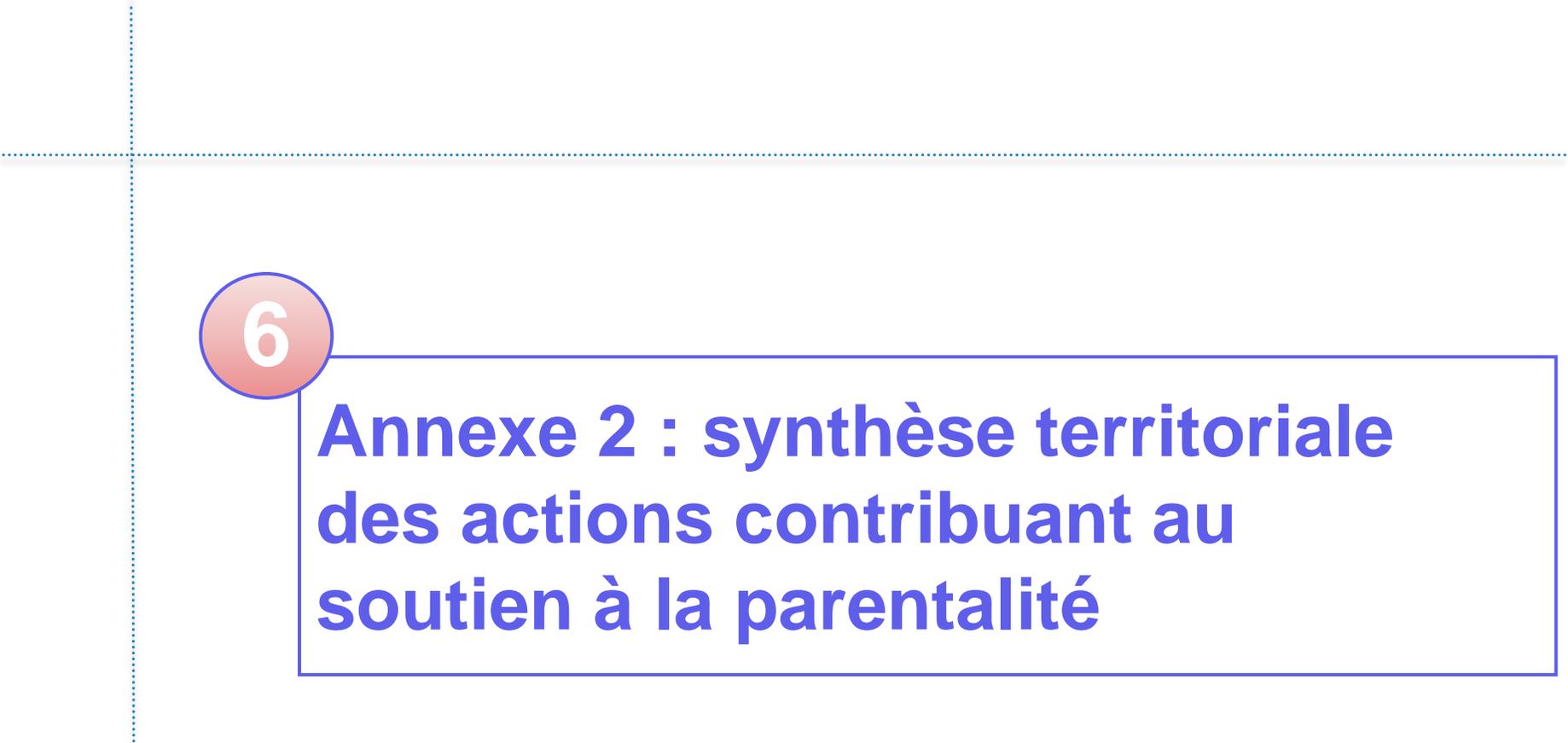
- ✓ Selon les organismes répondants, le soutien financier de l'Acisé a permis à la fois d'améliorer la qualité de l'action pour environ deux tiers des actions, mais également d'adapter le contenu de cette action aux besoins spécifiques des personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville et d'augmenter leur nombre.
- ✓ 95% des actions ont été reconduites en 2012, et 94% de celles-ci ont fait l'objet d'une demande de reconduction de la subvention pour l'année 2012.

Cette action a-t-elle été reconduite en 2012 ?



Une demande de subvention a-t-elle été déposée auprès de l'Acisé pour cette action en 2012 ?





6

**Annexe 2 : synthèse territoriale
des actions contribuant au
soutien à la parentalité**

Synthèse territoriale : présentation et méthodologie

- Cette annexe présente une analyse consolidée des principaux modes d'action liés au soutien à la parentalité financés par l'Acisé en 2011.
- Les résultats agrégés ici sont issus de trois enquêtes annuelles de suivi :
 - Sur les PRE (Programme de Réussite Educative), pour l'année scolaire 2011-2012,
 - Sur les ASV (Ateliers Santé Ville), pour l'année 2011,
 - Sur les actions de soutien à la parentalité, pour l'année 2011.
- Le détail des données est présenté dans un fichier tableur (MsExcel), comportant des données au niveau de tous les CUCS de France, avec plusieurs niveaux d'agrégation possibles (département, région). Le présent document illustre une partie de ces données de ce tableur.
- Cette synthèse offre une vision statistique (tableaux présentant les principaux chiffres) et spatiale (via des cartes), pour quelques indicateurs essentiels : nombre d'actions par programme, financement de l'Acisé, nombre d'habitants en quartiers prioritaires*...
- Cette synthèse des résultats est présentée ici dans l'ordre suivant :
 - Pour l'ensemble des départements : une carte de France, présentant des données par département, précédée d'une page de commentaires,
 - Un zoom sur chacun des 6 départements « égalité des chances » (Nord, Seine-Saint-Denis, Essonne, Val d'Oise, Rhône, Bouches-du-Rhône) : tableau puis carte présentant des données pour les CUCS de ces départements.

** Attention certaines données telles que le nombre d'habitants en quartiers prioritaires sont à prendre avec précaution car issues d'estimations ONZUS/INSEE à partir des recensements disponibles.*

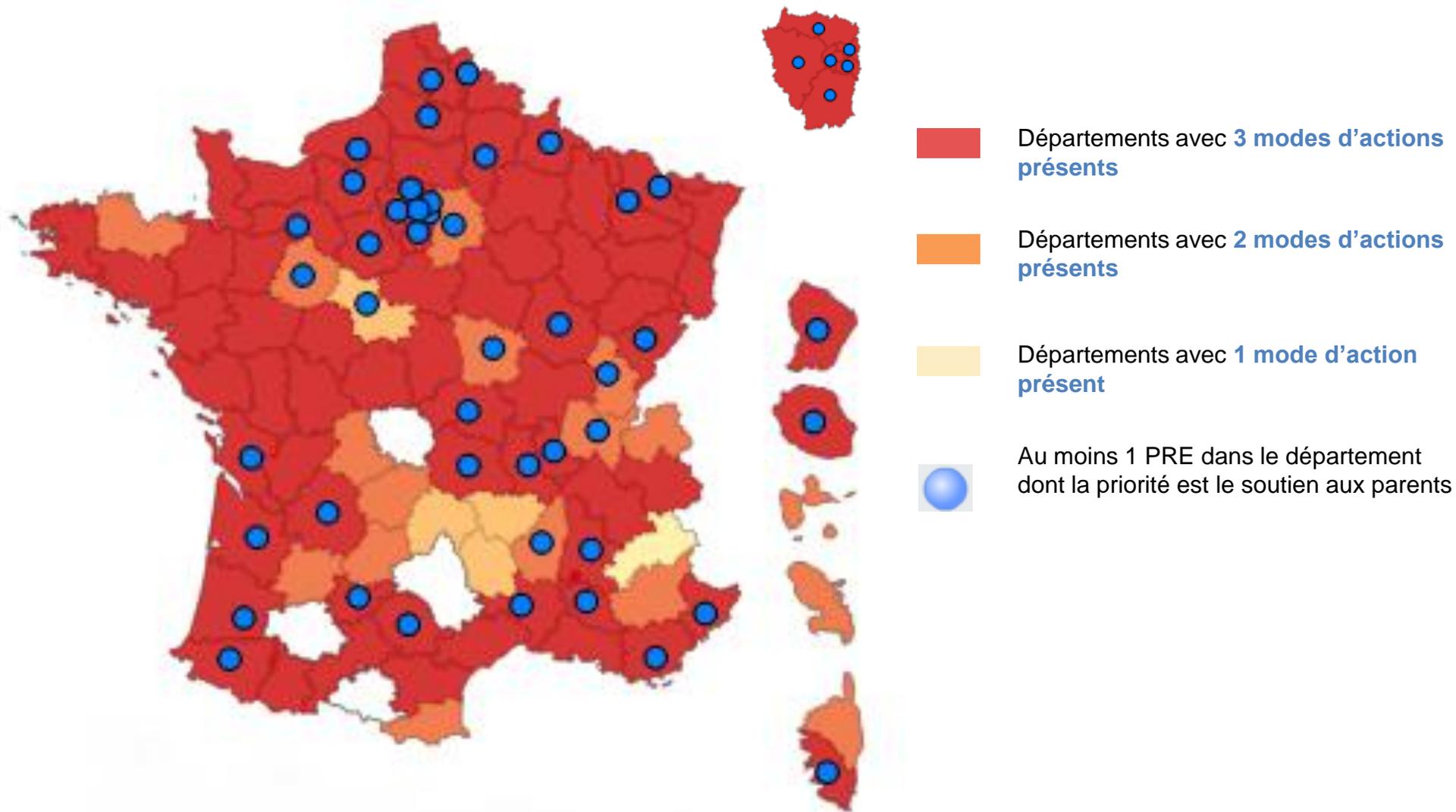
Analyse au niveau départemental

- La carte de France des départements, présentée en page suivante, fait d'abord apparaître les enseignements suivants :
 - Dans la grande majorité des départements se trouvent les 3 modes d'action pris en compte ici au titre de la parentalité (au sens large) : PRE, ASV, actions spécifiques financées par l'Acsé au titre du soutien à la parentalité ;
 - Dans 17 départements, on observe la présence de 2 de ces 3 modes d'action ;
 - Seul un de ces modes d'action n'est recensé dans 4 départements ;
 - Enfin, 4 départements ne présentent sur leur territoire aucun de ces modes d'action. Il s'agit assez logiquement des 4 départements non concernés par la géographie prioritaire actuelle de la politique de la ville (Ariège, Aveyron, Creuse, Gers).

- De manière complémentaire, cette carte signale également les départements dans lesquels se trouve au moins un PRE ayant indiqué, parmi ses réponses à l'enquête annuelle de suivi 2012 de l'Acsé, que le soutien aux parents constitue une de ses trois principales priorités d'intervention.

- Du fait de l'importance des projets de réussite éducative (tant du point de vue financier que des effectifs de personnes généralement concernées par ces projets au niveau local), la présence de ces PRE ayant fait de la parentalité une de leurs priorités a été prise en compte comme un critère-clé pour mesurer l'importance de la « dimension parentalité » des actions menées au niveau de chaque CUCS.

Carte de France des modes d'actions liés à la parentalité



Source: enquêtes Acisé - 2012

Présentation (1/2)

- L'ensemble des sites en CUCS ont été étudiés selon l'importance de la « dimension parentalité » des actions qui y sont menées. Un « score » chiffré a ainsi été calculé pour chaque CUCS, en faisant la somme des points obtenus selon la méthode suivante :
 - Pour chaque PRE : un nombre de points proportionnel selon le niveau de priorité accordé au soutien aux parents parmi les interventions du PRE (et aucun point quand ce soutien ne figure pas parmi les priorités)
 - Pour chaque ASV, un point a été attribué pour chacun des critères suivants :
 - ✓ Un point par action sur la thématique « santé de la mère et de l'enfant »
 - ✓ Un point par action ciblée soit sur les femmes enceintes, les familles monoparentales, la petite enfance (0-3 ans), ou les jeunes (16-25 ans)
 - ✓ Un point par action réalisée dans le cadre d'un appel à projets sur les jeunes, ou sur la périnatalité
 - ✓ Un point en cas de financement de l'ASV par la CAF.
 - Parmi ces trois modes d'action, les points liés aux PRE ont été pondérés à la hausse pour prendre en compte l'importance relative de ces projets par rapport aux deux autres modes d'action.
- Deux types de CUCS ont ainsi pu être identifiés selon leur « score parentalité » :
 - Les « CUCS + » sont les territoires pour lesquels le score global est supérieur à 15, et où se trouve soit au moins un PRE ayant mis le soutien aux parents comme 1^{ère} priorité, soit au moins une action de type « noyau » parmi celles financées par l'Acsé au titre de la parentalité, soit à la fois un PRE quel qu'il soit et une action parentalité (noyau ou périphérie).
 - Les « CUCS ++ » sont les territoires pour lesquels le score global est supérieur à 100, et où se trouve à la fois au moins un PRE ayant mis le soutien aux parents comme 1^{ère} priorité, et au moins une action de type « noyau » parmi celles financées par l'Acsé au titre de la parentalité.

- Les 499 CUCS analysés se répartissent comme suit :
 - 32 « CUCS ++ »
 - 273 « CUCS + »
 - 194 CUCS ne relevant d'aucun de ces deux types, du fait de la relative faiblesse de leur « dimension parentalité ».

- Si cette analyse a ainsi été effectuée pour l'ensemble des CUCS, le choix a été fait ici d'en limiter la présentation aux 6 départements disposant d'un préfet délégué à l'égalité des chances (PDEC), qui correspondent aux 6 départements principaux en termes de volume d'intervention financière de l'Acisé.
 - Pour rappel, ces départements sont les suivants : Nord, Seine-Saint-Denis, Essonne, Val d'Oise, Rhône, Bouches-du-Rhône.

- En résumé, on peut signaler quelques enseignements concernant ces 6 départements :
 - Cinq d'entre eux présentent un profil assez similaire, illustré par les cartes des pages suivantes : 1 à 3 sites en « CUCS ++ » (un seul pour le Rhône et les Bouches-du-Rhône, où ressortent le poids des villes chef-lieu que sont Lyon et Marseille), et quelques sites classés « CUCS + ».
 - La Seine-Saint-Denis se distingue pour sa part : aucun site en « CUCS++ », mais un très grand nombre de « CUCS + ». Cela s'explique bien sûr du fait du nombre de CUCS particulièrement élevé dans ce département, mais probablement également par la fréquence des choix locaux donnant dans ce département une place importante au soutien à la parentalité.

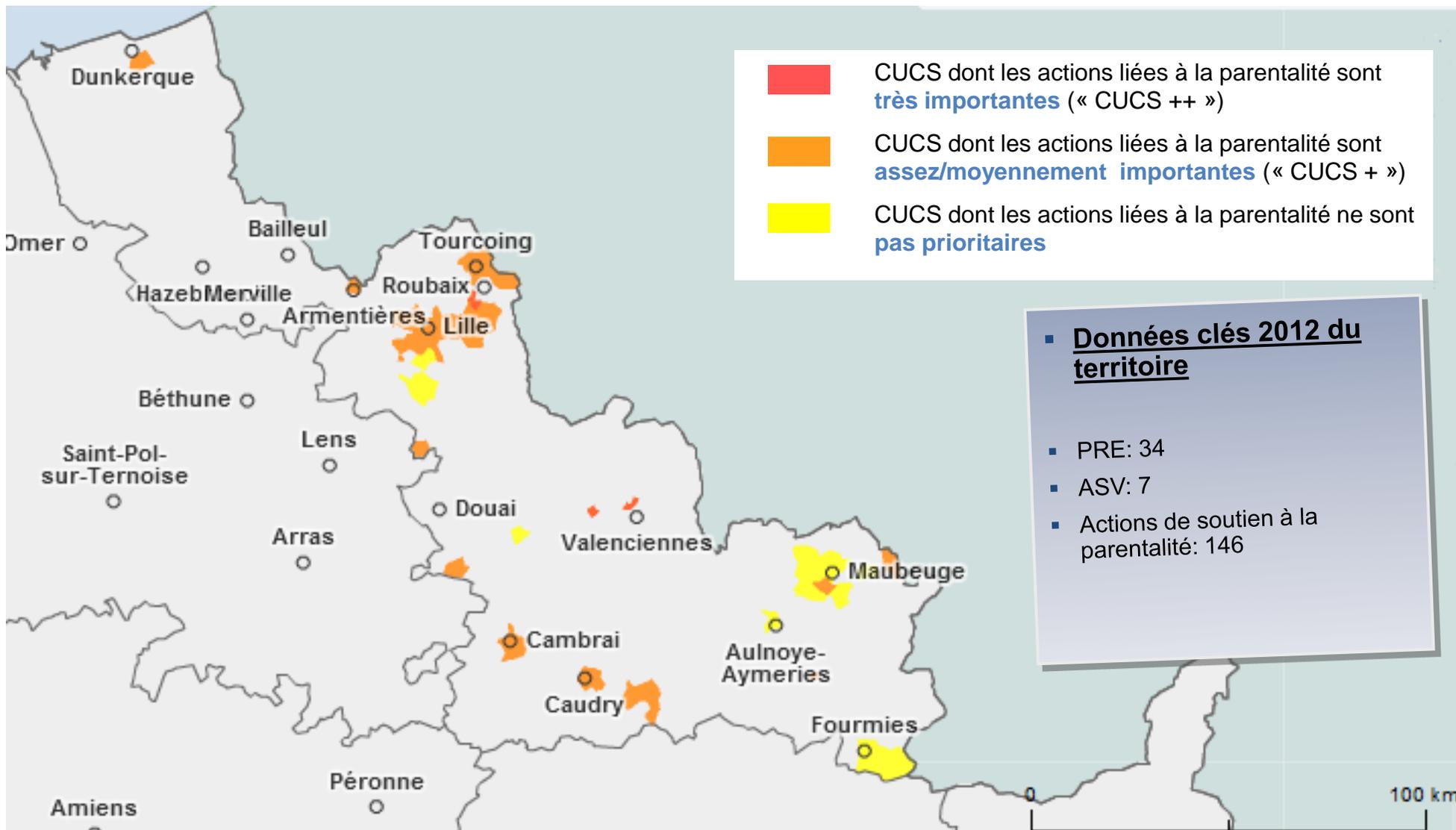
Zoom sur le département du Nord

Nombre d'actions de soutien à la parentalité	146
Dont actions « noyaux »	49
Nombre de PRE	34
Dont PRE où le soutien à la parentalité est la priorité n°1	15
Nombre d'ASV sur le département	7
Nombre de « CUCS ++ »*	3
Montant des crédits Acsé** pour l'ensemble des CUCS du département	14 542 523 €
Nombre de quartiers prioritaires dans le département	240
Nombre d'habitants du département dans ces quartiers prioritaires	741 145
Ratio 1 : montant des crédits Acsé** alloués dans le département, par habitant en quartier prioritaire	20 €
Ratio 2 : montant des crédits Acsé** par quartier prioritaire	60 594 €

* : Les « CUCS ++ » contiennent au minimum 1 PRE dont la parentalité est une priorité forte et de nombreuses actions de soutien à la parentalité.

** Crédits alloués en 2011 au titre de la politique de la ville, sur l'ensemble des thématiques (dont PRE, ASV et parentalité).

Carte du département du Nord



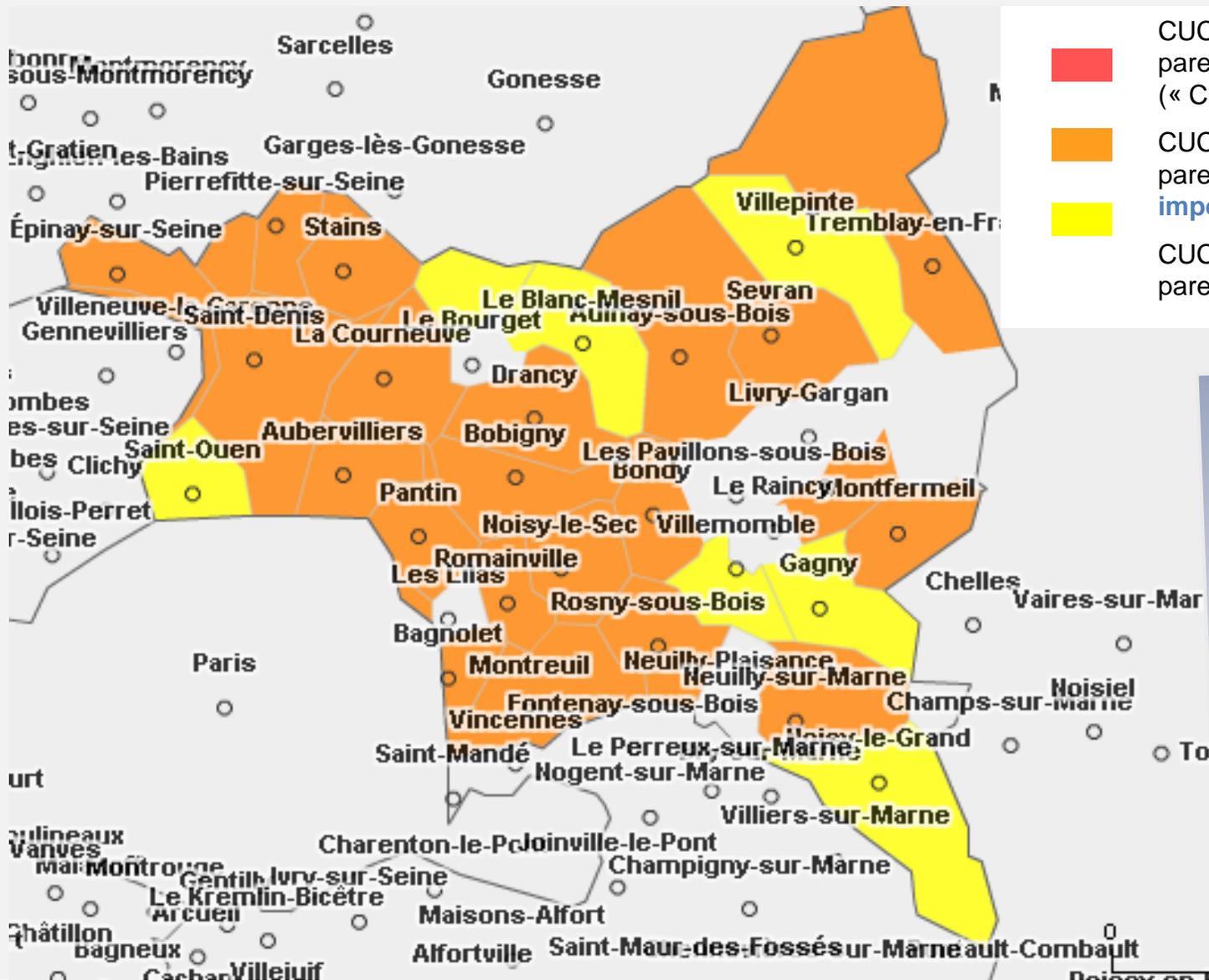
Zoom sur le département de la Seine-Saint-Denis

Nombre d'actions de soutien à la parentalité	128
Dont actions « noyaux »	31
Nombre de PRE	23
Dont PRE où le soutien à la parentalité est la priorité n°1	8
Nombre d'ASV sur le département	21
Nombre de « CUCS ++ »*	0
Montant des crédits Acsé** pour l'ensemble des CUCS du département	18 330 779 €
Nombre de quartiers prioritaires dans le département	141
Nombre d'habitants du département dans ces quartiers prioritaires	643 437
Ratio 1 : montant des crédits Acsé** alloués dans le département, par habitant en quartier prioritaire	28€
Ratio 2 : montant des crédits Acsé** par quartier prioritaire	13 006 €

* : Les « CUCS ++ » contiennent au minimum 1 PRE dont la parentalité est une priorité forte et de nombreuses actions de soutien à la parentalité.

** Crédits alloués en 2011 au titre de la politique de la ville, sur l'ensemble des thématiques (dont PRE, ASV et parentalité).

Carte du département de la Seine-Saint-Denis



- CUCS dont les actions liées à la parentalité sont **très importantes** (« CUCS ++ »)
- CUCS dont les actions liées à la parentalité sont **assez/moyennement importantes** (« CUCS + »)
- CUCS dont les actions liées à la parentalité ne sont **pas prioritaires**

■ **Données clés 2012 du territoire**

- PRE: 23
- ASV: 21
- Actions de soutien à la parentalité: 128

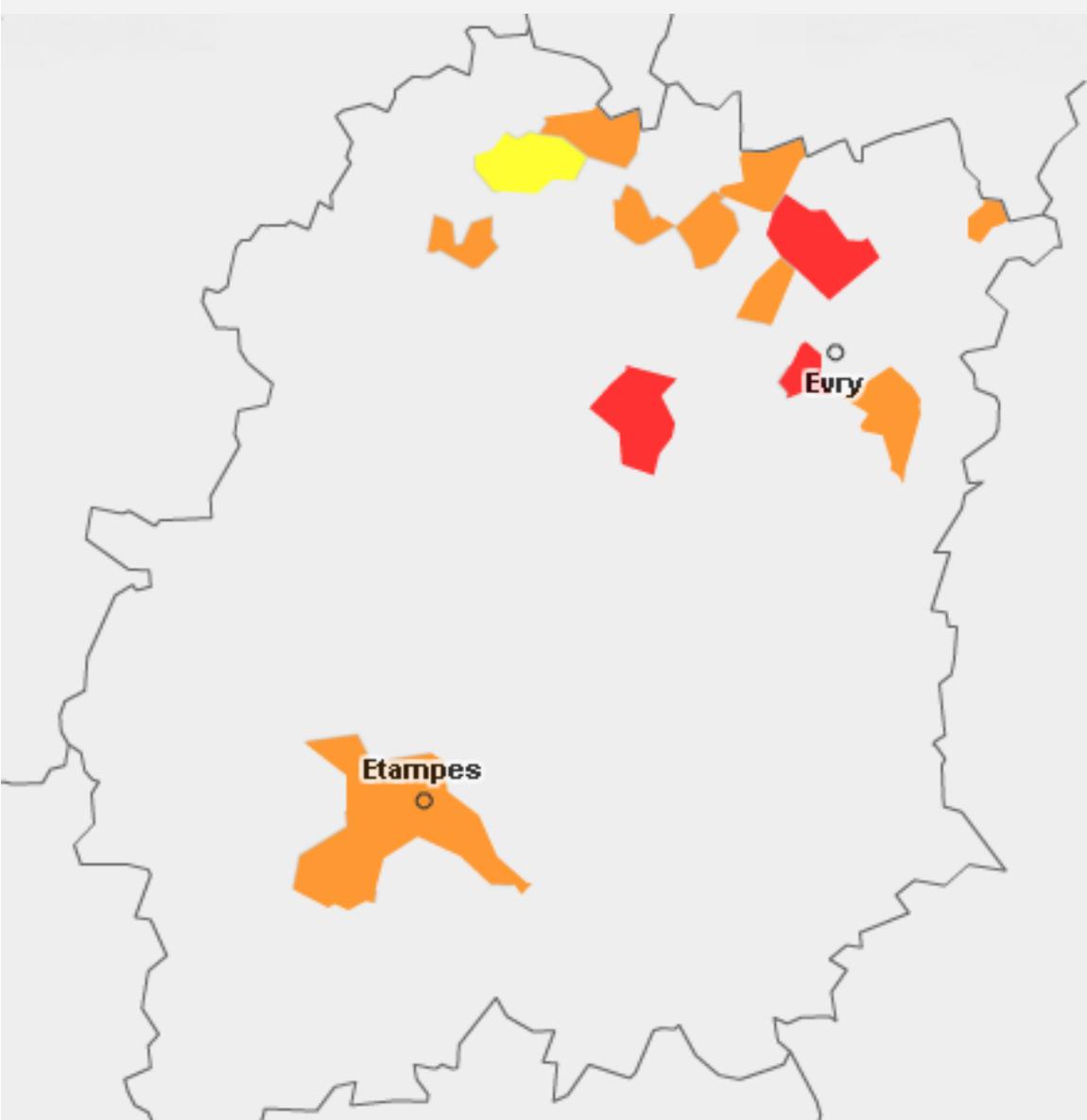
Zoom sur le département de l'Essonne

Nombre d'actions de soutien à la parentalité	53
Dont actions « noyaux »	9
Nombre de PRE	19
Dont PRE où le soutien à la parentalité est la priorité n°1	8
Nombre d'ASV sur le département	4
Nombre de « CUCS ++ »*	3
Montant des crédits Acsé** pour l'ensemble des CUCS du département	10 002 700 €
Nombre de quartiers prioritaires dans le département	62
Nombre d'habitants du département dans ces quartiers prioritaires	253 914
Ratio 1 : montant des crédits Acsé** alloués dans le département, par habitant en quartier prioritaire	39 €
Ratio 2 : montant des crédits Acsé** par quartier prioritaire	16 173 €

* : Les « CUCS ++ » contiennent au minimum 1 PRE dont la parentalité est une priorité forte et de nombreuses actions de soutien à la parentalité.

** Crédits alloués en 2011 au titre de la politique de la ville, sur l'ensemble des thématiques (dont PRE, ASV et parentalité).

Carte du département de l'Essonne



- CUCS dont les actions liées à la parentalité sont **très importantes** (« CUCS ++ »)
- CUCS dont les actions liées à la parentalité sont **assez/moyennement importantes** (« CUCS + »)
- CUCS dont les actions liées à la parentalité ne sont **pas prioritaires**

■ **Données clés 2012 du territoire**

- PRE: 19
- ASV: 4
- Actions de soutien à la parentalité: 53

Melun

Fontainebleau

Champagne-sur-Seine

Etampes

Evry



Zoom sur le département du Val-d'Oise

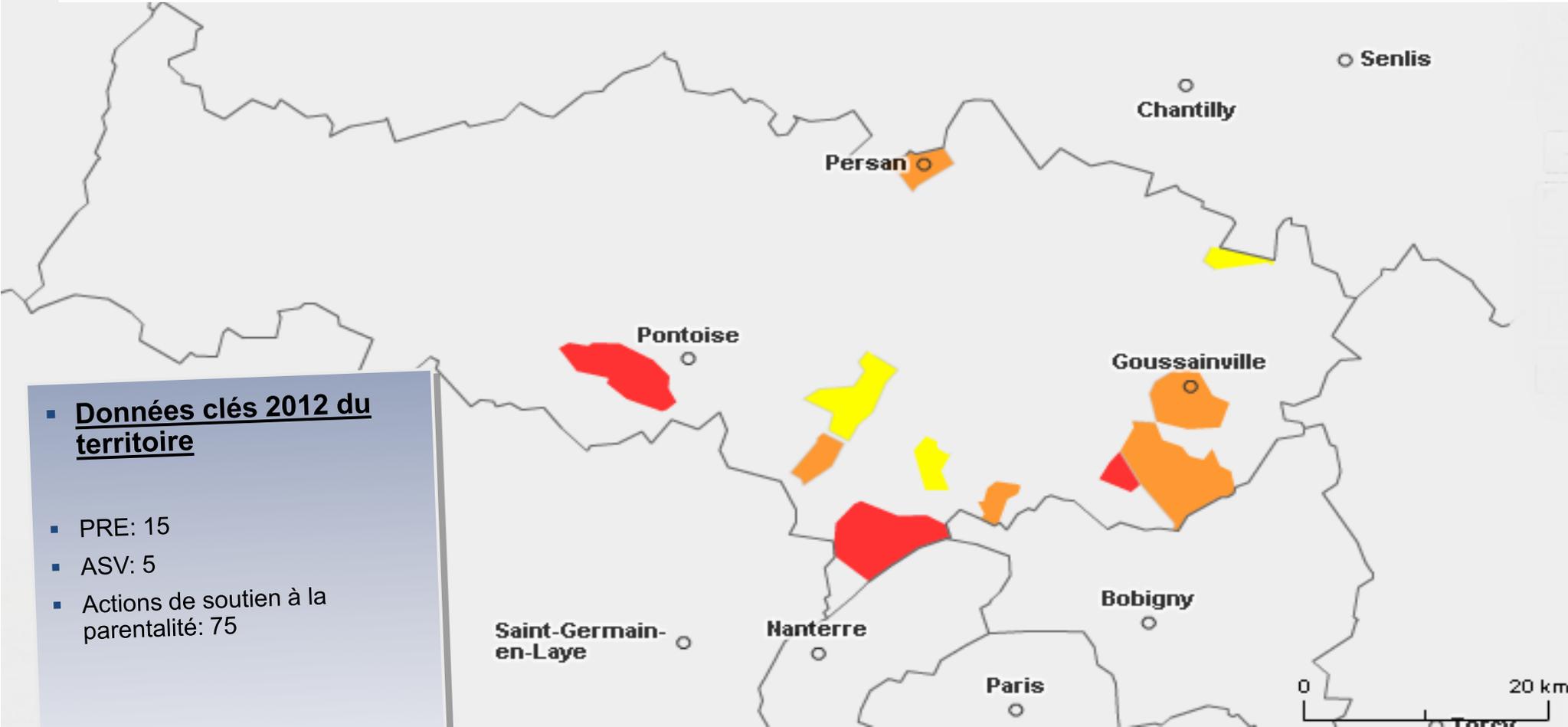
Nombre d'actions de soutien à la parentalité	75
Dont actions « noyaux »	22
Nombre de PRE	15
Dont PRE où le soutien à la parentalité est la priorité n°1	7
Nombre d'ASV sur le département	5
Nombre de « CUCS ++ »*	3
Montant des crédits Acsé** pour l'ensemble des CUCS du département	8 582 624 €
Nombre de quartiers prioritaires dans le département	105
Nombre d'habitants du département dans ces quartiers prioritaires	313 449
Ratio 1 : montant des crédits Acsé** alloués dans le département, par habitant en quartier prioritaire	27 €
Ratio 2 : montant des crédits Acsé** par quartier prioritaire	81 739 €

* : Les « CUCS ++ » contiennent au minimum 1 PRE dont la parentalité est une priorité forte et de nombreuses actions de soutien à la parentalité.

** Crédits alloués en 2011 au titre de la politique de la ville, sur l'ensemble des thématiques (dont PRE, ASV et parentalité).

Carte du département du Val d'Oise

- CUCS dont les actions liées à la parentalité sont **très importantes** (« CUCS ++ »)
- CUCS dont les actions liées à la parentalité sont **assez/moyennement importantes** (« CUCS + »)
- CUCS dont les actions liées à la parentalité ne sont **pas prioritaires**



Données clés 2012 du territoire

- PRE: 15
- ASV: 5
- Actions de soutien à la parentalité: 75

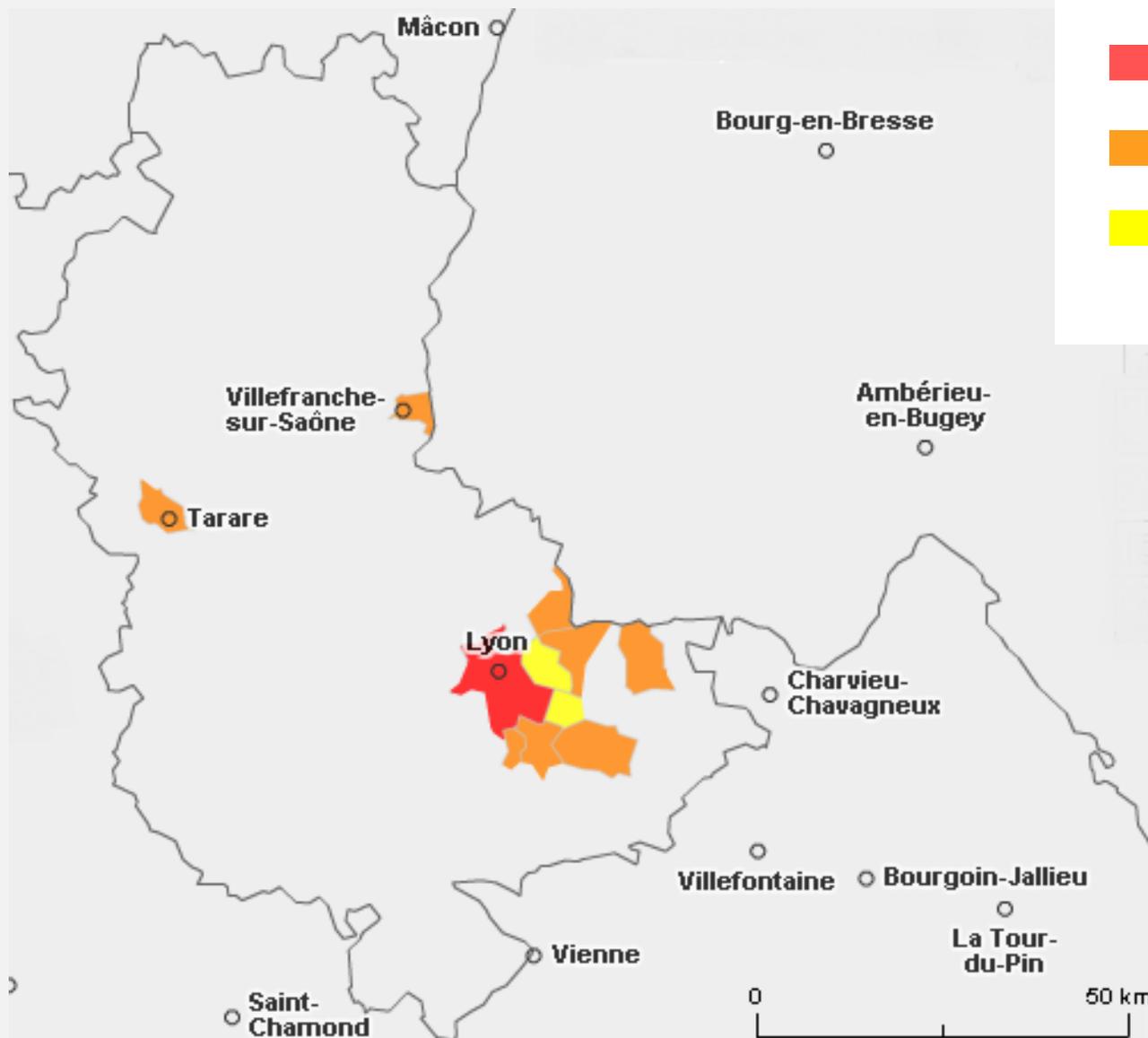
Zoom sur le département du Rhône

Nombre d'actions de soutien à la parentalité	51
Dont actions « noyaux »	18
Nombre de PRE	18
Dont PRE où le soutien à la parentalité est la priorité n°1	3
Nombre d'ASV sur le département	18
Nombre de « CUCS ++ »*	1
Montant des crédits Acsé** pour l'ensemble des CUCS du département	18 380 775 €
Nombre de quartiers prioritaires dans le département	87
Nombre d'habitants du département dans ces quartiers prioritaires	286 925
Ratio 1 : montant des crédits Acsé** alloués dans le département, par habitant en quartier prioritaire	64 €
Ratio 2 : montant des crédits Acsé** par quartier prioritaire	211 273 €

* : Les « CUCS ++ » contiennent au minimum 1 PRE dont la parentalité est une priorité forte et de nombreuses actions de soutien à la parentalité.

** Crédits alloués en 2011 au titre de la politique de la ville, sur l'ensemble des thématiques (dont PRE, ASV et parentalité).

Carte du département du Rhône



- CUCS dont les actions liées à la parentalité sont **très importantes** (« CUCS ++ »)
- CUCS dont les actions liées à la parentalité sont **assez/moyennement importantes** (« CUCS + »)
- CUCS dont les actions liées à la parentalité ne sont **pas prioritaires**

Données clés 2012 du territoire

- PRE: 18
- ASV: 18
- Actions de soutien à la parentalité: 51

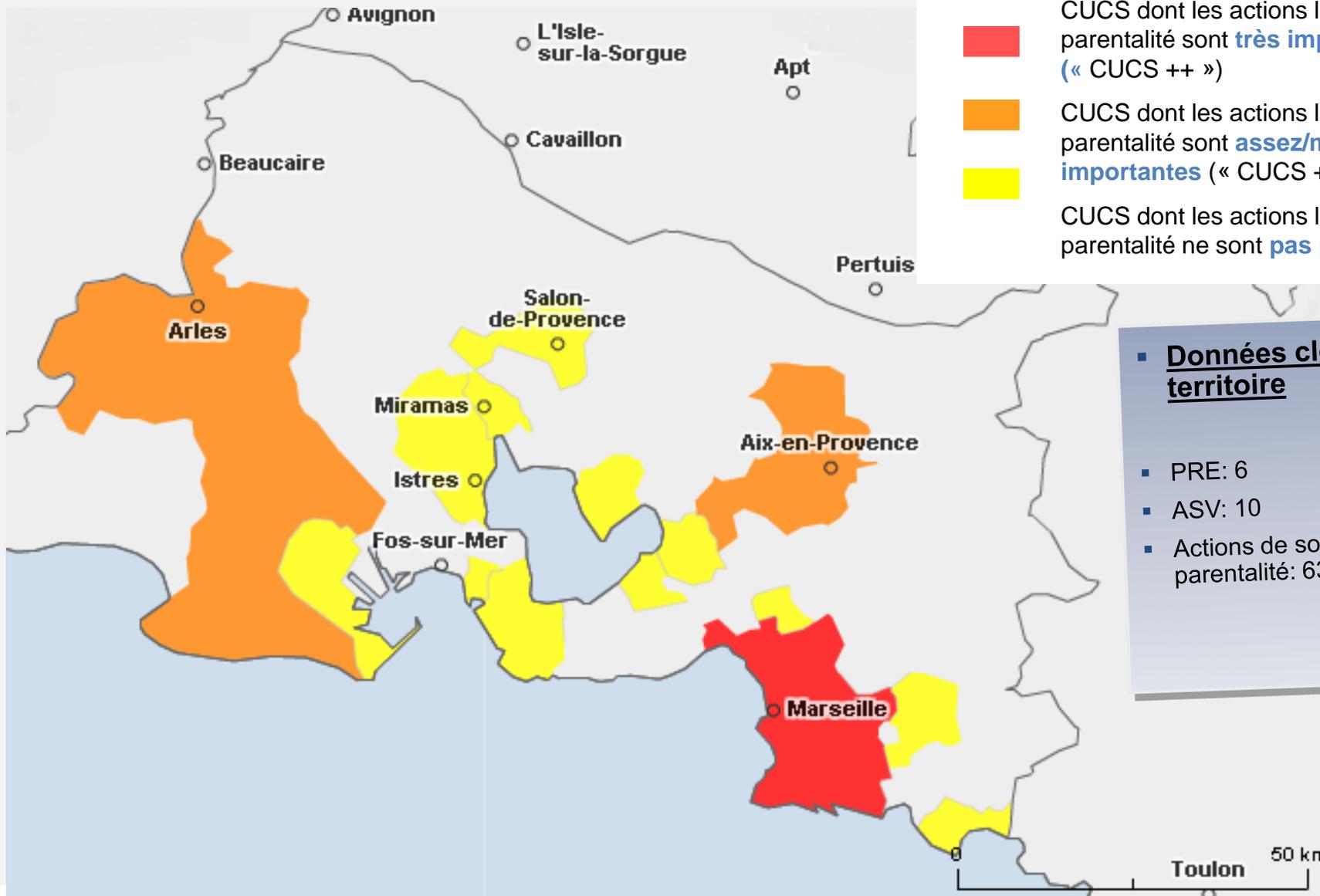
Zoom sur le département des Bouches-du-Rhône

Nombre d'actions de soutien à la parentalité	63
Dont actions « noyaux »	22
Nombre de PRE	6
Dont PRE où le soutien à la parentalité est la priorité n°1	0
Nombre d'ASV sur le département	10
Nombre de « CUCS ++ »*	1
Montant des crédits Acsé** pour l'ensemble des CUCS du département	13 985 333 €
Nombre de quartiers prioritaires dans le département	183
Nombre d'habitants du département dans ces quartiers prioritaires	748 111
Ratio 1 : montant des crédits Acsé** alloués dans le département, par habitant en quartier prioritaire	19 €
Ratio 2 : montant des crédits Acsé** par quartier prioritaire	76 423 €

* : Les « CUCS ++ » contiennent au minimum 1 PRE dont la parentalité est une priorité forte et de nombreuses actions de soutien à la parentalité.

** Crédits alloués en 2011 au titre de la politique de la ville, sur l'ensemble des thématiques (dont PRE, ASV et parentalité).

Carte du département des Bouches-du-Rhône



- CUCS dont les actions liées à la parentalité sont **très importantes** (« CUCS ++ »)
- CUCS dont les actions liées à la parentalité sont **assez/moyennement importantes** (« CUCS + »)
- CUCS dont les actions liées à la parentalité ne sont **pas prioritaires**

Données clés 2012 du territoire

- PRE: 6
- ASV: 10
- Actions de soutien à la parentalité: 63

CONTACTS ACSÉ

Direction de l'éducation, de la santé,
de la famille et de la jeunesse

SECRETARIAT
01 40 02 74 25

DIRECTEUR
Serge Fraysse
serge.fraysse@lacse.fr

CHARGÉES DE MISSION
Fabienne Chambry
fabienne.chambry@lacse.fr

Dominique Marchand
dominique.marchand@lacse.fr

ASSISTANTE
Christine Gentes
christine.gentes@lacse.fr
01 40 02 73 51

Direction du suivi des interventions,
des études et de l'évaluation

DIRECTEUR
Emmanuel Dupont
emmanuel.dupont@lacse.fr

CHARGÉ DE MISSION
Benoît Landau
benoit.landau@lacse.fr

ASSISTANTE
Marie-Marion Lafitte
marie-marion.lafitte@lacse.fr
01 40 02 77 16

